

PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD.

ANNÉE 1873.

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET COMP^e,
rue Pradier, 12.

1873

REVUE
AVANTES

JUN 1873

1873

TABLE
 DES
PROCÈS-VERBAUX
 DE
L'ACADÉMIE DU GARD.
 ANNÉE 1873.



Académie.

Election de M. <i>E. Quesnault des Rivières</i> en qualité de président.	6
Election de M. <i>Ernest Roussel</i> comme vice- président.	6
Remerciement de M. le président <i>Quesnault</i> <i>des Rivières</i>	6
Lettre de remerciement de M. <i>Ernest Roussel</i> , nommé vice-président.	11
Election de M. l'abbé <i>P. Azaïs</i> comme se- crétaire-perpetuel en remplacement de M. Gust. Fornier de Clausonne, décédé .	75
Remerciement du nouveau secrétaire-per- petuel	75
Election de MM. <i>Eug. Bolze</i> et <i>Maumenet</i> , comme membres résidants.	96
Election de M. le doct. <i>Léon Carcassonne</i> , comme membre résidant	103
Election de M. <i>A. de Grisy</i> , comme mem- bre résidant.	105

Election de M. <i>Meynard-Auquier</i> comme membre résidant.....	114
Nomination de M. <i>Ed. Flouest</i> , comme membre honoraire.....	123
Election de M. <i>de Combettes-Libourélie</i> , comme associé-correspondant.....	11
Election de M. <i>Lionel d'Albiousse</i> , comme associé-correspondant.....	76
Election de M. <i>Paul Félix</i> , comme associé-correspondant.....	127
Mort de M. <i>Gust. Fornier de Clausonne</i> , secrétaire-perpetuel.....	42
M. <i>Ar. Vigié</i> est chargé de sa notice biographique.....	44
Mort de M. <i>Léon Blanchard</i> , membre résidant.....	58
M. <i>Gouazé</i> se charge de la notice biographique.....	59
Allocation supplémentaire de 300 fr. accordée par M. le Ministre de l'instruction publique (Janvier 1873).....	10
Allocation de 400 fr. accordée par M. le ministre de l'instruction publique (Arrêté du 7 juillet 1874).....	114
Notice sur l'Académie du Gard depuis son origine, par M. <i>Ern. Rédarès</i>	7
Commission de publication (MM. <i>Ern. Rédarès, A. Puech, Léon Blanchard</i>)....	11
Rapport de cette commission. — Projet de publication du <i>Cartulaire de la Cathédrale de Nîmes</i>	20
Commission chargée de choisir le sujet de poésie pour le concours de 1874 (MM. <i>Ir. Ginoux, Eug. Brun, J. Gaidan</i>).....	11
Rapport de cette commission. — Sujet du prix.....	18
Le concours de 1873 n'a point donné de résultat. Aucun mémoire n'est arrivé avant le terme fixé.....	20
M. <i>Ch. Dombre</i> est chargé d'un rapport sur un mémoire de M. <i>Louis Boucoiran</i> (Mouvement industriel dans le dép. du Gard), arrivé trop tard pour être admis au concours.....	27

Compte des recettes et dépenses de l'Académie présenté par M. <i>Ch. Liotard</i> , trésorier.....	21
Rapport de la commission chargée d'examiner ces comptes. — Remercîments votés au trésoriers.....	27
M. <i>Ed. Flouest</i> est nommé correspondant du Comité des Sociétés savantes.....	11
M. <i>A.-H. Révoil</i> est délégué pour faire partie du jury des récompenses dans les concours de poésie, d'archéologie et d'histoire institués à l'occasion du concours régional de Toulon.....	60
Rapport verbal de M. <i>A.-H. Révoil</i> sur ces concours.....	76
Regrets exprimés par le président, au nom de la compagnie, au sujet du départ de M. <i>Ed. Flouest</i> , nommé avocat-général à Lyon.....	123
M. <i>Ed. Boudurand</i> , associé correspondant, fait hommage à l'Académie d'un portrait photographié de M. Dumas, de l'Institut, membre honoraire.....	28
La Société philomathique de Verdun demande l'échange de ses publications avec nos mémoires.....	84
Lettre de M. <i>E. Madier-Montjau</i> au sujet du Congrès international des Orientalistes	99

Agriculture.

Rapport sur un travail de M. <i>L. Destremx</i> relatif au phylloxera, par M. <i>Maumenet</i> .	115
Observations sur le même sujet, par <i>Eug. Bolze</i>	117

Archéologie.

Sur le tracé des Fosses-Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius (suite et fin), par M. <i>Aug. Aurès</i>	22
Note sur le port des Fosses-Mariennes, par <i>le même</i>	53

Sur un procédé des Romains pour raccommoder les vases de terre de grande dimension, par <i>le même</i>	36
Sur l'expression antique de la contenance d'un œnochoé du Cabinet archéologique de la ville de Nîmes, par <i>le même</i>	77
Etude sur les mesures de capacité des Romains et sur la valeur du cyathe, par <i>le même</i>	84
Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard, pendant l'année 1871; par M. <i>E. Germer-Durand</i> .	
Premier semestre.....	23
Second semestre.....	103
Notice sur deux tombeaux bourguignons de l'époque gauloise, par M. <i>Ed. Flouest</i> ...	8
Commission composée de MM. <i>A. Aurès</i> , <i>Ch. Lenthéric</i> et <i>Ed. Flouest</i> , chargée d'appeler l'attention de l'autorité municipale sur le triste état des collections lapidaires de la ville de Nîmes.....	33

Biographie.

Notice biographique sur M. Dominique Deloche, par M. l'abbé <i>P. Azaïs</i>	40
---	----

Botanique.

Rapport sur « la Flore de Vichy » de M. Pascal Jourdan, par M. l'abbé <i>J. Garais</i>	12
--	----

Géologie et Paléontologie.

Notice sur la constitution géologique de la région supérieure ou cévennique du département du Gard, par <i>Emilien Dumas</i> . — Observations au sujet de cette brochure, par M. <i>Ed. Flouest</i>	32
A propos de l' <i>Elephas meridionalis</i> , découvert près de Saint-Hippolyte-du-Fort, observations, par <i>le même</i>	115

Etude sur la géologie et la paléontologie des Hautes-Cévennes, par M. <i>Adrien Jeanjean</i>	37
--	----

Histoire.

Rapport sur un livre de M. Louis Remacle (<i>Ultramontains et Gallicans au XVIII^e siècle</i>), par M. l'abbé <i>P. Azais</i>	84
La première Agrippine, par M. <i>Ed. Bondurand</i> , associé correspondant.	
Première partie.....	28
Seconde partie.....	140

Littérature.

Observations philologiques, par M. <i>Ch. Liotard</i>	68
Nouvelles observations philologiques, par <i>le même</i>	145
Rapport sur les <i>Fables et semblants de fables</i> de M. Phil Vigne, par M. <i>Irénée Ginoux</i>	137
Etude sur la <i>Jérusalem conquise</i> du Tasse, par M. <i>A. de Grisy</i> .	
Première partie.....	127
Seconde partie.....	131

Médecine.

Tératologie comparée, par M. le doct. <i>Alb. Puech</i>	55
Sur certains cas de folie causés par la dernière guerre, par <i>le même</i>	60

Pédagogie.

Enseignement des sourds-muets — Etablissement de M. l'abbé Grimaud à Villeneuve-lez-Avignon, par M. <i>E.-J. Pérès</i>	139
--	-----

Philosophie.

Du mal dans les sociétés humaines, par M. <i>Gust. Pelon</i>	46
De la question sociale, par M. <i>E.-J. Pérès</i> .	56

Poésie.

Les Euménides, fragment imité d'Eschyle, par M. <i>Em. Teulon</i>	78
Un ancien bois sacré, par M. <i>Eug. Brun</i> ...	23
Une villa fermée, par <i>le même</i>	109
Traduction d'une satire d'Horace, par M. <i>Irénée Ginoux</i>	117

Police. — Administration.

Rapport sur trois brochures de M. Lionel d'Albrousse (<i>Le casier de l'état-civil</i> , etc.), par M. <i>Victor Faudon</i>	48
--	----

Statistique.

Résumé du dénombrement de la population de la ville de Nîmes en 1872, par M. <i>Ch.</i> <i>Liotard</i>	61
--	----

Voyages.

Les eaux du Mont-Dore, par M. <i>Alph.</i> <i>Dumas</i>	13
--	----



PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.



Séance du 4 janvier 1873.

Présents : MM. des Rivières, vice-président, présidant la séance en remplacement de M. Révoil, empêché ; A. Dumas, Germer-Durand, Vignié, Brun, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Flonest, Dombre, Puech, Blanchard, l'abbé Azaïs, secrétaire-adjoint, remplissant les fonctions de secrétaire, en l'absence de M. de Clausonne, indisposé.

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle M. de Clausonne, secrétaire-perpétuel, exprime le regret de ne pouvoir assister, comme il l'avait espéré, à cette séance.

Le secrétaire-adjoint dépose la liste des ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Journal des Savants, Octobre 1872.

Le Chemin de la Revanche, pièce de vers : hommage adressé à l'Académie par M. Charles Beausire. 3 exemplaires.

L'Académie procède ensuite, conformément au règlement, à l'élection de son président et de son vice-président pour l'année 1873. M. Q. des Rivières est nommé président, et M. Ernest Roussel, vice-président.

M. DES RIVIÈRES remercie en ces termes l'Académie de ses suffrages :

« Permettez-moi, messieurs, de vous remercier de la marque de confiance que vous voulez bien m'accorder. J'en sens tout le prix, et je ferai tous mes efforts pour m'en rendre digne.

» Le mieux pour moi sera de prendre exemple sur mon prédécesseur. Tous, Messieurs, vous avez été à même d'apprécier l'exquise délicatesse de M. Révoil, son sentiment parfait des convenances, la mesure et le tact de ses paroles. Il avait à cœur les intérêts et la dignité de la Compagnie. Je crois être votre interprète en demandant qu'il soit fait, au procès-verbal, mention spéciale des sentiments de l'Académie pour notre honorable confrère».

L'Académie s'associe au vœu exprimé par son nouveau président et vote des remerciements à M. Révoil, son ancien président.

M. Germer-Lurand dépose sur le bureau les premiers exemplaires, sortis tout récemment de la presse, du volume de nos *Mémoires* pour 1871. Ces exemplaires sont distribués entre les membres présents, en attendant que la livraison de tous les volumes permette d'étendre

cette distribution, par les soins et sous la direction de M. Liotard, à tous les autres membres et aux sociétés savantes, suivant les indications contenues au règlement.

M. le secrétaire-adjoint fait remarquer que le volume de 1871 présente, en tête, le décret du président de la République, du 11 décembre, même année, reconnaissant l'Académie du Gard comme établissement d'utilité publique ; les statuts approuvés par la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat ; enfin le règlement qui complète notre organisation et dans lequel les articles des statuts ont été intercalés, pour offrir une vue d'ensemble. Ce règlement, sauf quelques modifications relatives au chiffre des cotisations, n'est, au reste, que la reproduction du précédent, refondu dans l'ordre de ses sections et paragraphes, pour le mettre en harmonie avec les statuts et combler les lacunes résultant de l'extraction des articles nécessaires à la rédaction de ceux-ci. Il ajoute que le secrétaire-perpétuel a fait procéder à un tirage à part de ces diverses pièces réunies et précédées d'une courte notice de M. Rédarès sur la Compagnie depuis son origine, le tout sous le titre d'*Organisation de l'Académie du Gard*. Ce tirage à part permettra d'envoyer les statuts et le règlement, sous forme de simple brochure, aux associés-correspondants qui ne recevront pas les *Mémoires*, et il aura en outre l'avantage de les mettre plus facilement et plus commodément à la disposition de chacun de nous, que s'il fallait toujours aller les chercher dans le volume, assez épais, auquel ils ont été annexés.

Le secrétaire-adjoint soumet à l'approbation de l'Académie le tableau des séances préparé

par M. le secrétaire-perpétuel pour l'année 1873. Ce tableau sera envoyé aux membres non-résidants, aux membres honoraires et aux associés correspondants qui sont à même de pouvoir assister quelquefois à nos séances.

M. FLOUEST, poursuivant ses intéressantes études archéologiques sur les tumulus de la Bourgogne, décrit deux remarquables tombeaux bourguignons, de l'époque gauloise, dont les fouilles, exécutées sous sa direction, ont amené la découverte de précieux objets qui peuvent servir à nous initier aux coutumes de ces temps reculés.

Le premier de ces tumulus, près de Baigneux, dans la Côte-d'Or, a livré aux investigations dont il a été l'objet, avec des ossements, des bracelets simples, mais non sans élégance ; un rasoir, signe de noblesse, ainsi que M. Flouest nous l'a expliqué dans une lecture précédente ; une poterie grossière, une épée gauloise et trois tissus différents, qui peuvent servir à faire connaître les étoffes qu'employaient pour se vêtir les populations primitives de la Gaule.

Le second tumulus est remarquable par ses dimensions. Il mesure 5 mètres 90 centimètres de hauteur sur 139 de circonférence. C'est la pierre qui a fourni l'élément principal de cette vaste construction. Une chape de terre glaise était étendue pour empêcher la filtration des eaux. Dans la chambre sépulcrale, on a trouvé les débris d'un squelette avec l'épée placée au côté droit comme dans toutes les sépultures gauloises, deux coupes, un rasoir en bronze, un seau de la même matière, d'un beau travail, renfermant une patère en bronze qui servait aux purifications. M. Flouest signale dans

ces tombeaux tous les caractères que l'on remarque dans les tumulus de la haute Italie et leur assigne le même type et la même origine.

Cette lecture attachante, qui nous révèle toute l'étendue de la science archéologique de notre confrère, est écoutée avec le plus vif intérêt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 18 janvier 1873.

Présents : MM. des Rivières , président ; Ernest Roussel, vice-président ; Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Brun, Ginoux , Leuthéric, Verdier, Rédarès, Floest, Dombres , Puech, Pelon, Gaidan, L. Blanchard , l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint* , remplissant les fonctions de secrétaire , en remplacement de M. de Clausonne , toujours indisposé.

M. Bondurand, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Révoil, qui nous annonce qu'il a vu M. le ministre de l'instruction publique et qu'il a obtenu de lui une allocation supplémentaire de trois cents francs en faveur de notre compagnie. Cette somme a dû être directement ordonnée au nom de M. Charles Liotard , notre trésorier.

Les membres de l'Académie accueillent cette communication avec un sentiment de vive gratitude, et le président est chargé de transmettre nos remerciements à M. le ministre. Le

secrétaire perpétuel s'est déjà fait l'interprète des sentiments de notre Société en écrivant à M. Révoil, pour le remercier de la démarche qu'il vient de faire.

L'Académie apprend aussi avec plaisir qu'un de ses membres, M. Flouest, a été nommé correspondant du Comité des Sociétés savantes et voit, dans cette distinction honorifique accordée à notre docte confrère, la récompense bien méritée de ses remarquables travaux archéologiques.

Le secrétaire-adjoint communique une lettre dans laquelle M. E. Roussel remercie l'Académie de sa nomination aux fonctions de vice-président. « Sa tâche, dit-il, lui sera agréable et facile, à côté du confrère qui vient d'être appelé à la présidence ».

L'Académie procède, selon l'usage, à la nomination des membres qui doivent faire partie : 1° de la commission appelée à choisir un sujet de prix pour le concours de 1874 ; 2° de celle qui devra s'occuper du choix des lectures qui formeront le volume de nos mémoires en 1872.

Ont été nommés membres de la première commission, avec le bureau, MM. Ginoux, Brun et Gaidan.

Ont été choisis pour la seconde commission, toujours avec le bureau, MM. Rédarès, Puech et L. Blanchard.

M. de Combettes-Labourélie, qui avait adressé à l'Académie un volume de Fables sur lequel M. Gaidan a fait un rapport, est nommé associé-correspondant. Le secrétaire est chargé de l'informer de sa nomination.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ou-

vrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Octobre et novembre 1872.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. 12^e et 13^e années. 1871 et 1872.

Revue des Sociétés savantes. Juillet-août 1872.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. Tome 28. 3^e livraison de la 6^e série. 1^{er} fascicule.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 1871-1872.

Journal des Savants. Novembre 1872.

L'Académie est heureuse d'apprendre que, selon le vœu qu'elle avait fait parvenir au ministre des beaux-arts, de concert avec plusieurs Sociétés savantes, l'Etat a fait l'acquisition de la précieuse collection de monnaies gauloises formées avec tant de soins par M. de Saulcy, et qui offre un si grand intérêt pour l'histoire de nos antiquités nationales.

Le secrétaire-adjoint donne lecture du rapport fait par M. l'abbé Gareiso, sur le récent ouvrage de M. Pascal Jourdan, *La Flore de Vichy*.

Le rapporteur rappelle les succès qu'a obtenus M. Jourdan, soit à l'Académie du Gard, où il reçut, au concours de 1869, la médaille d'or et le titre d'associé-correspondant, soit à l'exposition d'Alais, où il eut une médaille d'argent. Il rend hommage à ses divers travaux qui l'ont fait connaître avantageusement, les *Flores murales* d'Alger, du Tombeau de la chrétienne, de Tlemcen. Mais il regrette que l'auteur, qu'il a lui-même encouragé dans ses études et auquel il a toujours témoigné un vif

ntérêt, ne se soit pas borné à la botanique, et qu'il ait déparé son livre sur la *Flore de Vichy* par certaines théories anti-religieuses et quelques assertions touchant les Livres-Saints, contre lesquelles il regarde comme un devoir de protester.

M. Alph. DUMAS fait une lecture sur les eaux du Mont-Dore. Après quelques considérations préliminaires sur la vogue qu'ont de nos jours les diverses stations thermales, il poursuit en ces termes :

» Je ne saurais avoir l'intention de présenter, même d'une façon très-sommaire, le curieux tableau des nombreux établissements, plus ou moins célèbres, plus ou moins prônés, et de courir ainsi du fond de l'Allemagne aux rives du Rhin et des Alpes aux Pyrénées; je ne me propose ici d'autre but que de donner une idée de la station thermale du bourg ou (si l'on veut ainsi l'appeler) de la petite ville du Mont Dore en Auvergne, située presque à même distance d'Issoire au midi, et de Clermont-Ferrand au nord, où s'arrêtent également les voies ferrées.

» Si d'autres eaux minérales ne craignent pas de fatiguer du bruit de leurs vertus les cent bouches de la Renommée, celles-ci ne se sont pas attachées à faire parler d'elles et semblent, au contraire, chercher à faire l'éclat et l'étalage avec le même soin qu'on met ailleurs à les afficher. Il est de fait que, outre le désavantage d'être placées en dehors du réseau des chemins de fer, elles ne présentent pas, notamment comme Vichy, leur brillante voisine, des sources diverses, dont les unes guérissent le foie et les organes digestifs, les autres les reins et la vessie, d'autres encore la goutte et les rhumatismes. Le Mont-Dore ne possède que des eaux dont le principe essentiellement actif

ne convient guère qu'aux malades atteints en quelque partie de l'appareil respiratoire : larynx, bronches ou poumons.

» Si on veut retrouver l'origine de leur ancien renom, il faudra remonter bien loin dans le passé ; car, avant la conquête romaine, elles avaient été utilisées par les Gaulois. Mais ce fut certainement sous la domination romaine que le Mont-Dore parvint au plus haut degré de sa splendeur ; et, à cette époque, furent édifiés les Thermes et le Panthéon, dont les ruines récemment recueillies attestent encore la richesse et la magnificence.

» Après une longue période d'abandon et seulement vers la fin de la monarchie, l'intendant de la province d'Auvergne allait s'occuper d'aménager les sources ; mais la révolution vint presque aussitôt tout arrêter. Sous l'Empire, l'un des préfets du Puy-de-Dôme fit dresser un plan régulier de l'établissement thermal ; et, quant à la mise en œuvre, elle dut attendre jusqu'à l'année 1817, où l'on vit enfin s'élever successivement les deux édifices actuels, l'un destiné aux bains et aux douches, l'autre aux appareils de gargarismes et aux salles de vaporisation de l'eau minérale, qu'on nomme ici *Salles d'aspiration*, quoique le corps plonge bien tout entier dans la vapeur.

» Qu'on soit parti d'un point quelconque de l'horizon, quand il s'agira d'aborder le Mont-Dore, on n'y pourra pénétrer qu'en suivant l'unique ouverture de sa vallée, et l'on arrivera toujours par la même rue sur sa Place-Centrale. Celle-ci présente un spacieux carré dont deux côtés sont formés par les établissements thermaux, d'une simple et solide architecture, et les deux autres par une partie des hôtels où viennent descendre, ainsi que dans ceux du

voisinage immédiat, les malades en bonne position de fortune, assurés d'y trouver tout à la fois le logement, la nourriture et les soins attentifs réclamés par le traitement médical.

» Dans le reste du bourg, abondent petits hôtels, appartements et chambres à louer, de tout prix ; et les servantes de ces différentes maisons qui, à l'arrivée de chaque diligence, assiègent de leurs offres les nouveaux-venus, ne leur laissent que l'embarras du choix.

» D'anciennes analyses avaient fait connaître, dans les eaux du Mont-Dore, les carbonates et sulfates de soude et de magnésie associés à l'acide carbonique ; mais ce n'est que de 1848 à 1850, que de nouvelles analyses, pratiquées notamment par le célèbre chimiste Thénard, y ont découvert la présence de l'arsenic, en proportion très-faible il est vrai, mais suffisante à expliquer leur énergique action sur l'organisme, dont jusqu'alors on n'avait pu se rendre compte.

» Un hameau voisin, nommé la Bourboule, possède une source minérale, d'une composition analogue et même plus riche quant à l'élément essentiel ; mais il ne se trouve ici que très-peu d'hôtels et d'habitations, de sorte que les malades auxquels ces eaux conviennent particulièrement et qui n'ont pu réussir à se loger dans cette petite localité, s'y font amener chaque matin du Mont-Dore, où ils retournent le soir.

« Un fait frappe tout d'abord l'étranger, à son arrivée au milieu des huit à dix mille âmes de la population du Mont-Dore, pendant les mois de juillet et d'août : c'est qu'il n'y rencontre aucun de ces chercheurs de plaisirs et de fêtes, appartenant à l'un ou à l'autre sexe, et qui ne manquent pas d'accourir dans

la plupart des établissements de bains ; aussi, le genre demi-monde ne brille ici que par son absence et ne s'y fait représenter par aucune de ses extravagantes toilettes. La vie calme et bien ordonnée, les habitudes simples et les mœurs de la bonne et honnête bourgeoisie règnent seules en ces parages, où, sauf les touristes qu'appelle la beauté des montagnes, nul ne se rend que pour sérieux motif de santé.

» Je dois cependant mentionner, comme agréables diversions aux lassitudes des bains, soit la bonne musique qu'on a l'heureuse fortune d'entendre le soir dans les salons des principaux hôtels, toujours pourvus d'un bon piano, soit les représentations dramatiques qu'une troupe d'artistes, peu nombreuse mais bien choisie, donne dans la grande salle de l'établissement thermal. C'est en ce même local que, pour la modeste somme de six francs pour toute la saison, les amateurs des divers journaux politiques et littéraires, peuvent venir se livrer à la lecture, pendant toutes les heures de la journée.

» Si le Mont-Dore possède une salle de spectacle, on doit penser qu'il n'est pas dépourvu d'une Eglise paroissiale. Celle-ci, sans style bien caractérisé, ne manque pas d'une certaine élégance. Mais le principal édifice public de la commune, non encore achevé, sera certainement le vaste hôpital construit en dehors de l'enceinte de la ville et destiné, non-seulement à donner asile à un grand nombre de malades, mais aussi à offrir aux jeunes générations plusieurs salles d'école très-commodément disposées et ouvrant sur une prairie qui s'étend jusqu'au bord de la rivière.

» D'après ce coup-d'œil d'ensemble, on peut

juger que le Mont-Dore tient dignement son rang parmi les stations thermales de France, soit par l'efficacité spéciale de ses eaux, soit par le charme et la majesté des monts élevés et verdoyants qui l'entourent.

» Si la ligne ferrée qui, de Paris comme de la Méditerranée, arrive à Clermont-Ferrand ou à Issoire, projetait, de l'un ou de l'autre de ces deux points, un embranchement menant directement au Mont-Dore, cette facilité d'accès, dont il est privé, accroîtrait son importance dans une grande mesure ; car il faut convenir que le trajet à subir aujourd'hui en voitures de poste ou autres, est souvent pénible par les tourbillons de poussière qu'on rencontre parfois sur la route de Clermont, et par quelques kilomètres de plus à parcourir du côté d'Issoire.

» Le Mont-Dore verra peut-être un jour cette amélioration si désirable se réaliser pour lui ; nul doute alors que les administrateurs municipaux et les fermiers de l'établissement thermal, également intéressés à doter la localité et ses précieuses eaux de tout l'attrait dont elles sont susceptibles, ne fissent en commun l'effort le plus puissant pour ajouter encore au bien-être et aux jouissances des personnes souffrantes, qui, venant chaque année les enrichir, ont droit à toute leur sollicitude ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1^{er} Février 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président* ; Teulon, Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Liotard, Tribes, Brun, Lenthéric, Verdier, Flouest, Pelon, Gaidan et l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*, remplissant, en l'absence de M. de Clausonne, indisposé, les fonctions de secrétaire-perpétuel.

M. Bondurand, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président fait connaître que la commission qui s'est réunie pour indiquer le sujet du concours de l'année 1874, a choisi un sujet de poésie proposé par M. de Clausonne, et qu'elle présente le programme suivant, qui est accueilli et approuvé à l'unanimité par l'Académie.

L'HOSPITALITÉ SUISSE

envers l'Armée française,

EN JANVIER 1871.

« Ce sujet est sorti d'une pensée et d'un
» sentiment de reconnaissance. L'Acadé-
» mie souhaite vivement que le succès du
» concours réponde à son désir de voir une
» pièce poétique de quelque valeur consa-
» crer une œuvre bénie qui a pieusement
» ému et soulagé les esprits et les cœurs,
» par le bienfaisant spectacle du pouvoir
» de la pitié et de la charité, succédant tout
» à coup, et comme par enchantement, à
» celui des iniques fureurs de la guerre.

» Sans entendre circonscrire les auteurs
» dans des limites trop absolues, l'Académie
» croit devoir les inviter à ne pas dépasser
» celle de deux à trois cents vers. Elle n'im-
» pose aucune condition de forme.

» Les œuvres des concurrents devront être
» adressées, affranchies, au Secrétaire perpé-
» tuel de l'Académie, avant le 1^{er} février
» 1874, et porter une épigraphe ou devise,
» reproduite dans un pli cacheté, con-
» tenant le nom et la demeure de l'auteur.

» Les Académiciens ordinaires et les
» Membres honoraires sont exclus du con-
» cours. Tout concurrent qui se sera fait
» connaître, même indirectement, en sera
» pareillement exclu.

» Le prix, offert par l'Académie, consis-
» tera en une médaille d'or de la valeur de
» 300 francs. Il sera décerné dans sa séance
» publique du mois de mai 1874 ».

Il sera donné le plus de publicité possible au présent programme. Cette publicité sera étendue aux villes principales de la Suisse française. Les mesures à prendre à cet égard sont confiées à M. le secrétaire-perpétuel.

Le secrétaire-adjoint annonce à l'Académie que le concours de 1873 n'a donné aucun résultat, et qu'aucun Mémoire n'a été envoyé avant le terme fixé.

Le secrétaire fait ensuite connaître quelles sont les lectures sur lesquelles la commission, nommée à cet effet, a arrêté son choix pour composer le volume des *Mémoires* de l'année 1872. Il fait part d'une heureuse innovation proposée par quelques membres. Il s'agirait, à l'exemple de plusieurs autres sociétés savantes, d'imprimer, dans les *Mémoires* de l'Académie, les vieilles chartes de nos archives, qui offrent un si grand intérêt pour l'histoire de nos contrées. M. Germer-Durand a déjà transcrit le *Liber Onorum* ou cartulaire du Chapitre de la cathédrale de Nîmes. Il suffira d'un supplément de quelques feuilles à notre volume pour que ce cartulaire soit imprimé en deux ans. D'autres cartulaires pourront venir ensuite, et nous aurons ainsi le mérite d'arracher à l'oubli et de conserver à la postérité de précieux monuments de l'histoire du pays.

M. Ch. Liotard, trésorier, rend compte de notre situation financière, et nous fait connaître les recettes et les dépenses faites dans le courant de l'année. Selon l'usage, les comptes seront soumis à l'examen d'une commission composée de trois membres du bureau.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre dans laquelle M. *Julien Jeannel*, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, et auteur de l'ouvrage : *De Dijon à Brême*, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui fait en le nommant associé-correspondant.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société Dunoise. Janvier 1873.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 1870-1871.

Bulletin de la Société académique de Laon. 1869-1870.

Revue de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes. Octobre 1872.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. N° III 1873.

Bulletin de l'Académie delphinale. 1871.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. 1872, nos 9 et 10.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura. Années 1871-1872.

Mémoires d'Agriculture, d'Economie rurale et domestique, publiés par la *Société centrale d'agriculture de France.* Année 1872.

Bulletin des Séances de la dite société. Compte-rendu mensuel, par M. Barral. 1871-1872, Tome 7^e.

Bulletin des Séances de la même société. Compte-rendu mensuel, 3^e série, Tome 8^e. n° de novembre 1872.

L'Arlésie, étude sur l'arrondissement d'Arles,
par L. Amouroux.

M. AURÈS achève la lecture de son intéressant mémoire *Sur le tracé des Fosses Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius.*

Les conclusions de cette nouvelle étude sont : en premier lieu, que le travail exécuté par l'armée romaine a eu pour objet principal l'approfondissement et l'élargissement des canaux qui réunissaient entre eux, alors comme aujourd'hui, les étangs de la rive gauche du Rhône depuis la Duransole jusqu'au grau de Galéjon, et par conséquent que c'est en approfondissant et en élargissant ces canaux que Marius a permis aux navires, entrant dans les étangs par ce grau, de remonter jusque dans les parties supérieures, c'est-à-dire précisément jusqu'au-dessus d'Arles, et même jusqu'au camp des Alpines ;

En second lieu, que c'est pour atteindre plus facilement ce but, en diminuant l'importance des travaux d'approfondissement à exécuter, que Marius a fait ouvrir, en outre, à travers les terres, un large canal réunissant le Rhône aux étangs, afin d'amener ainsi, dans ce bassin intérieur, toute la tranche d'eau qui s'élevait alors, dans le fleuve, au dessus de l'étiage des étangs ;

Et en troisième lieu enfin, que ce dernier canal, sans être nécessairement creusé, dès le principe, avec assez de profondeur pour offrir un libre passage aux plus grands navires, n'a pas tardé cependant à voir son plafond ramené au même niveau que celui du Rhône, soit par l'effet naturel de l'écoulement d'un grand volume d'eau sur un sol éminemment affouillable, et de sa direction alternative, suivant les saisons, tantôt du Rhône vers les étangs et tantôt

des étangs vers le Rhône, soit, si un pareil travail a pu être nécessaire, par les Marseillais eux-mêmes, qui, une fois propriétaires de cette voie navigable, ont dû éprouver le besoin de la mettre, le plus tôt possible, en communication directe avec le Rhône supérieur.

M. GERMER-DURAND communique quelques-unes de ses notes sur les *Découvertes archéologiques faites pendant le 1^{er} semestre de l'année 1871*.

M. BRUN termine la séance par la lecture de la pièce de vers suivante :

Un ancien bois sacré.

Dans le pays qui m'a vu naître,
Est un mont d'où l'on voit la mer,
Et sur lequel l'agneau va paître,
Portant le nom de Jupiter (1).

On dit que, touchant à la nue,
Le temple du dieu s'élevait
Sur sa cîme la plus chenue,
Où de loin on l'apercevait.

Dans un vallon riant se cache
Un bois de pins et chênes-blancs,
Que n'a jamais touchés la hache
Et qui descendent sur ses flancs.

C'était, si l'on en croit l'histoire,
Des temps fidèle souvenir,
Le bois sacré de l'oratoire ;
Ses chênes disaient l'avenir.

(1) Mountjou, altération évidente des mots *mons Jovis*, « montagne de Jupiter ».

Une fontaine, où pour les rites
On puisait l'eau, flot azuré,
L'arrose, en coulant sur un pré,
Tout parsemé de marguerites.

Un profond silence y régnait,
Et ses ombrages solitaires,
Où la colombe se plaignait,
Avaient conservé leurs mystères.

J'aimais cet agréable lieu,
Et sa solitude tranquille,
Lieu charmant et digne du dieu
Dont il fut autrefois l'asile.

Nul bruit ne troublait son repos,
Si ce n'est le merle qui chante,
Ou le pâtre de ses pipeaux
Jouant sur la roche penchante.

J'aimais à venir y rêver,
Quand j'étais jeune, sur la rive
De sa fontaine, où boit la grive
Qui sur le chêne va couver.

J'y songeais aux rites du culte,
Qu'on y célébrait autrefois,
Aux dieux tombés, aux vieilles fois
Que l'on délaisse et qu'on insulte.

J'y méditais sur le destin
De mon adolescente vie,
Sur l'existence à son matin,
Dont la pente est si tôt gravie.

Je regardais à l'horizon,
Dans des nuages teints de flammes,
Filer, couché sur le gazon,
Des figures de jeunes femmes.

C'était toujours, depuis ce temps,
Le quartier de mes promenades,
Où le rossignol, au printemps,
Me charmait par ses sérénades.

Maintenant on me l'a détruit.
Le rail des Cévennes y passe.
Des trains qui sifflent l'affreux bruit
Trouble son silence et m'en chasse.

J'ai vu mes vieux chênes tomber,
Et, pareils à des avalanches,
Couvrir la terre de leurs branches
Que le temps n'avait pu courber.

J'ai vu ma fidèle montagne
Sous le coup des mines crouler,
Et ses débris se dérouler
En longs remblais sur la campagne.

Je n'irai plus m'y promener.
Je n'irai plus sous ses ombrages
M'asseoir, à l'abri des orages.
Mais à quoi bon récriminer ?

Il faut que l'humanité marche,
Tranchant les rocs, trouant les monts,
Sur l'abîme jetant une arche.
Qu'importe un bois que nous aimons ?

Laissons-la suivre sa carrière.
Elle ne s'arrête jamais.
En vain on la tire en arrière.
Adieu donc, ô bois que j'aimais !

Vu l'heure avancée, l'Académie ajourne à la prochaine séance la lecture annoncée de M. Bondurand, associé-correspondant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 février 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président* ; Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Brun, Lenthéric, Flouest, L. Blanchard, et l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*, remplissant les fonctions de secrétaire-perpétuel en l'absence de M. de Clausonne.

M. Bondurand, associé-correspondant.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Le président communique une lettre par laquelle M. de Combettes-Labourélie offre à l'Académie ses remerciements pour l'honneur qu'elle lui a fait en lui décernant le titre d'associé-correspondant.

M. de Clausonne qui, malgré la maladie qui le retient chez lui, continue à s'occuper activement des intérêts de l'Académie, nous écrit pour nous faire connaître les démarches qu'il a faites pour donner la plus grande publicité au programme du prix pour l'année 1874 : *L'Hospitalité Suisse envers l'Armée Française, en 1871*. Il s'est directement adressé au *Journal*

des Débats pour lui demander l'insertion du programme, pensant avec raison qu'un grand journal de Paris assurerait cette publicité plus efficacement que les journaux de province. Il a fait une semblable démarche auprès du rédacteur du *Journal de Genève*, qui s'est empressé de l'accueillir en termes très-flatteurs. Lecture est donnée de l'article du *Journal de Genève*.

M. L. Boucoiran adresse à l'Académie un Mémoire sur le *Mouvement industriel dans le département du Gard*. Ce Mémoire arrive trop tard pour être admis au concours; mais l'Académie décide qu'il sera l'objet d'un rapport, et M. Dombre est prié de vouloir bien se charger de ce travail.

Le secrétaire communique le rapport de M. de Clausonne, fait au nom de la commission, sur les comptes des recettes et dépenses de 1872. Le rapporteur constate une amélioration notable dans notre situation financière, due en grande partie au zèle du trésorier à surveiller les rentrées. Il rend hommage à l'exactitude et à la netteté parfaites avec lesquelles les comptes sont tenus, et il présente pour 1873 un projet de budget auquel l'Académie cherchera, autant que les circonstances le permettront, à se conformer.

Sur la proposition du rapporteur, l'Académie décide qu'elle complètera son mobilier par la confection d'un corps de bibliothèque, à compartiments vitrés, avec avant-corps, au fond de la salle.

Des remerciements sont votés au trésorier pour sa bonne gestion, et le rapport de M. de Clausonne est approuvé.

M. Bondurand fait hommage à l'Académie du portrait photographié de M. Dumas, de l'Institut, membre honoraire de notre compagnie ; et, à cette occasion, M. Liotard invite de nouveau ses confrères à lui adresser leur propre photographie, pour qu'elle prenne place dans la collection des portraits conservés aux archives de l'Académie.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. 1873.—24^e livraison.

Catalogue des Brevets d'invention. Année 1872 — nos 4, 5 et 6. 3 cahiers.

Notice sur la Constitution géologique de la région supérieure ou cévennique du département du Gard, par Emilien Dumas, lue à la session extraordinaire de la Société géologique d'Alais, en septembre 1846, suivie d'un Appendice présentant la série des deux autres terrains (moyenne et inférieure). — Offert par M^e veuve Emilien Dumas.

La rente française, son origine, etc, par Alfred Neymarck.

M. Edouard Bondurand donne lecture de la première partie d'un essai sur la *Première Agrippine*. Dans ce chapitre, intitulé : *l'Agrippine de Tacite*, l'auteur rappelle les principaux événements de la vie d'Agrippine, tels que Tacite et subsidiairement Suétone les font connaître. La fuite de la femme de Germanicus vers Trèves, au milieu du soulèvement des légions, son courage et son habileté pour empêcher la rupture du pont du Rhin, la jalousie de Tibère et de Livie, Agrippine en Asie, la

mort de Germanicus, le retour de sa veuve à Rome, les persécutions dont elle et ses fils y sont l'objet, la haine de Séjan, celle du monstrueux Tibère, la fin cruelle de Néron, de Drusus, et de leur mère, restes outragés de la maison d'Auguste, tels sont les éléments dont Tacite a formé ses plus beaux drames. M. Bondurand constate que le grand historien est éminemment favorable à Agrippine. Dans la deuxième partie de son travail, il examinera comment la critique moderne a traité la plus pure héroïne des *Annales*.

Voici la conclusion du premier chapitre de l'essai de M. Bondurand :

« Ainsi, quand on interroge Tacite au sujet d'Agrippine, il répond par des peintures sympathiques devant lesquelles s'inclinent l'artiste et le philosophe. Leur puissance entraîne le cœur et l'imagination, comme le courant d'un fleuve emporte un roseau détaché de la rive. On ne peut résister à Tacite, et on aime Agrippine avec lui. Il nous montre une figure tout à la fois ardente, belle et sévère, également imposante dans le malheur et dans la prospérité, toujours fière et chaste au milieu de tant de vicissitudes, être complexe pour qui la souffrance a été ce que la taille est au diamant, et que l'horreur de sa chute a consacré.

» Cette figure était digne du marbre, et le marbre ne l'a pas oubliée, si l'on en juge par la statue assise du Capitole. Une attitude familière et noble, des lignes pleines et grandioses, qui seraient voluptueuses si le regard n'était grave et pudique, un visage où respire l'antique majesté romaine, voilà les traits sous lesquels un Grec inspiré par Tacite a sculpté Agrippine.

» Elle n'était pas une Athésienne, fleur délicate éclose sous l'abri du Parthénon. L'ombre du gynécée eût été mal venue à protéger la blancheur de son teint. Le fin lin d'une tunique de pourpre ne l'occupait pas de ses plis. Ses sourcils n'étaient pas noircis ni ses joues colorées par d'élégants artifices. A demi-couchée sur un lit d'ivoire, et les cheveux semés de fleurs, elle ne confiait pas ses secrets à la sage Minerve ou à la douce Vénus. Non ; une divinité plus forte avait présidé à sa naissance. Elle eût pu personnifier Rome Nicéphore. Il fallait à cette vaillante Romaine , qu'un anachronisme avait placée à l'époque de tous les abaissements, il lui fallait l'air libre , et un théâtre assez vaste pour son active pensée. Les périlleux déserts de la Germanie pouvaient seuls la contenir. A Rome , elle se sentit étouffée. Il était clair qu'une pareille nature était attirée par le combat , et que , mise en présence de Tibère , elle lutterait jusqu'à la mort. Agrippine apporte à notre décadence un grand exemple de constance et de hauteur envers ceux qui persécutent.

« Elle ne fut pas Eponine, parce que Germanicus lui fut trop tôt enlevé ; elle ne fut pas Cornélie , parce que ses fils n'étaient pas des Gracques ; elle ne fut pas Lucrece , parce que nul Tarquin n'osa l'outrager.

» Fille, sœur et mère de « femmes de rue », elle demeura une « femme de foyer », pour me servir d'une classification récente (1).

» Il y a un côté par où elle descend directement de Camille. Dans une société où la

(1) M. Alexandre Dumas fils , *l'Homme-Femme*.

femme n'était comptée pour rien, où son utilité se bornait à donner des enfants à la patrie, où son rang tenait le milieu entre le citoyen et l'esclave, Agrippine se constitua, comme Camille, l'égal de l'homme. Toutes deux pensèrent que l'amour ou la vengeance d'une femme valaient l'amour ou la vengeance d'un citoyen. Toutes deux élevèrent, l'une devant le sauveur de Rome, l'autre devant un César, une voix impétueuse et menaçante, se souciant peu d'outrépasser le respect où la loi les contraignait.

» Agrippine sort du passé immortalisée par Tacite, et c'est là une compensation à bien des maux.

» Avoir inspiré le grand artiste que nul n'a terrassé pour le mesurer et dont un mot nous donne comme un reflet de l'infini ; avoir été la figure favorite de celui qui a si merveilleusement compris les femmes de son temps ; avoir été l'objet qu'il a retracé avec ses plus magnifiques moyens et pour qui la phrase incisive a été carressée avec le plus d'amour ; avoir été honorée par le justicier des Césars, c'est là une rare fortune. Plus d'une âme généreuse achèterait au même prix une moindre gloire.

» Tacite a découronné Tibère pour couronner Agrippine. Elle est au premier rang des caractères qui nous reposent du tableau de ces époques néfastes.

» En fermant les *Annales*, nous admirons ce que leur auteur admire. Nous demeurons sous une forte impression, et il nous est difficile d'échapper au prestige de l'homme que nous voyons ému, sombre, indigné, plus majestueux que la loi, plus sévère que les victimes, cachant des larmes sous son austère dédain, et

apportant dans l'analyse des passions toutes les délicatesses et toutes les grandeurs ».

Parmi les ouvrages qui lui ont été adressés depuis la dernière séance, l'Académie remarque particulièrement une *Notice sur la Constitution géologique de la région supérieure ou cévennique du département du Gard*, par Emilien Dumas, dont il lui est fait hommage par la veuve et la fille de notre savant et regretté collègue. Elle se montre très-touchée du sentiment qui a inspiré cet envoi, et charge M. le secrétaire-perpétuel d'en remercier M^{mes} Dumas.

M. Flouest fait remarquer que la brochure dont il s'agit est la réimpression d'un excellent travail lu en 1846, à la réunion extraordinaire tenue, à Alais, par la société géologique de France et qui a fourni, dès cette époque, sur la stratification véritable et les relations réelles des divers éléments constituant les grandes formations primaire et secondaire, des indications d'une netteté et d'une exactitude que le temps et les progrès de la science n'ont fait que confirmer depuis. La sûreté de coup d'œil d'Emilien Dumas atteignait souvent des limites si élevées, qu'elle semblait empreinte de divination. Ainsi, par exemple, il a prévu, dès 1846, qu'il faudrait constituer un étage spécial pour ces couches de jonction, alors ballotées confusément entre les terrains triasiques et le Jura inférieur, et qui, après de longues et vives discussions, sont en effet devenues l'étage *Rhétien*, admis, depuis huit ou dix ans à peine, dans la nomenclature scientifique.

L'éminent géologue de Montpellier à qui M^{mes} Dumas ont confié le soin de compléter la publication de la belle carte géologique qu'E-

milien avait achevée avant de mourir, et dont le texte explicatif a été également retrouvé dans ses papiers, a eu l'heureuse idée d'ajouter à la notice consacrée à la région *supérieure* du département du Gard, l'énumération des terrains des deux autres régions, *moyenne* et *inférieure* ou maritime, extraite de ce texte explicatif encore inédit. On apprend ainsi quelles divisions Emilien Dumas avait tracées dans nos terrains crétacés, tertiaires et quaternaires, etc.

La publication fournit, par conséquent, une échelle ou coupe idéale complète de toutes les formations géologiques représentées dans le département. Ceux qui voudront désormais en faire l'étude ne pourront rencontrer une base plus utile et plus sûre.

M. Flouest, avec lequel les intérêts archéologiques de la région cévenole ne perdent jamais leurs droits, profite de cette circonstance pour rappeler les deux mémoires, presque achevés, qu'Emilien Dumas avait consacrés à la description des monuments celtiques de l'arrondissement du Vigan, et à l'étude de la céramique antique dans la partie inférieure de la vallée du Rhône. Il exprime de nouveau le vœu que l'Académie du Gard puisse bénéficier du fruit de ces travaux, auxquels elle serait sans doute heureuse de donner l'hospitalité dans ses *Mémoires*.

A la fin de la séance, MM. Lenthéric, Flouest et Aurès appellent l'attention de l'Académie sur le triste état des inscriptions lapidaires de la ville de Nîmes. Les pierres sur lesquelles ces inscriptions sont gravées, sont exposées aux intempéries de l'air, et déjà quelques-unes de

ces inscriptions (et ce ne sont pas les moins précieuses) sont altérées et devenues presque illisibles par l'effet des gelées et des pluies. Ne conviendrait-il pas de faire une démarche auprès de l'autorité municipale, à qui incombe le devoir de veiller à la conservation de ce musée lapidaire, afin d'obtenir qu'il soit mis à l'abri des injures du temps ? Ces inscriptions constituent un véritable trésor, non seulement pour Nîmes, mais pour la science épigraphique elle-même, et leur conservation présente le plus grand intérêt historique. Ce sont en quelque sorte les archives de la domination romaine dans nos contrées. Ne pourrait-on pas demander à la municipalité que, à l'exemple de Lyon et d'autres villes, moins riches que Nîmes en monuments de ce genre, elle consentît à faire imprimer le recueil de ces inscriptions et à voter par annuités la somme nécessaire pour couvrir les frais d'impression ? Notre éminent épigraphiste, M. Germer-Durand, pourrait être chargé par l'autorité municipale de faire ce grand travail, qui resterait comme un précieux monument pour l'histoire.

A la suite de cette intéressante discussion, MM. Lenthéric, Flouest et Aurès sont désignés pour faire partie d'une commission qui voudra bien faire les démarches nécessaires pour cet objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 1^{er} mars 1873.

Présents : MM. Des Rivières , *président* ;
Dumas, Aurès, Vignié, Liotard, Bran, Len-
théric, Flouest, Lombre, Pelon , Blanchard ;
Jeanjean, membre non-résidant ; l'abbé Azaïs,
secrétaire adjoint, remplissant les fonctions de
secrétaire-perpétuel , pendant la maladie de
M. de Clausonne.

MM. Bondurand et Ad. Ricard, associés-cor-
respondants ;

Le procès-verbal de la séance précédente
est lu et adopté.

Le secrétaire-adjoint dépose sur le bureau
les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

*Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-
Lettres et Arts de Savoie. Seconde Série, tome
XII, 1872.*

*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Besançon. Séance publique du 24 août 1872.*

*Société des Amis des Sciences naturelles de
Rouen. Huitième année, 1872, premier semes-
tre.*

Bulletin de la Société d'études archéologiques et scientifiques de la ville de Draguignan. Tome VIII, 1871.

Académie de la Rochelle. Section des Sciences naturelles. Annales, 1870—71, n° 10.

Notices historiques sur la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Rochelle, publiées sous les auspices de l'Administration municipale, avec le concours de l'Académie.

Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de France. Troisième série, tome huitième, 1872.

Causerie sur Vauvenargues, par M. Adolphe Cazalet, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques des Lettres et Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. 5^e année, tome 3, n° 1.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Décembre 1872.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Troisième trimestre de 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. 1872.

Annual Report of the Trustees Boston. 1871.

M. Aurès, qui s'occupe avec M. Germer-Durand et M. Flouest d'un nouveau classement des objets antiques qui viennent d'être transportés du Musée à la Bibliothèque de la ville, présente à l'Académie un morceau de plomb qui a été trouvé dans les vitrines et qui, d'après le catalogue manuscrit, semble affecter la forme d'un mors de cheval. Il nous en fait connaître la véritable destination, en plaçant sous nos yeux un fragment de poterie gallo-romaine auquel adhère un semblable morceau de plomb. C'était un moyen, à la fois

simple et ingénieux qu'employaient les Gallo-Romains pour raccommo-der les vases brisés. Ce plomb, qu'on faisait couler, à l'état de fusion, dans des trous pratiqués dans les vases, servait ainsi de lien et fixait les cassures qui s'étaient déclarées dans les amphores.

M. JEANJEAN donne ensuite lecture à l'Académie d'une *Etude sur la géologie et la paléontologie des Hautes-Cévennes*, ainsi que des stations préhistoriques des grottes de Trèves et de Meyrueis.

Après avoir résumé ses précédents travaux sur les cavernes des Basses-Cévennes et décrit une nouvelle grotte sépulcrale, située près de Bannières, dans la commune de Conqueyrac, et qui appartient à une époque de transition entre l'âge de la pierre polie et celui du bronze, l'auteur présente le tableau de ses diverses recherches dans le canton de Trèves. Il fait connaître les formations géologiques des montagnes de cette contrée et les débris organiques qu'elles recèlent.

Il rend compte de tous les phénomènes qui ont fait de la *caverne de Bramabiaou* une curiosité naturelle des plus belles et des plus intéressantes, et donne la description des différents filons de plomb sulfuré argentifère et de cuivre pyriteux dépendant de la concession de Saint-Sauveur-des-Porcils.

Puis il fait un exposé succinct du produit de ses fouilles dans les *grottes de Trèves et d'Espinasous*.

Les débris de l'industrie primitive et les restes d'animaux trouvés dans ces stations doivent, d'après l'auteur du mémoire, les faire remonter à l'époque néolithique.

Passant ensuite au récit de ses excursions scientifiques aux environs de Meyrueis, M. Jeanjean, pour signaler les divers terrains de la vallée de la Jonte, donne une coupe géologique prise à côté du château d'Ayres, et qui offre, dans un kilomètre, sept étages différents, depuis le schiste talqueux jusqu'à l'oxfordien. Tous les gisements des fossiles sont soigneusement indiqués.

La *caverne de Nabrigas*, située à 5 kilomètres nord-ouest de Meyrueis, dans le calcaire à entroques dolomitiques, a acquis une certaine célébrité à cause des nombreux ossements d'*Ursus spelæus* qu'on y recueille, comme aussi parce que certains naturalistes l'ont classée parmi les stations de l'époque du grand ours. Or, après avoir fait opérer des fouilles considérables dans cette caverne et pris de précieux renseignements à Meyrueis au sujet des découvertes antérieures, M. Jeanjean a acquis la conviction qu'il existait dans ce gisement deux dépôts bien distincts par leur position stratigraphique, leurs caractères minéralogiques et leurs faunes. Le limon jaunâtre inférieur, avec sable et cailloux roulés, constitue le diluvium et ne renferme que des restes d'animaux dont les espèces sont aujourd'hui éteintes, tandis que la couche supérieure, à cailloux anguleux, est moderne et contient des débris de l'industrie humaine de l'âge de la pierre polie.

L'auteur fait part ensuite du résultat de ses investigations dans les autres cavités de la vallée de la Jonte, telles que la *Grotte obscure*, la *Grotte de Couderc ou du Lac*, la *Grotte des Cristallisations* dont les gisements doivent être rangés dans la classe de l'époque néolithique ; mais il a constaté que, dans la grotte de

Conderc, il existe, comme à Nabrigas, deux dépôts différents.

Enfin, l'auteur termine son mémoire par cette considération au sujet des populations primitives des Cévennes : « Les hommes qui fréquentaient les cavernes des Cévennes, à l'âge de la pierre polie, enterraient leurs morts dans les grottes aussi bien que sous des monuments mégalithiques.

» Là, où des cavités souterraines permettaient d'y cacher les dépouilles humaines pour les préserver de la profanation ou des atteintes des bêtes fauves, les antiques usages des troglodytes étaient maintenus et les morts étaient déposés dans les grottes. Mais sur les causses, sur les plateaux arides et dénudés, les peuplades, les familles construisaient des *dolmens*, des *menhirs* et y plaçaient les restes de leurs parents ou de leurs amis.

« La persistance de cette habitude de déposer les morts dans les cavernes, l'identité des mobiliers funéraires que présentent les dolmens et les grottes sépulcrales, enfin la continuité, malgré la connaissance du polissage, de l'emploi des outils en silex simplement taillés, sont, à nos yeux, de puissantes considérations pour admettre que le peuple à dolmens, en envahissant les Cévennes, s'était uni aux populations aborigènes, et que probablement parmi ces hommes de la pierre polie se trouvaient des descendants de l'âge précédent ».

Après cette lecture, l'Académie remercie M. Jeanjean et l'engage vivement à continuer ses intéressantes études sur les Hautes-Cévennes.

M. l'abbé AZAÏS termine la séance par la lecture de la *Notice biographique* qu'il a composée, à la demande de l'Académie, sur notre regretté confrère, M. Deloche. Il fait connaître le succès de ses études au collège royal de Nîmes, son admission à l'école normale supérieure, ses brillants débuts dans l'enseignement au collège de Nancy et les précieux souvenirs qu'il a laissés au collège de Nîmes comme professeur des sciences physiques et comme proviseur. Le biographe le suit à Avignon où il remplit les fonctions de recteur départemental, et où il s'attira de si vives sympathies. Il nous le montre revenant à Nîmes comme inspecteur d'Académie et déployant, pendant dix-sept ans, un zèle et une activité infatigables pour tous les intérêts de l'enseignement public.

M. l'abbé AZAÏS rappelle ensuite les liens qui unissaient M. Deloche à l'Académie du Gard, dont il était un des membres les plus anciens. Assidu à ses séances, il lui apportait le tribut de ses travaux, et les Mémoires de l'Académie gardent les traces de ses communications scientifiques.

Une de ses lectures les plus remarquables fut son *Etude sur l'unité de l'espèce humaine*, à propos du savant ouvrage de M. de Quatrefages sur ce sujet. Ce travail, qui porte l'empreinte d'un esprit éminemment philosophique, était une éloquente protestation contre ces tristes doctrines qu'une science de mauvais aloi cherche à propager, et qui sont une flétrissure pour la dignité humaine.

Le biographe signale l'œuvre la plus importante de M. Deloche, qui fut présentée à l'Institut, sa *Théorie de la musique*, fondée sur les rapports qui existent entre les nombres des

vibrations que font les différentes notes. Au moyen de deux hypothèses fort simples pour mesurer les consonnances et les dissonnances, M. Deloche retrouva, par ses calculs, non-seulement la gamme moderne, mais toutes les gammes anciennes dont la gamme moderne n'est qu'un cas particulier, non-seulement les accords en usage, mais encore d'autres accords qui n'étaient pas employés et qui ont été utilisés avec succès par des musiciens compétents.

M. Deloche préparait pour l'Académie d'autres travaux qui promettaient un vif intérêt : une étude sur le calendrier, une notice sur un membre honoraire de l'Académie, M. B. Valz, directeur de l'Observatoire de Marseille, et un aperçu sur les découvertes de cette science qui, jeune encore, compte dans nos rangs d'éminents adeptes, l'archéologie préhistorique.

Les occupations absorbantes de l'inspection et les études scientifiques ne pouvaient suffire à cette nature élevée et laborieuse. M. Deloche consentit à accepter les fonctions de membre de l'administration des hospices, afin de payer à sa ville natale le tribut de sa charité ; et, pendant le peu de temps qu'il remplit ces fonctions, il montra le plus touchant intérêt pour les pauvres et les malades. Une vie si bien remplie nous explique l'estime universelle dont M. Deloche a joui parmi nous, la considération générale qui demeure attachée à son nom, et cette sympathie persévérante dont il a été entouré. Tout le monde savait que c'était un cœur bienveillant qui aimait à faire le bien, et un homme de devoir qui ne s'inspirait que de sa conscience.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 mars 1873.

Présents : MM. des Rivières , président ; Roussel, vice-président ; Aurès , Vignié . Liotard, trésorier ; Ginoux , Verdier , Rédarès , Floest, Gonazé , Pelon , Faudon ; et l'abbé Azaïs, remplissant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président , qui s'était fait déjà l'interprète ému des regrets unanimes de l'Académie, devant la tombe de notre honorable secrétaire-perpétuel , M. de Clausonne , prend encore la parole pour rendre un nouvel hommage à la mémoire de cet éminent confrère, dont la perte a été un deuil pour la cité entière. « Je crois être, dit-il , Messieurs , l'interprète de votre pensée en demandant qu'il soit fait, au procès-verbal du jour, mention spéciale des regrets que l'Académie éprouve pour M. de Clausonne, notre vénéré confrère. Le concours immense de personnes de tout culte, de toute condition, qui se pressaient à ses obsèques, a montré combien étaient universels le respect et l'estime dont il était entouré. L'Académie, témoin de ce deuil public ,

doit tenir à honneur de s'y associer d'une manière toute particulière, en consignant dans son procès-verbal l'expression de ses regrets et de sa sympathie ».

L'Académie s'associe avec une touchante unanimité au vœu qu'exprime M. le président, et le procès-verbal portera l'expression bien sentie des regrets et des sympathies qui sont dans tous les cœurs.

Le secrétaire-adjoint, à qui ses fonctions ont procuré l'avantage d'avoir de fréquentes relations avec M. de Clausonne, de le voir souvent pendant sa maladie, de recueillir de ses lèvres les paroles affectueuses qu'il était chargé de transmettre à ses confrères, a rappelé avec émotion que, la veille même de sa mort, notre regretté secrétaire-perpétuel lui avait adressé une lettre qu'il avait dictée lui-même, sa main débile ne pouvant plus tenir la plume, et qui renfermait comme ses recommandations suprêmes. Dans cette lettre, il lui exprimait le désir de le voir et de l'entretenir de l'Académie. « Si vous avez un moment pour venir me voir et me donner des nouvelles de nos confrères, je serai toujours prêt à vous recevoir, même au fond du lit ». Le secrétaire-adjoint s'est empressé de se rendre à cet appel. Il a trouvé M. de Clausonne bien affaibli par la maladie, mais conservant encore toute la lucidité de son intelligence et toute la vivacité de son attachement pour ses collègues. Il a recueilli en quelque sorte ses dernières paroles, *novissima verba* ; et ces paroles sont un témoignage que, jusqu'à sa dernière heure, notre compagne a été, avec le souvenir de sa famille, l'objet de ses préoccu-

pations les plus affectueuses ; car nous étions devenus pour lui comme une famille adoptive.

M. Vignié a été chargé par l'Académie de faire la notice biographique de M. de Clausonne.

M. Flonest exprime le désir que l'Académie, afin de mieux reconnaître les services exceptionnels que lui a rendus M. de Clausonne s'empresse de lui donner pour successeur, dans une de ses prochaines séances, par un vote d'acclamation, un des membres de sa famille.

L'Académie accueille avec empressement cette proposition, qui répond si bien à tous ses sentiments pour la mémoire de M. de Clausonne.

Le secrétaire-adjoint dépose les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois. Tome XI, 1872.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier. Sciences, Arts et Belles-Lettres. Tome XI, 3^e et 4^e livraisons

Bulletin de la Société académique du Var. Nouvelle série. Tome V, 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture et du Comice agricole de l'arrondissement de La Rochelle. Années 1870, 1871 et 1872.

Procès-verbaux des Séances de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, du 26 décembre 1868 au 31 décembre 1871.

Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée Lorrain. Vingt-unième année. 1872.

Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine. Seconde Série, xiv^e volume, 1872.

Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. VIII, du 1^{er} juillet 1870 au 7 avril 1872.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers. Nos 171, 172 et 173, 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Tome XXIII. Mois de novembre et de décembre 1872.

M. Blatière, instituteur communal à Nages, déjà connu de l'Académie par le concours qu'il lui a donné à l'occasion des fouilles entreprises dans l'*oppidum* celtique de cette commune, lui fait hommage de deux objets qui ont été trouvés dans l'enceinte de l'*oppidum*. Le premier est un petit vase en terre cuite, au col allongé, qui servait à boucher les amphores ; l'autre, qui est aussi en terre cuite, ayant la forme d'un petit disque bombé, avec une ouverture au milieu, a été jusqu'ici considéré comme un peson de fuseau. Mais les archéologues, qui ont fait une étude spéciale des antiquités gallo-romaines, soutiennent que c'est tout bonnement une sorte de bouton ou fibule qui servait à attacher le *sagum* des Gaulois.

L'Académie accepte avec gratitude ces deux objets antiques et charge son secrétaire de transmettre ses remerciements à M. Blatière.

M. PELON donne lecture d'un essai philosophique ayant pour titre : *Du mal dans les sociétés humaines.*

Il y examine la question du mal dans ses rapports avec la nature de l'homme, les transformations de l'ordre social et le développement historique de la civilisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 22 mars.

Présents : MM. Des Rivières, *président* ; Dumas, Salles, Aurès, Viguié, Ch. Liotard, Brun, Verdier, Flouest, Dombre, Gouazé, Faudon ; et l'abbé Azaïs, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. Bondurand, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-adjoint dépose les ouvrages suivants, reçus depuis la séance précédente.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France. Quatrième série, tome 3^e.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 3^e et 4^e trimestres. 1872.

Bulletin de la Société académique de Boulogne. — Années 1870-1872.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure. Quatrième série, tome 1^{er}.

Travaux de l'Académie impériale de Reims. — 2 vol., années 1867-1869.

Voies Romaines du département de la Côte.

d'Or et Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune. 1 fasc. in-4°.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. Deuxième livraison du tome 8^e.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes. Tome 11^e, 3^e et 4^e trimestres 1872.

Société Linnéenne du Nord de la France. Bulletin mensuel. Novembre, décembre 1872, janvier et février 1873.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. 1872, n^o 11 et n^o 12.

Bulletin de la Société Franklin, Journal des Bibliothèques populaires. N^o 66, 15 mars 1873.

La parole est donnée à M. FAUDON qui rend compte de trois publications d'un magistrat, M. d'Albiousse.

Messieurs,

« Vous m'avez chargé de vous rendre compte de diverses publications de M. d'Albiousse, juge au tribunal d'Uzès. Les travaux de ce magistrat recommandent l'adoption de mesures qui permettraient de recueillir facilement, et par une voie sûre, toutes les indications utiles pour connaître l'état civil des personnes, leur filiation à tous les degrés, et pour se rendre compte exactement de la capacité civile de chaque citoyen. C'est dire suffisamment à quel point les familles et la sécurité des transactions sont intéressées au succès du système proposé par M. d'Albiousse. »

» On est d'abord frappé de son extrême simplicité : il consiste dans l'établissement au greffe de chaque tribunal d'arrondissement d'un *casier de l'état civil* et d'un *casier des objets divers*, qui ne seraient autre chose que l'application à un autre ordre d'idées de ce qu'on appelle, dans la pratique de la justice criminelle, le *casier judiciaire*. Permettez-moi de vous rappeler brièvement sur quels principes repose cette dernière institution ; c'est indispensable pour vous faire comprendre les vues de M. d'Albiousse. Lorsqu'un malfaiteur est frappé par la justice, il est dressé un bulletin ou note sommaire de la condamnation. Le bulletin est transmis au greffier du tribunal dans le ressort duquel est né le condamné, et ce document est classé à son rang alphabétique. La collection de cette nature de bulletins est ce qu'on appelle le *casier judiciaire*. Voilà en peu de mots comment on le forme ; voici comment on utilise les renseignements qu'il contient. Lorsque les magistrats ont à faire l'application des lois pénales pour la répression soit des crimes, soit des délits, leur premier soin est d'interroger les antécédents du coupable ; le casier judiciaire est là pour leur répondre. Le juge connaît le lieu de naissance du prévenu ; il lui est donc facile de demander au greffe du tribunal de ce même lieu un relevé des condamnations qui ont pu être prononcées antérieurement contre le délinquant. S'il a été condamné une, deux, trois fois, on trouve au casier un, deux, trois bulletins, et la copie en est transmise au magistrat qui s'en sert comme d'un instrument pour mesurer le degré de sévérité qui inspirera sa sentence.

» Il y a plus de vingt ans que ce système fonctionne en France, et il n'a cessé de donner

les meilleurs résultats. Il est habituellement un auxiliaire précieux pour le juge; il est quelquefois un grand embarras pour les défenseurs; et il fait toujours l'épouvante des coquins; je demande pardon aux magistrats et aux avocats de les nommer en si mauvaise compagnie.

» M. d'Albionse qui, dans l'exercice de ses fonctions, se rend compte tous les jours des services que le casier judiciaire rend aux tribunaux de répression, s'est convaincu qu'il ne serait ni moins facile, ni moins utile de centraliser les renseignements relatifs à l'état civil des citoyens. Sur le modèle du casier judiciaire, il propose l'établissement d'un autre casier, en prenant toujours le greffe du tribunal de première instance comme point de convergence de toutes les indications intéressant l'état des personnes nées dans l'arrondissement. Il suffirait, pour le créer, d'obéir à un petit nombre de règles fort simples, qui pourraient être établies par une circulaire du garde des sceaux. Ainsi, quand est rédigé l'acte de mariage ou de décès d'un citoyen, le maire ferait dresser un bulletin contenant les principales mentions de cet acte, et ce même bulletin serait classé dans le casier à établir. Il faudrait prescrire en outre d'indiquer, dans les actes de l'état civil, toutes les fois au moins que ce sera possible, non seulement quel est le lieu de naissance du nouveau-né, du nouvel époux ou du défunt, mais encore donner la même énonciation en ce qui touche ses père et mère. Les choses ainsi organisées, qu'on ait à faire des recherches sur l'état civil d'un citoyen, à établir ses rapports de parenté avec tel autre, à reconstituer l'arbre généalogique le plus compliqué, il suffira de connaître le lieu de naissance de la personne qui fait l'objet de ces investigations. En consultant le casier de

l'état civil, on aurait un moyen sûr et facile de savoir si elle est décédée, si elle est mariée ; on connaîtrait le nom et le lieu de naissance de son conjoint, comme aussi le lieu d'origine du père et de la mère. Ces indications seraient comme le fil d'Ariane qui permettrait de passer d'un casier à l'autre et, en le suivant, d'établir les rapports de parenté et d'alliance les plus éloignés.

En étudiant les détails de l'institution qu'il propose sous le nom de *Casier de l'état civil*, M. d'Albionse a été conduit à constater qu'il y aurait, pour la protection des intérêts sociaux, un grand avantage à établir ce qu'il appelle le *Casier des objets divers*. Celui-ci fournirait le moyen de donner une publicité effective à tous les actes qui affectent la capacité civile ; il révélerait si telle ou telle personne a été pourvue d'un tuteur, d'un conseil judiciaire, ou si ses biens sont frappés d'une hypothèque légale : renseignements qui peuvent être d'une importance capitale pour tous ceux qui ont des intérêts civils à débattre avec des tiers.

D'éminents jurisconsultes ont applaudi aux travaux de M. d'Albionse, et le sénat a émis plusieurs votes pour en provoquer une étude approfondie. J'espère que l'Académie voudra bien joindre son suffrage à des encouragements si flatteurs.

» Encore un mot, pour vous rendre compte d'une troisième publication de notre compatriote. Elle a pour but de signaler, comme conséquence heureuse, mais imprévue, de l'établissement du casier de l'état civil, la suppression du crime de bigamie. Il suffirait, en effet, pour obtenir ce résultat, d'exiger que le casier d'un citoyen fût consulté avant qu'il pût être procédé à son mariage. On serait immédiatement informé s'il est engagé dans les liens

d'une première union, et la célébration de la seconde ne pourrait avoir lieu. Rendre impossible l'accomplissement d'un crime, voilà certes un rare service rendu à la société ; j'ai dit rare, Messieurs, j'aurais dû dire merveilleux et jusqu'à ce jour, inouï. En effet, nous n'avons jamais vu rayer une ligne du Code pénal, et tous les jours, au contraire, nous voyons la longue liste de nos maladies morales s'allonger et s'enrichir de pénalités nouvelles. Quant au crime de bigamie, qui disparaîtra peut-être si le casier de l'état civil est établi, il faut convenir qu'il n'est plus aujourd'hui un péril social. Quoique la peine qui la frappe soit à bon droit sévère, la bigamie n'est plus un cas pendable, et il y a longtemps que nous avons cessé de voir les coupables de ce crime attachés au pilori avec le signe indicatif de leur faute. La femme convaincue d'avoir eu deux maris était exposée avec deux chapeaux et l'homme bigame avec deux quenouilles. Ne voilà-t-il pas une trace remarquable du génie symbolique du moyen-âge ? On jugerait mal les institutions de cette époque, si l'on ne voyait, dans cet usage établi par la loi, qu'une intention plaisante et satyrique. Les deux quenouilles du bigame sont comme ces bas-reliefs curieux que les constructeurs pieux de nos vieilles églises ont répandus avec profusion dans les monuments inspirés par leur foi. Pour les esprits superficiels, dont le nombre n'est peut-être pas aussi restreint que celui des bigames, ces créations symboliques ne sont que grotesques et quelquefois obscènes. Cependant, si elles se révèlent avec une naïveté dont il n'est pas défendu de sourire, elles cachent souvent aussi une pensée sérieuse, que savent bien discerner les observateurs familiers avec l'histoire de nos institutions et de nos arts.

» Je vous demande pardon de cette petite digression, elle aurait été plus longue peut-être, si j'avais pu tarder à m'apercevoir qu'elle m'entraînerait bien loin de la mission que vous m'avez donnée ».

Après ce rapport, M. Faudon propose M. *d'Albiouse* pour le titre d'associé-correspondant.

M. AURÈS lit une note sur *le port des Fosses-Mariennes*, destinée à servir de complément aux études si remarquables qu'il a déjà communiquées sur ce sujet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 12 avril 1873.

Présents : MM. des Rivières, *président* ;
Dumas, Vignié, Liotard, Flouest, Puech,
Gaidan.

M. Liotard est prié de vouloir bien remplir
les fonctions de secrétaire, pour la présente
séance, en l'absence de M. l'abbé Azaïs.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les
publications envoyées à l'Académie, savoir :

*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscrip-
tions et Belles-Lettres de Toulouse. Tome IV,
1872.*

*Bulletin de la Société des Sciences histori-
ques et naturelles de l'Yonne. 26^e volume, 1872.*

*Bulletin de la Société des Antiquaires de
Picardie. N^o 4, 1872.*

*L'Investigateur, journal de la Société des
Etudes historiques. — Livraisons de novem-
bre 1872 à janvier 1873.*

Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du département du Var. 2^e livraison, 1872.

Ensay en forma de Dialogo sus las lenguos en general e lours princpales atribucios, per Paul Barbe, Toulouse, 1873.

Statuts et programmes des travaux de la société d'étude des sciences naturelles de Nimes.

Plusieurs membres appellent l'attention de l'Académie sur l'origine, les débuts et l'heureuse tendance de cette société, qui vient de se former sous l'impulsion de très jeunes gens animés d'un vif désir de connaître et de vulgariser les richesses géologiques, botaniques et zoologiques du département du Gard.

La société se propose de publier un Bulletin de ses travaux préparés par des excursions sur les points les plus intéressants du département.

L'Académie doit ces encouragements et accorde toutes ses sympathies aux efforts de cette jeune institution, dont les membres se proposent d'employer à de sérieuses et fortes études des loisirs que la jeunesse de nos jours n'est que trop portée à dépenser en vulgaires et stériles distractions.

Elle fait des vœux pour sa prospérité et son développement.

M. Albert PUECH, poursuivant des recherches entreprises, il y a longues années, fait une excursion dans le domaine de la tératologie comparée.

Après l'étude succincte des organes sexuels des oiseaux, il montre les anomalies qui peuvent survenir durant la période embryonnaire, et aux observations antérieurement connues

il en ajoute deux, qu'il a eu l'occasion de recueillir.

Dans la première, extrêmement remarquable, puisque cet état n'avait pas encore été signalé, il s'agit d'une poule qui avait deux organes germinateurs et deux oviductes. Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, l'ovaire et l'oviducte du côté droit, au lieu de s'atrophier et de disparaître en grande partie peu après la naissance, avaient poursuivi leur développement et étaient, pour la forme et le volume, tout à fait semblables à leurs congénères ; ils avaient même fonctionné, témoin la rencontre de capsules ovariennes flétries et notablement atrophiées, et l'existence d'œufs à divers degrés de développement.

Dans la seconde, recueillie sur une autre poule, un phénomène inverse s'était produit, et, au lieu d'acquérir leur développement normal, les organes sexuels du côté gauche se trouvaient offrir un état rudimentaire.

Ces faits, exposés avec les plus grands détails, sont le point de départ de considérations philosophiques. A l'occasion du premier, M. Poech se demande pourquoi, seuls de tous les oiseaux, les rapaces ont le privilège d'avoir deux ovaires et pourquoi la particularité qu'il a rencontrée n'est point la règle chez les gallinacés. Si la sélection, ajoute-t-il en terminant, avait sur les organes la faculté attribuée par Darwin, la poule, dont la ponte annuelle est si notoirement exagérée, devrait avoir droit à deux ovaires, de préférence aux oiseaux de proie, dont la ponte à l'état de nature est de quatre à cinq œufs. Il y a donc là un véritable problème qui doit solliciter l'attention du naturaliste.

M. Viguié donne lecture d'un travail con-

sidérable sur la question sociale que M. PÉRÈS, membre non-résidant, l'a chargé de communiquer à ses confrères. L'Académie, qui avait été à même d'apprécier, dans des communications antérieures, l'esprit philosophique et les études sérieuses de M. Pérès, écoute avec intérêt cette nouvelle lecture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 26 avril 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président*; Dumas, Aurès, Vignié, Liotard, *trésorier*, Brun, Rédarès, Flonest, Puech, Pelon, Gaidan et l'abbé Azaïs, remplissant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Au début de la séance, la pensée des membres de l'Académie se reporte avec un sentiment d'unanime tristesse sur ce confrère regretté, M. *Léon Blanchard*, qui vient d'être enlevé par une mort prématurée à l'affection de sa famille, aux sympathies de l'Académie et à l'estime de la ville entière de Nîmes. M. le Président se fait en ces termes l'interprète des regrets de notre compagnie :

« Après la lecture du procès-verbal, Messieurs, je m'empresse d'exprimer le sentiment qui est dans tous nos cœurs, c'est celui des regrets que nous éprouvons à la suite de la perte de M. *Léon Blanchard*. Ses goûts littéraires, son talent, la noblesse de son caractère, ses heureux débuts dans la compagnie, nous promettaient un collègue distingué et un collaborateur précieux.— Absent de Nîmes la

semaine dernière, je n'ai pu lui rendre un cher et dernier hommage, et remplir ainsi ce que je regarde comme un devoir.

« Je demande qu'il soit fait, au procès verbal du jour, mention de la sympathie et des regrets que l'Académie se plaît à témoigner à la mémoire d'un excellent confrère, aussi aimé qu'il était estimé ».

L'Académie s'associe avec empressement au vœu que vient d'exprimer M. le président. Il mérite bien, comme le digne M. de Clausonne, qu'il a suivi de si près, ces regrets et cette estime, cet excellent confrère qui a vécu, lui aussi, en homme d'un noble cœur, d'une âme ferme, d'un esprit élevé, de convictions sincères, et qui, avec une dignité constante, a cultivé les lettres, aimé le bien, recherché la justice et servi le droit, couronnant par une fin chrétienne une vie si noblement remplie.

M. Gouazé veut bien se charger de la notice biographique de M. Blanchard.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique de Sens. Tome x, 1872.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome XXI, 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. Tome VI, 1^e et 2^e fascicules ; années 1870-71-72.

Table générale alphabétique et analytique des matières contenues dans les cinq premiers volumes du Bulletin publié par la Société des antiquaires de Normandie. 1872.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 3^e série, 8^e volume, 1872.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France. Troisième série, tome huitième, nos 3 et 4.

Bulletin de la Société Dunoise, Archéologie, Histoire, Sciences et Arts. N° 16, 1873.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de statistique de la Drôme. 25^e livraison. 1873.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Janvier 1873.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

M. de Grisy, inspecteur d'Académie, fait hommage à l'Académie de deux ouvrages qu'il vient de publier :

Joseph Addison ou un Attique en Angleterre.

Petite Géographie du département du Gard à l'usage de l'enseignement primaire.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre que M. le Maire de Toulon adresse à l'Académie du Gard pour l'inviter à désigner parmi ses membres un délégué qui devra se rendre à Toulon pour faire partie du jury des récompenses, dans les concours de poésie, d'archéologie et d'histoire institués à l'occasion du concours régional du Midi.

L'Académie confie à M. RÉVOIL cette délégation. Elle apprend en même temps, avec une vive satisfaction, que cet excellent confrère vient d'être nommé officier de l'instruction publique, pour ses travaux archéologiques.

L'Académie décide que, dans la séance prochaine, elle procédera à la nomination d'un secrétaire-perpétuel, en remplacement de M. de Clausonne.

M. le docteur PUECH présente quelques

observations sur certains cas de folie causés par la dernière guerre et émet le vœu que l'étude des cas de cette maladie s'étende à tous les départements.

M. LIOTARD, après quelques données générales sur les résultats du dénombrement de la population de la France effectué en 1872, fournit des indications particulières en ce qui concerne cette opération pour la ville de Nîmes.

Nîmes, et la plupart des autres villes à peu près du même ordre(1) s'accroissent, de 1866 à 1871, dans les proportions normales de 2 à 3000 âmes. Cette légère augmentation, qui prend depuis quelque temps un caractère de régularité, me paraît s'expliquer par la translation des populations rurales dans les grandes villes; ce fait, que je ne saurais appuyer sur des documents certains pour les autres villes, est incontestable pour Nîmes, puisque, à ne considérer que la proportion des décès aux naissances, notre ville aurait dû subir une notable diminution d'habitants dans la dernière période quinquennale.

Le relevé des naissances et des décès pour la ville de Nîmes donne les résultats suivants :

Années.	Naissances.	Décès.	Excédant des	
—	—	—	naissances.	Décès.
1866	1869	1721	148	»»
1867	1694	1778	»»	84
1868	1741	1862	»»	121
1869	1664	1881	»»	217
1870	1734	1965	»»	231
1871	1505	2553	»»	1048
			<u>148</u>	<u>1701-148</u>

Excédant des décès pour les 6 années, 1553.

(1) Amiens, Angers, Montpellier, Limoges, Nice, Rennes,

Il est tout naturel que, dans les deux années 1870 et 1871, la guerre ait produit ici, comme ailleurs sans doute, ses résultats détestables. L'année 1871 surtout se fait remarquer par l'augmentation du chiffre des décès, et les diminutions de naissances. Le nombre des mariages a dû diminuer, pendant que diverses catégories de célibataires étaient appelées successivement sous les drapeaux. Il a augmenté, par une compensation qu'on devait prévoir, en 1872.

Le nombre des mariages s'élève :

pour 1871 à..... 502
pour 1872 à..... 696

Le chiffre des naissances qui, sur les 6 années 1866-71, n'avait dépassé celui des décès qu'en 1866, donne aussi cet heureux résultat pour l'année 1872.

Naissances	1822
Décès	1633
	<hr/>
Différence au profit des naissances.	189

Ce mouvement favorable sera-t-il accidentel ou continu ? L'avenir nous l'apprendra. Si le gouvernement nous donne une garnison d'artillerie, comme tout le fait présumer, il y aura lieu de tenir grand compte de cet élément d'augmentation qui fournira un excédant fixe de près de 3000 personnes.

Si nous établissons un parallèle entre les

deux derniers dénombrements de Nîmes, 1866 et 1872, en voici les données ou points de comparaison en détail :

Cantons et sect. urbaines	1866	1872	En plus.	Moins.	
1 ^{er} canton	1	5291	8117	141	»»
	10	8153	5432	»	36
	12	7217	7164	»	53
2 ^e canton..	2	3618	3942	324	»
	3	3528	3400	»	128
	5	5680	6281	801	»
	6	2761	2367	»	404
	7	3346	3208	»	138
3 ^e canton.	4	4860	4948	88	»
	8	2325	2259	»	66
	9	4022	5338	1316	»
	11	2379	2341	»	38
Banlieue..	1	1286	1168	»	118
	2	781	857	76	»
	3	333	349	16	»
Nomades.	1	168	265	97	»
	2	107	197	90	»
	3	68	199	131	»
Popul. en bloc	4517	4572	55	»	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
	60240	62394	3135	981	
			981		
			<hr/>		
			Augmentation	2154	

Les conclusions à tirer de ce tableau comparatif sont toujours les mêmes : abandon progressif de l'intérieur de la ville : Sections 6, 7,

8, 11. Translation dans les quartiers voisins de la campagne : Sections 1, 2, 4, 5, 9.

L'augmentation accusée dans la section 5 me paraît un peu exagérée : il ne faut pas perdre de vue que l'opération, morcelée à cause de son importance et de la promptitude que l'administration désire y voir apporter, est plus ou moins bien faite et plus ou moins exacte en raison de l'intelligence et de la bonne volonté du recenseur. J'ai lieu de croire que le travail, en ce qui regarde la section 5 de la ville, a été mieux fait en 1872 qu'en 1866.

Quant à l'augmentation considérable constatée pour la section 9 elle s'explique par deux raisons plausibles : d'abord l'extension réelle et frappante qu'ont prise les habitations au delà du viaduc du chemin de fer ; et en second lieu un déplacement de limite qui a profité à la section 9 au détriment de la section 12, et qui a fait refluer dans la section 9 toutes les habitations comprises entre l'avenue Feuchères et la rue Briçonnet (ancien petit chemin de St-Gilles), à savoir le quartier de la Préfecture et de la Trésorerie générale.

Dans le chiffre total de 62394, la population normale ou municipale, qu'on pourrait appeler plus clairement la population indigène, ne compte que pour 57822 ; c'est celle qui est comprise aux états individuels détaillés.

Le complément de 4572 est fourni par :	
La garnison	1679
Les détenus	1199
Les asiles et orphelinats	561
Les élèves des institutions et pensions, étrangers à la commune	741
Les malades et infirmes des hospices ..	392
	<hr/>
Total :	4572

C'est la population normale ou municipale qui sert de base au classement pour l'assiette de l'impôt et à l'application des lois sur l'organisation municipale. La population de 57822 habitants de la commune comprend :

55448 habitants agglomérés dans la ville proprement dite ;

2374 épars dans la banlieue (1), comprenant les deux hameaux de Saint-Césaire et Courbessac.

Saint-Césaire compte 669 habitants

Courbessac 592 —

Dans le rayon de l'octroi figurent les 55448 habitants de population normale agglomérée ;

Plus les 4572 individus formant la population flottante.

Total 60020

Répartie entre les trois cantons, la population totale se décompose comme suit :

1^{er} Canton.

Population municipale.....	22146	
— flottante.....	1023	23169

2^e Canton.

Population municipale.....	20242	
— flottante.....	1486	21728

3^e Canton.

Population municipale.....	15434	
— flottante.....	2063	17497

Total général 62394

(1) Maisons de campagne et fermes en dehors de l'octroi.

Au point de vue de l'état civil, le chiffre de la population indigène, 57822, se décompose ainsi :

Garçons	13305	Filles	14784
Mariés	12211	Mariées	12395
Veufs	1530	Veuves	3597
<hr/>		<hr/>	
Total masculin	27046	Total féminin	30776

Au point de vue des cultes professés dans la commune, les déclarations des habitants fournissent la proportion suivante :

Catholiques	42149
Protestants de diverses églises	15262
Israélites	354
Divers ou Inconnus	57
<hr/>	
Total :	57822

Subdivisée entre les 12 sections urbaines, la population normale se répartit ainsi, en partant de la plus populeuse.

Section	10	8117
—	12	7164
—	5	6281
—	1	5432
—	9	5338
—	4	4948
—	2	3942
—	3	3400
—	7	3208
—	6	2357
—	11	2341
—	8	2259

Cette population occupe 5275 maisons, et forme 16354 ménages.

La population totale, suivant les nationalités, donne :

Français ou naturalisés.....	61563	61594
Alsaciens ayant opté	31	
Alsaciens et Lorrains n'ayant pas opté.		7
De la Grande-Bretagne.....		32
Amérique.....		14
Allemands.....		82
Belgique et Hollande.....		26
Italie.....		328
Espagne		109
Suisse		145
Russie, Pologne, Suède.....		29
Turquie, Grèce.....		18
Autres étrangers.....		10
		<hr/>
	Total :	62394

Les relevés relatifs au degré d'instruction accusent sur le total général ci-dessus 23119 individus ne sachant ni lire ni écrire, dont il faut déduire 5323 enfants au-dessous de 6 ans.

Les catégories relatives aux professions ont été groupées suivant les instructions ministérielles de 1872, d'une manière trop générale et trop large, Agriculture, Industrie, Commerce, professions libérales, etc.

Cette nomenclature n'offre pas dès lors assez de détails pour vous intéresser, non plus que ce qui a trait aux infirmités, et au dénombrement spécial des animaux domestiques.

Je bornerai donc là mes communications à l'Académie.

A cette communication M. Liotard ajoute les observations philologiques suivantes :

Vous connaissez le vers

Indocti discant, et ament meminisse periti,

inscrit par La Harpe en tête de son *Cours de littérature*.

Un de mes amis, plus versé dans la stratégie que dans les secrets de la prosodie latine, me demandait un de ces jours, si la particule *et* existait entre les deux membres de phrase. Un pari était, je crois, engagé sur cette question. A quoi je dus répondre, que non-seulement la particule figure dans la citation, mais qu'elle y est indispensable, sans quoi le vers serait faux. Mais à propos de cette explication, et porté, comme je le suis toujours, à chercher le pourquoi du pourquoi, je me suis demandé à moi-même d'où est tiré ce vers isolé, pour ne pas dire vers solitaire ? *La Flore latine* de M. Larousse m'a fourni là-dessus un renseignement singulier : C'est que le vers, longtemps et à tort attribué à Horace, n'est tiré d'aucun poème ou d'aucune pièce de vers connue ; il aurait été forgé par le président Hénault pour servir d'épigraphe à son *Abrégé chronologique de l'histoire de France* et traduit par lui de l'*Essai sur la critique*, de Pope.

J'ajoute à cette indication, qui appartient à Edouard Fournier, un chercheur infatigable, et dont je ne garantis pas l'exactitude, qu'une pensée analogue se trouve renfermée dans le discours préliminaire que Guillaume Bouchet met en tête de son livre des *Sérées*, dont j'espère avoir bientôt l'occasion de vous entretenir.

Bouchet s'exprime ainsi :

Et pourrez, vous, sçavants, quelque plaisir y
(prendre ;

Vous, non sçavants, pourrez en riant y appren-
(dre.

Reprenant ma citation latine, je me vois obligé, pour la traduire fidèlement, de délayer trop longuement la pensée exprimée en latin avec une heureuse concision : « Ceux qui ne savent pas, apprendront (ce qu'ils ignorent); ceux qui savent, auront quelque plaisir à se remémorer ». Je me garderais bien de traduire *indocti* par ignorants ou ignares. On peut, en effet, ne pas savoir, ne pas avoir remarqué ou approfondi certaines choses, certain détail d'une science, sans être qualifié d'ignorant. Nous pouvons tous ici supposer sans vanité qu'on nous classe parmi les *periti*, à certain degré, et non parmi les *indocti*. Aussi n'ai-je pas la prétention de vous apprendre ce que je viens vous dire, mais seulement de vous en faire apprécier la singularité. Vous n'avez, d'ailleurs, qu'à ouvrir le *Dictionnaire* de Littré pour y trouver probablement, je dirais presque certainement, les explications que j'ai mises pour vous en réserve. J'en veux presque au savant linguiste d'avoir tout expliqué et vulgarisé. Il ne nous laisse plus rien à faire, à nous, modestes investigateurs dans le même domaine. Il était autrement agréable de faire une découverte accidentelle et imprévue que d'aller puiser un renseignement dans un livre de science toute faite : on n'a plus le plaisir de la surprise. Une bonne fortune de ce genre vient pourtant de m'échoir et j'ai poussé un petit cri de joie en lisant un

passage de la description du château de Blois par M. de La Saussaye, qui a été pour moi une révélation.

Je n'avais pas remarqué jusqu'à ce jour le rapport de *Toilette* à *Toile*, *Tela*. Une riche *toilette* comportait, dans ma première impression, plus de soie et de velours que de fine toile de Hollande.

Je disais donc journellement : Je vais faire un peu de *toilette*, madame est à sa *toilette*, j'entre dans mon cabinet de *toilette*, sans me douter de la relation qui existe entre ce mot et la forme originaire *toile* (*Tela*). Le rapport est plus direct et plus voisin avec l'expression *une toilette*, employée pour désigner la table surmontée d'un miroir, sur laquelle sont déposés tous les instruments et ingrédients qui interviennent dans les détails de la parure d'une femme mondaine : linges, brosses, cosmétiques, eaux de senteur, etc.

Je vais emprunter au livre précité un passage qui nous mettra sur la voie :

Le récit de la réception de l'archiduc et de l'archiduchesse d'Autriche au château de Blois, le 7 décembre 1501, est tiré d'une relation contemporaine laissée par un témoin oculaire, probablement, dit M. de la Saussaye, un des hérauts d'armes dont une des fonctions consistait à tenir registre des cérémonies de la cour :

« L'archiduchesse retirée dans sa chambre, on lui porte les linges de lit, les bassinoires, réchauffouers et autres choses servant à la dite chambre.

» Les concierges et tapissiers du Château apportèrent un grand coffre qui contenait les choses suivantes :

» Premièrement, quatre miroirs enchassés en argent doré, trois pots où étaient les épingles

et lessive , trois chandeliers à queue (bougeoirs) à mettre des bougies, trois paires de vergettes dont les manches étaient de veloux cramoisi, trois pelotons (pelotes) de satin cramoisi, et largement papiers pleins d'épingles :

« *Item* , trois étuis couverts de veloux cramoisi, tous pleins de peignes, une grande poignée de bougies, un drap pour servir de drap de pied, de *Toilette de Hollande* et largement des couvrechefs de *Toilette* (Coiffes en toile de Hollande ».

Nous y voilà : *Toilette, petite toile, toile fine*, est un tissu de Hollande servant à confectionner le linge de corps ; de là extension, abusive sans doute, à tous les objets de nature, de matière, de forme quelconques, qui s'emploieront désormais et successivement aux usages du corps : soins de propreté et ornementation.

Dans la même description, se rencontre à diverses reprises le mot *honneur* pour révérence.

« Dès que la reine aperçut l'archiduchesse, elle se leva debout, et la dite dame lui fit *l'honneur* seulement en pliant le genou ; Madame de Bourbon, qui la tenait par le bras, le fit jusques à terre, et acheva ses deux *hon-neurs* un peu plus bas.

« Au bout du tapis sur quoi estoit la chaire de la reyne, estoient mesdames les duchesse d'Alençon et comtesse d'Angoulême , et un peu plus derrière estoient mademoiselle de Foix et la comtesse de Dunois.

« L'archiduchesse baisa ces quatre dames, et non pas les autres femmes, parce que Mme de Bourbon l'en empêcha ; car elle n'eust eu jamais fait. De là elle passa devant la reyne en lui faisant de rechef *l'honneur* (la révérence), et se retira en son logis ».

Vous avez remarqué ci-dessus le mot *chaire* ,

devenu *chaise* aujourd'hui, et qu'il faut entendre, en le rattachant au mot originaire *Cathedra*, d'un siège quelconque.

La chaire du prédicateur ou du professeur.
La chaire de S. Pierre.
Le siège épiscopal ou papal.

Nous sommes en mesure de répondre à ceux qui se moquent des étymologistes, en répétant la plaisanterie du chevalier de Cailly sur la dérivation d'Alphana rattaché à *Equus*, que *chaire* et *cathedra* ne sont qu'un seul et même mot.

Cathédrale est l'église qui contient le siège épiscopal, *Cathedra*.

Cathedra a donné notre patois *Cadièra* ou *Cadiero*, désignant tant la chaire de l'église que le siège le plus modeste.

Cathedra s'est restreint successivement aux formes *cadièra*, *chaière*, *chaire*, *chaise*.

Ces deux dernières formes se rencontrent indifféremment, selon le temps et selon les écrivains, pour désigner soit le siège du célébrant ecclésiastique, soit le siège du domicile seigneurial ou bourgeois, et même le trône royal.

En voici quelques exemples :

Bientôt puisses-tu voir de ta *chaire* roïale
Ton bienheureux Dauphin jouer emmi la sale.

(Le poète Bertaud. *Ode sur la naissance du Dauphin Louis XIII.*) (page 70.)

Apportez-moi à ce bout de table une *chaire*.

(Rabelais : *Pantagruel*, livre III, chap. 34, page 190. (Ed. 1711.)

« Comme il disait cecy, Dipnomède Ini présentait une *chaire* à bras (ici c'est un fauteuil) qu'il venait de prendre de la main de son maître d'hôtel ».

(*Le Parasite mormon*, p. 53).

.... Il faut souffrir qu'elle jase à son aise.
Les savants ne sont bons que pour prêcher en
(*chaire*.
(Molière. — *Femmes savantes*, acte 2.)

Noste curat souvènt nous lou prêcho en *cadiero*.
(Roumanille. *La part de Diéu*.)
(*Oubreto*, pag. 163.)

Un païre dounc fa le bouyatge,
Ba den la gleise prega Diu,
Oun apres sa recollectiu,
Per predica, mouno en *cadiero*.

(Grimaud : *Bido del patriarcho San-Benoist*,
(page 194.)

S'il est parfaitement établi que la forme *chaire* provient de l'altération successive de *cathedra*, il n'est pas moins incontestable que *jour* est la transformation de *Dies* presque sans intermédiaire.

D'autre part,

S'il y a rapport intime de forme entre *toile* et *toilette* avec un grand écart de sens, il y a au contraire identité de sens entre *dies* et *jour* avec dissemblance absolue de forme. Pas une lettre semblable entre les deux termes .

formant les degrés extrêmes de l'échelle, et voyez pourtant :

Dies a donné *diurnus*, *diurne*, comme le radical *noct* a fourni *nocturne*.

Dies a donné également *diario*, en Italie « journal », *Diurnale*.

De *diurne* à *Giorno*, le chemin n'est pas long. La lettre *D* initiale n'est pas écrite en tête de l'italien *giorno*, mais elle se prononce comme dans l'émission du *zéta*, grec.

Il n'y a pas à démontrer que l'italien *giorno* nous a fourni *jour*, *journal*, *journée*.

Les transformations successives de *dies*, *diurne*, *giorno*, *jour*, nous paraissent devoir donner satisfaction aux esprits les plus sceptiques et les plus exigeants en matière d'étymologie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 10 mai 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président* ; Teulon, de Labaume, Damas, Aurès, Germer-Darand, Vigoié, Liotard, *trésorier* ; Révoil, Brun, Ginoux, Verdier, Florest, Dombre, Puech, Gouazé, Pelon, Gaidan, Faudon ; et l'abbé Azaïs, remplissant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie procède ensuite à l'élection du secrétaire-perpétuel, en remplacement de l'honorable et si regretté M. de Clausonne. Après le dépouillement du scrutin, M. le président proclame le résultat du vote, et M. *l'abbé Azaïs* est nommé secrétaire-perpétuel.

Le nouvel élu remercie l'Académie en ces termes : « Je suis profondément touché, Messieurs et honorés confrères, de ce témoignage de confiance, et je vous en remercie bien vivement. Je sais tout l'éclat que le zèle, l'activité, le dévouement de M. de Clausonne, et la haute considération dont il jouissait parmi nous, ont jeté sur les fonctions de secrétaire-perpétuel, et c'est ce souvenir qui me rend cette tâche si difficile. Je sens combien est périlleux l'honneur

d'être appelé à lui succéder; car, comme on l'a dit à juste titre sur sa tombe, M. de Clau-sonne est un de ces hommes qu'on regrette et qu'on admire, mais qu'on ne remplace pas. Je m'efforcerai du moins de marcher sur ses traces. Je m'inspirerai de cet esprit de haute impartialité, d'aimable bienveillance et d'affectueuse confraternité qu'il apportait parmi nous. A défaut de tout autre mérite, je mettrai au service de l'Académie toute la bonne volonté, tout le dévouement de mon cœur. C'est par là du moins que je chercherai à continuer les nobles traditions de mon honorable prédécesseur: votre indulgence fera le reste ».

M. *Lionel d'Albiousse*, juge à Uzès, auteur de plusieurs publications dont M. Faudon a rendu compte, est nommé associé-correspondant.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône. Tome V, 3^e partie. Tome VI, 1^e partie.

Bulletin de la Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.— Seconde série, Tome VI^e.

Société des Antiquaires de la Morinie.— *Bulletin historique*. 83^e et 84^e livraisons.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Tome XXIV^e. Janvier, Février et Mars 1873.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes. *Revue Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique*. Tome XXVI^e.—Janvier et Février 1873.

Société protectrice des animaux. Février 1873.

Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. 1873.

M. H. RÉVOIL, qui avait été délégué par l'Aca-

démie pour faire partie du jury des récompenses, au concours régional de Toulon, nous communique de vive voix les impressions que lui a laissées une première visite. Il nous entretient surtout des concours de poésie, d'histoire et d'archéologie, qui ont lieu sous les auspices de la Société académique.

Parmi les manuscrits déposés, il signale pour l'archéologie : l'antiquité de l'homme dans les Alpes-Maritimes ; — les Saliens avant la conquête romaine ; — les deux statues de la Roque-Pertuse ; — monographie du convent de Saint-Maximin.

Pour l'histoire : Organisation administrative et judiciaire de la ville de Draguignan, jusqu'à la réunion de la Provence à la France ; — Fraxinetum, notice historique sur la Garde-Freinet ; — aperçu historique sur Seillens ; — une régente d'Austrasie ; — armorial historique du diocèse et de l'Etat d'Avignon.

Pour la biographie : Le chevalier de Forbin ; — Raymonenq, poète provençal ; — Roseline de Villeneuve.

Ce rapide aperçu nous donne une idée des richesses archéologiques et historiques présentées au concours.

M. Révoil a été désigné pour faire partie des deux sous-commissions de la poésie provençale et des travaux hors concours. Il promet de nous tenir au courant des travaux des sous-commissions et des résultats du concours.

M. AURÈS donne lecture d'une note sur l'expression antique de la contenance d'une Cénochoé du Cabinet archéologique de la ville de Nîmes, qu'il accompagne de quelques détails sur les mesures romaines de capacité.

M. TEULON termine la séance par la lecture d'une poésie dans le genre antique, intitulée : *Les Euménides*, fragment imité d'Eschyle.

ORESTE, seul.

O puissante Pallas, dont j'invoque le nom,
J'arrive dans ces lieux par l'ordre d'Apollon.
Daigne me recevoir avec la sympathie
Due à l'infortuné chassé de sa patrie.
Aucune impureté ne souille plus mes mains.
Épuisé de fatigue, errant par les chemins,
De vingt peuples divers j'ai traversé les villes,
Les terres et les mers, les continents, les îles.
Tel est mon sort : fidèle au dieu qui m'inspirait,
Je n'ai fait qu'accomplir son fatidique arrêt,
Et je viens, l'âme triste et non pas abattue,
Attendre ma sentence au pied de sa statue.

LE CHŒUR (composé de 50 Furies).

Le voilà : c'est bien lui; je ne me trompe pas.
Des indices muets me guident sur ses pas,
Comme le chien vaillant, plein d'ardeur et de joie,
Qui suit un faon blessé pour en faire sa proie,
A la trace du sang dégouttant de son corps.
Suivons-le; ce n'est pas assez de ses remords !
Nous avons parcouru d'innombrables contrées,
Et sans ailes franchi les plaines éthérées.
Plus promptes que les vents qui poussaient son
[vaisseau
De Delphes, devant lui nous voici de nouveau.
Sans doute dans ces lieux se réfugie Oreste :
Je le sens; une odeur de meurtre me l'atteste.

1^{re} Euménide.

Voyez... cherchez partout; que ce grand criminel
Ne puisse pas nous fuir à l'ombre de l'autel.

2^e Euménide.

Le voilà prosterné, sans force et sans courage ;
De la grande déesse il embrasse l'image.

3^e Euménide.

Devant l'aréopage il veut être entendu.

4^e Euménide.

La terre ne rend point le sang par elle bu.

5^e Euménide.

L'antique tribunal est juste, mais sévère.

6^e Euménide.

Juger, c'est condamner. Il a tué sa mère,

LE CHŒUR.

Pour racheter ce sang, quoique vieux, toujours
(frais,
Je veux sucer le tien à longs et larges traits,
Et tirer un breuvage amer de ta substance.
Lentement consumé, de ta triste existence,
Chaque jour tu verras se briser les ressorts,
Et je t'entraînerai plein d'effroi chez les morts.
C'est là qu'est, dans l'horreur des royaumes li-
(vides,

La peine réservée aux fameux parricides ;
C'est là que sont punis cent monstres odieux,
Pour avoir outragé la nature et les dieux.
Pluton est des mortels l'impitoyable juge ;
Contre lui sous la terre il n'est point de refuge,
Et ses regards de feu, devant ses rigueurs,
Lisent dans les replis les plus secrets des cœurs.

ORESTE.

Instruit par le malheur, poussé jusqu'à l'a-
[bîme,
Je sais plus d'un moyen pour expier mon crime ;
Je sais parler, me taire, obéir au destin.
J'ai reçu les leçons d'un précepteur divin.

Le sang dont cette main porta la longue trace
N'apparaît presque plus ; il pâlit et s'efface,
Et de mon parricide (Apollon me l'a dit)
Je suis absous, lavé ; je ne suis plus maudit ;
Car devant son autel et selon les grands rites
Je fus purifié dans les formes prescrites.
Prières, larmes, dons, sacrifices pieux,
Je n'ai rien épargné pour apaiser les dieux.
Ma présence n'apporte ici rien de funeste ;
Le temps abolit tout, il amnistie Oreste.
Mon cœur est plus léger, plus serens sont mes
(jours,

Et je puis invoquer Minerve à mon secours
Elle fera de moi, sans combats, sans querelles,
De Mycène et d'Argos les alliés fidèles
Du peuple Athénien. Soit que, visible ou non,
Dans les champs de l'Afrique, aux rives du Triton,
Elle porte les yeux sur une race aimée ;
Soit qu'empruntant les traits d'un général d'armée
Elle agite sa lance aux plaines de Phlégra,
Elle est déesse enfin, elle m'écouterà ;
Et, prenant en pitié mon douloureux supplice,
Elle ne voudra pas s'en faire la complice.

LE CHŒUR.

La faveur de Pallas et celle d'Apollon
N'arracheront de nous ni grâce ni pardon.
Tu seras désormais, quelque part qu'on te voie,
Errant, chassé, proscrit, étranger à la joie.
Fantôme desséché, pâture des démons,
Aucun son ne pourra sortir de tes poumons ;
Ta voix expirera sur tes lèvres livides.
Victime dévouée aux sombres Euménides,
Non, tu ne seras pas égorgé par le fer ;
Mais je me nourrirai de ton sang, de ta chair,
Et des chants infernaux la clameur sans pareille
Retentira toujours, toujours à ton oreille.
Formons, formons nos chœurs lugubres, solennels,
Entonnons un concert horrible, formidable ;
Retraçons le sort misérable
Que nous destinons aux mortels.

Nous sommes justes, oui. Quiconque a les mains
[pures
N'a point à redouter nos poignantes tortures.
Mais pour les criminels, les tigres inhumains
Qui veulent nous cacher leurs parricides mains,
Point de pitié pour eux ! on nous voit toujours
[prêtes

A venger le ciel offensé,
A punir les coupables têtes,
A demander au sang le prix du sang versé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.



Séance du 24 mai 1873.

Présents : MM. des Rivières, président ; de Labaume , Dumas , Anrès , Germer-Durand, Vignié, Liotard , trésorier ; Brun , Lenthéric, Rédarès, Flouest, Puech, Pelon, l'abbé Azaïs, secrétaire-perpétuel.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon , 4^e série , tome III^e, 1870.

Bulletin de la Société des beaux-arts de Caen, IV^e volume, 3^e série.

Recueil de la Société des sciences , belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 1870-1871.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2^e série, tome XIII, 4^e trimestre de 1872.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure , 2^e trimestre 1872.

Aperçus financiers, par Alfred Neymarck, II^e volume, 1872-1873.

Société d'agriculture, de commerce et d'indus-

trie du département du Var, 1^{re} série, tome 1^{er}, 3^e livraison 1872.

Congrès des Sociétés savantes. — Rapport fait à la Société académique des Hautes-Pyrénées, au nom de ses délégués au congrès, par J. Mareschal, broch. gr. in-8^o.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 16^e volume, 1870-1871.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, séance publique du 30 janvier 1873.

Bulletin de la Société protectrice des animaux reconnue d'utilité publique, mars 1873.

De la découverte des sources par le moyen des filons, en particulier dans le département du Gard, par Clément Ribard, pasteur de l'Église libre, à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

Mémoire de la Société philomathique de Verdun (Meuse), tome 1^{er}, 1840, tome II^e 1843, tome III^e, 1846, tome IV^e, 1850, tome V^e, 1858, tome VI^e, 1863, tome VII^e, 1873, avec planches.

Memoirs of the Boston Society of natural history, 1871-1872.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes, 5^e série, tome IV, sept.-oct. 1872.

Discours de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, à l'Assemblée générale des Sociétés savantes, 19 avril 1873.

M. L. d'Albiouse, magistrat à Uzès, écrit à l'Académie pour la remercier d'avoir bien voulu lui décerner, dans la séance du 10 mai, le titre d'associé-correspondant. Il reçoit cette faveur comme un encouragement à publier de nouveaux travaux. Il annonce qu'il fait imprimer, dans ce moment, une mono-

graphie sur une crypte chrétienne qui existe à Uzès, et qui, au témoignage des archéologues, pourrait remonter au II^e siècle. Il ajoute qu'il s'empressera de faire hommage à l'Académie d'un exemplaire de cette publication.

La Société philomathique de Verdun, désirant entrer en relations d'échange de publications avec l'Académie du Gard, envoie la série complète de ses mémoires depuis 1840, et demande en retour la collection des volumes renfermant les divers travaux de notre Compagnie. Cette demande est favorablement accueillie, et l'Académie, tenant à établir des rapports de bonne confraternité avec la Société philomathique de Verdun, décide qu'elle lui enverra les dix volumes qui composent la dernière série de ses *Mémoires*.

M. AURÈS lit la dernière partie de son « Étude sur les mesures de capacité et sur la valeur du cyathe chez les Romains », et cite, à l'appui de son interprétation, plusieurs passages d'Horace et de Tibulle.

M. l'abbé AZAÏS présente un rapport sur un ouvrage de M. Louis REMACLE, qui a pour titre : *Ultramontains et Gallicans au XVIII^e siècle, Honoré de Quinquaran de Beaujeu, évêque de Castres, et Forbin-Janson, archevêque d'Arles. Episode de l'histoire du Jansénisme*, par Louis Remacle.

« Le titre de cet ouvrage manque d'exactitude. Mais l'ouvrage lui-même est bien fait, et révèle un vrai talent. Ce ne sont pas les Ultramontains et les Gallicans qui sont en cause dans les luttes religieuses du XVIII^e siècle. Ce sont des adversaires bien plus ardents, et l'auteur est plus exact lorsqu'il donne

pour titre à son livre : *Episode de l'histoire du Jansénisme*. Oui, c'est le Jansénisme qui revit dans ces pages, avec les passions qu'il souffla au sein de la société religieuse des deux derniers siècles.

¶ » La lutte se personnifie entre deux prélats appartenant à la même province, appartenant à deux familles unies par plusieurs alliances, et que leurs relations n'ont servi qu'à diviser plus profondément. Il s'agit de deux beaux noms de la Provence, les Quiqueran de Beaujeu et les de Forbin-Janson.

» Le premier de ces deux noms est inscrit, dès le XII^e siècle, dans l'histoire. La famille des Quiqueran a donné plusieurs évêques à l'Église et des capitaines distingués aux armées de terre et de mer.

» L'abbé de Quiqueran de Beaujeu, dont les luttes religieuses font l'objet de cet ouvrage, avait quelque chose de la nature militante de ses aïeux. Doué d'un esprit vif et pénétrant, il devint un orateur distingué et prêcha avec succès à Aix, à Paris et devant la cour. Fléchier, qui le connaissait et qui admirait son talent, l'attira dans son diocèse et le nomma chanoine de sa cathédrale. Une circonstance fit ressortir la puissance de sa parole sur les habitants de Nîmes. Le dimanche des Rameaux de l'année 1703, la nouvelle se répandit tout à coup que des bandes armées de camisards menaçaient la ville, et la terreur des catholiques devint si grande que les offices furent interrompus. L'évêque Fléchier, témoin de cette panique, jugea à propos, dit Ménard, de faire monter en chaire l'abbé de Beaujeu, ne pouvant le faire lui-même à cause de son indisposition. « Ce

chanoine, continue notre historien, qui était plein d'esprit, et dont le rare mérite a brillé depuis avec éclat, parla sur le champ avec beaucoup de feu et d'onction sur le sujet qui se présentait, ayant pris pour texte ces paroles de S. Matthieu : *Quid timidi estis, modicæ fidei ?* Sa parole fut si puissante qu'elle apaisa le trouble qui s'était emparé des assistants ». Tel est le souvenir qu'a laissé à Nîmes la parole éloquente de l'abbé de Beaujeu.

» Après avoir vainement sollicité la prévôté du chapitre de la cathédrale de Nîmes, il fut nommé à l'évêché de Castres ».

M. l'abbé Azaïs nous le montre sur son siège déployant un zèle infatigable pour son troupeau, consacrant toutes ses ressources, au débot de son épiscopat, à la fondation du séminaire, construisant à ses frais des églises dans les campagnes, n'oubliant pas les pauvres et faisant bâtir pour eux un vaste hôpital. Devançant son époque, il travailla activement à la suppression de la mendicité, et chercha, par de sages mesures, à atténuer cette plaie sociale. S'inspirant de l'esprit de douceur et de modération de Fléchier, son modèle, il montra pour les protestants la même charité, et obtint d'eux en retour de nombreux témoignages d'attachement et de confiance.

« Louis XIV étant mort en 1715, l'Assemblée générale du clergé de France, qui se tenait en ce moment à Paris, chargea l'évêque de Castres de prononcer, à Saint-Denis, l'oraison funèbre du grand roi. L'orateur ne fut pas au-dessous de la grandeur de son sujet. Le style est plein de chaleur et de mouvement, et, si on peut lui reprocher quelque-

fois un peu de recherche et d'emphase, il y a plusieurs passages qui s'élèvent jusqu'à la véritable éloquence.

» Tel fut Mgr de Beaujeu jusqu'à l'âge de soixante ans, évêque plein de zèle et de charité, orateur distingué, estimé de ses collègues, aimé de ses diocésains, entouré d'une considération universelle. Or, voilà que tout à coup cette vie si paisible va être agitée et troublée, à l'âge même où l'homme n'aspire plus qu'au repos ».

Le rapporteur raconte ici les tristes querelles du Jansénisme et la part trop active qu'y prit l'évêque de Castres. Il fait ensuite connaître celui qui devint son adversaire le plus constant, Jacques de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, prélat aussi pieux qu'instruit, et profondément attaché à l'orthodoxie. Ce sont les principales phases de cet antagonisme et de cette lutte que nous présente le rapport de M. l'abbé Azaïs.

L'évêque de Castres était resté très-attaché à sa famille et avait l'habitude d'aller, tous les ans, passer quelques semaines dans son sein. Il y trouvait toujours un accueil très-sympathique, et les consuls de la ville d'Arles s'empressaient de lui rendre visite et lui accordaient spontanément les honneurs qu'ils marchandait quelquefois à leur propre archevêque. La ville d'Arles comptait dans son clergé des dissidents qui avaient embrassé les opinions jansénistes. Ils se rallièrent ouvertement à Mgr de Beaujeu, qui n'hésita pas à les encourager de sa parole et bientôt de son exemple. De là des luttes, des divisions, des scènes regrettables, dont M. l'abbé Azaïs emprunte le récit à une relation écrite par l'évêque de Castres lui-même et où parfois l'on

retrouve avec tristesse quelque chose de la plume d'un sectaire.

Au milieu de ces violents débats, auxquels la ville d'Arles ne resta pas étrangère, un terrible fléau vint imposer à ces hostilités une trêve de quelque durée.

L'ouvrage de M. Louis Remacle renferme des détails navrants sur les épouvantables ravages de la funeste peste de 1720, qui décima la Provence et qui trouva, dans Mgr de Forbin-Janson et dans son parent Mgr de Beaujeu, de dignes émules de la charité de Mgr de Belzunce.

« Je m'arrête, dit le rapporteur, à ce généreux exemple de dévouement des deux prélats, qui nous montre que, s'ils ont longtemps lutté l'un contre l'autre sur des questions de doctrine, ils se sont rencontrés sur le terrain de la charité. Oublions les tristes débats qui ont agité leur vie, pour ne nous souvenir que de leur dévouement. La charité, surtout lorsqu'elle s'élève jusqu'à l'héroïsme, efface bien des torts et rachète bien des faiblesses. »

» Qu'il me soit permis, en terminant le compte-rendu d'un ouvrage plein d'érudition et parfaitement écrit, d'en faire connaître l'auteur et de rendre hommage à son talent. Ce livre est signé d'un nom que Nîmes n'a pas oublié et que notre Compagnie peut revendiquer. M. Louis Remacle est le fils de ce digne magistrat qui siégeait à Nîmes, en 1830, à côté de notre confrère, M. le président de Labaume, et qui a laissé parmi nous de si honorables souvenirs. Le fils a repris la plume du père, et l'ouvrage qu'il vient de publier peut prendre place à côté du remarquable travail de son père sur les *Enfants trouvés*, couronné par l'Académie française ».

Après cette lecture, M. l'abbé Azaïs propose M. Louis Remacle comme associé-correspondant. Cette proposition est appuyée par MM. Germer-Durand et Rédarès.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 juin 1873.

Présents : MM. des Rivières , président ; Germer Durand , Vignié , Liotard , Rivoil , Bigot , Roussel , Brun , Im-Thurn , Ginoux , Leuthéric , Verdier , Rédarès , Balmelle , Penchinat , Flouest , Domtre , Poech , Pe'on , Gaidao , Faudon et l'abbé Azaïs , secrétaire-perpétuel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 48^e année, 3^e série, tome x, travaux de 1870 à 1872.

Les temps préhistoriques dans le Sud-Est de la France. — Allées couvertes de la Provence, par M. Cazalis de Fondouce.

Ce mémoire renferme une description pleine d'intérêt sur la grotte des Fées dans la montagne de Cordes, près Montagner et des grottes de la montagne de Castelet, près de Fontvieille. M. Cazalis de Fondouce établit

que ces grottes artificielles ont été faites, pour servir de nécropole, par une population qui habitait nos contrées avant les premiers temps de l'âge de bronze et qui se rattachait par ses traditions architectoniques, aux constructeurs des dolmens. On trouve, en effet, certaines analogies entre les grottes artificielles de Cordes et de Castelot, et les dolmens, les allées couvertes du Nord de la France, ainsi que les chambres de géants du Nord de l'Europe.

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3^e série, 33^e année, 1871-1872.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, seconde série, tome xv^e, numéros 1 et 2, 1873.

De l'équilibre social en France, Paris, Mozard, libraire-éditeur, 1873.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, année 1872.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. — Liste des membres du comité et des Sociétés savantes des départements.

Bulletin des sciences de la Société centrale d'agriculture de France, 3^e série, tome 3^e, numéro 5, 1873.

Comité archéologique de Senlis, comptes-rendus et mémoires, année 1872.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1870 et 1871.

Le Cahier de l'enregistrement, par M. Lionel d'Albiousse.

Nous reproduisons ici un extrait du répertoire périodique de l'enregistrement sur le travail de notre confrère. M. L. d'Albiousse, juge au tribunal civil de Privas (aujourd'hui

d'Uzès), et M. A..., employé supérieur de l'enregistrement, ont été touchés des améliorations que comporte le système actuel des tables utilisées dans les bureaux d'enregistrement. Selon eux, le *Repertoire général*, tel qu'il est organisé, ne permet pas de suivre avec sûreté les transmissions de valeurs mobilières; ils le trouvent même bien inférieur aux anciennes tables sur un point capital, la recherche des insuffisances de prix ou de revenus, parce que ces tables offraient pour terme de comparaison et en une seule page autant d'immeubles qu'on en pourrait trouver dans 40 pages du *Repertoire général*. Enfin, il leur paraît que le répertoire nécessite des écritures trop considérables, dont le nombre ne fera que s'accroître.

Nous n'avons pas à apprécier ici le fondement de ces critiques; mais M. d'Albiousse croit qu'on les éviterait, s'il était possible d'établir, au lieu de naissance de chaque citoyen, un cahier disposé dans la forme du cahier judiciaire et dans lequel se centraliseraient tous les actes de la vie civile.

Le cahier judiciaire a produit des résultats si satisfaisants et sa tenue est en même temps si simple qu'il suffirait du moindre examen pour établir le bilan du patrimoine d'un individu.

Ce système a des côtés séduisants; il se fonde sur l'expérience ancienne déjà du casier judiciaire et évite les nombreuses causes d'erreurs qui s'attachent au classement d'après la simple résidence. Mais il faudrait, pour le mettre à exécution, une loi qui prescrivît l'indication du lieu de la naissance dans tous les actes et déclarations. Or, cette loi, qu'il serait peut-être peu difficile d'obtenir, serait-elle aussi facilement exécutée? Nous aurions désiré

que M. d'Albionse, dont le travail, fort consciencieux d'ailleurs, a été dirigé par un praticien exercé, prit soin d'indiquer par quels moyens on préviendrait les inexactitudes fréquemment commises par les contribuables dans la mention de leur lieu de naissance. Ce point là nous paraît la base de son système. Le cahier ne présenterait pas du reste beaucoup plus de facilités que le répertoire pour la découverte des insuffisances de prix ou de revenus. Enfin, ne serait-il pas à redouter que la concentration de tous les documents au lieu de naissance produisît, dans le système des renvois, une complication considérable, au grand préjudice du travail intellectuel des bureaux. Quoi qu'il en soit, l'idée de M. d'Albionse mérite d'être recueillie; son étude sera certainement consultée avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'accroissement des produits et de l'amélioration du travail des employés.

L'Académie procède ensuite à la nomination de deux membres titulaires. Plusieurs candidats étant sur les rangs, aucun n'a pu recueillir les deux tiers des suffrages nécessaires pour que l'élection soit valable. Le scrutin de ballottage est renvoyé à la séance suivante.

L'Académie décide qu'on fera, dans la séance prochaine, l'élection d'un troisième membre titulaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 juin 1873.

Présents : MM. Des Rivières, président ; J. Salles, Germer-Durand, Viguié, Charles Liotard, Révoil, Roussel, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Verdier, Rédarès, Balmelle, Penchinat, Flouest, Dombre, Gouazé, Poech, Pelon, Gaidan, Faudon ; et l'abbé Azaïs, secrétaire-perpétuel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Conseil général du Gard. Procès-verbaux des délibérations, première session ordinaire de 1873. Rapport sommaire de la commission départementale.

Société des sciences et des lettres de Loir-et-Cher, bulletin de décembre 1872.

Société archéologique de Rambouillet, mémoires et documents, tome 1, troisième livraison.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1871-1872, II^e série, tome 1^{er}.

Cette Société accompagne cet envoi d'une lettre, adressée au président, pour demander

l'échange avec les publications de notre Compagnie.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, 1873, avril et mai.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, mars et avril 1873.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. N° 5. Janvier 1873.

Memoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome VIII, 2^e partie.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. Année 1872.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). 14^e année. 1873, Janvier, février et mars.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Tome 12, 1^{er} trimestre 1873.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Tome X, 3^e livraison.

L'Université royale de Norwège, à Christiania, envoie plusieurs publications :

1^o *Recherches sur la chronologie égyptienne d'après les listes généalogiques, par J. Lieblein avec neuf tables autographiées; ouvrage traduit en français;*

2^o *Nordens ældste historie;*

3^o *Calendrier;*

4^o *Cantate;*

5^o *Annexes à la statistique officielle du royaume de Norwège pour l'année 1869. Publié en français.*

Chambre de l'Edit, par M. Cambon de Lavalette.

Notre confrère, M. Gouazé veut bien se charger de faire un rapport sur cet important travail.

Des ovaires et de leurs anomalies, par le docteur Albert Poech, membre de l'Académie du Gard. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier*).

Après un scrutin de ballottage, M. Eug. Bolze et M. Maumenet sont proclamés membres résidants de l'Académie du Gard.

Le scrutin s'ouvre ensuite pour l'élection d'un troisième membre. Aucun des candidats n'ayant obtenu les deux tiers au moins des suffrages des votants, l'élection est renvoyée à la prochaine séance. Elle sera suivie d'une autre élection pour le fauteuil vacant par le décès de notre ancien secrétaire-perpétuel, le regretté M. de Clausonne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 juillet 1873.

Présents : MM. Desrivères, *président* ; Germer-Durand, Liotard, Révoil, Roussel, Bron, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Dombre, Pelon, Gaidan, Faudon, E. Bolze, Maumenet ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Journal des savants. Mars et avril 1873.

Mémoires de l'Académie de Metz, lettres, sciences, arts et agriculture. 50^e, 51^e et 52^e années, depuis 1869 jusqu'à 1871.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Tome XII.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Années 1870 et 1871.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 2^e série.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. Deuxième série.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Quatre fascicules, 1872.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Année 1871.

Recueil des publications de la société nationale havraise d'études diverses. 1870 et 1871.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. Décembre 1872, janvier, février et mars 1873.

La Rage au point de vue physiologique, par le colonel de Belleville, membre de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.

M. Paul Félix envoie en hommage à l'Académie du Gard un poème languedocien intitulé : *Los Fados én Cévènos*, imprimé à Alais.

Notre compatriote M. Ph. Vigne nous fait également hommage d'un recueil de poésies qui a pour titre : *Fables et semblants de fables*, chez M. Louis Giraud à Nîmes.

Société linnéenne du nord de la France. Bulletin mensuel. Avril, mai et juin.

Rapport fait à la Société d'agriculture par M. Destremx sur le phylloxera vastatrix.

Cartulaire de Remoulins recueilli, classé, annoté et publié sous les auspices du conseil municipal de Remoulins, par Gr. Charvot, membre de l'Académie du Gard.

La Crypte d'Uzès, monument chrétien des premiers siècles de l'Eglise, par Lionel d'Albion.

Du colmatage des terrains vagues de la Camargue par les atterrissements naturels du Rhône, par M. Domergue, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

M. Madier-Montjau, membre du comité d'organisation pour le Congrès international des Orientalistes, sollicite le concours de notre

académie pour la première session annuelle du congrès qui aura lieu, le 1^{er} décembre, à Paris.

M. *Germer-Durand* communique la lettre suivante qui lui a été adressée par M. *Madier-Montjan* sur le Congrès international des Orientalistes :

« Monsieur ,

» Le comité d'organisation du Congrès international des Orientalistes m'a choisi, comme appartenant au Gard par ma famille et ma naissance, pour recommander aux sociétés agronomiques de ce département l'appel qu'il adresse à toutes les sociétés savantes.

» Le programme complet de notre réunion est sous presse, et, dans peu de jours, j'aurai l'honneur de vous l'expédier.

» Aujourd'hui même, je vous envoie sous bandes nos publications préparatoires; et, sous ce pli, vous trouverez notre circulaire n° 5 et l'épreuve typographique de nos comités français.

» Les noms dont ils se composent prouvent que notre entreprise est étrangère à toute spéculation, à tout esprit de secte ou de parti.

» Le programme établit que nous entendons joindre à la science pure la science appliquée et le soin des intérêts matériels. Il fait une large part de temps à la question séricole tout entière.

» La circulaire n° 5 attestait déjà nos préoccupations à cet endroit, et le nom de M. *Guérin-Méneville*, dans le comité, affirme que, si

quelque chose était négligé sur la question des soies, des graines, des tissages, des teintures, ce serait uniquement parce que les intéressés spécialistes nous auraient fait défaut. Mais nous avons tout lieu d'espérer fermement qu'ils ne nous manqueront pas. J'ai déjà reçu la souscription d'un bon nombre de conseillers généraux de la Drôme, et de deux grands importateurs de soie de Lyon. Comme Nimois, cependant, je sollicite avant tout les sociétés agricoles, la Chambre de commerce et l'Académie du Gard. Je serais heureux de justifier l'honneur que le comité m'a fait en me choisissant pour le représenter auprès de mes compatriotes, en obtenant avant tout leur bienveillance et leur concours. J'ai écrit à mes parents Silhol, Rouville et Clansonne, de Nîmes, toute ma pensée et de longs détails au sujet de ce Congrès, et je pense qu'ils voudront bien en causer autour d'eux avec les membres des académies, chambre et société d'agriculture de Nîmes. Je n'entreprendrai pas de vous en écrire aussi longuement. Cependant permettez-moi d'ajouter quelques mots :

» Les différentes spécialités orientalistes, soit artistes, archéologues, philologues, naturalistes, agronomes, industriels ou commerçants, auront, le 1^{er} septembre à Paris, une occasion unique de se former en groupes spéciaux d'une façon plus durable que le Congrès lui-même, en s'appuyant sur toutes les relations et sur toutes les influences individuelles ou collectives de ses membres. A eux d'en profiter, en y assistant ou en s'y faisant représenter. Nous désirons d'autant plus vivement vous voir grossir le nombre de nos membres, que les souscriptions nous arrivent très-nombreuses de l'étranger ; que le Congrès doit

sa formation à une initiative toute française, et que, si la France n'y était pas patriotiquement et largement représentée, nous nous regarderions comme humiliés nationalement.

» Si le comité organisateur m'a appelé dans son sein, je ne dois cet honneur qu'à ce fait, que j'ai habité le Japon plusieurs mois comme homme d'affaires, et que j'ai pu m'y faire une opinion, entre autres questions, sur les causes des mauvais approvisionnements de graines de vers à soie que la France tire de ce pays.

» Je crois possible de remédier à ce mal, alors même que les Italiens au Congrès ne voudraient pas nous seconder.

» Personnellement, je mets ma faible expérience toute au service des éleveurs français s'ils veulent à Paris, en septembre, s'entendre systématiquement.

» Le comité compte sur votre obligeance, Monsieur, pour porter son appel à la connaissance de l'Académie du Gard.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression des sentiments de haute considération de votre dévoué serviteur.

» E. MADIÉ-MONTJAU.

» Le Congrès publiera, à la fin du mois de septembre, le recueil de ses actes en un beau volume in 8°, qui sera mis en vente simultanément à Paris, Londres et Leipzig, au prix de 25 fr. Nos membres souscripteurs à 12 f. l'auront gratis.

» Le comité a décidé que toutes les bibliothèques publiques pourront l'avoir en souscrivant comme membres, au prix de 12 francs.

» Nous sollicitons votre souscription et l'honneur de votre adhésion.

» E. M.-M.»

M. le président souhaite ensuite en ces termes la bienvenue à nos deux nouveaux confrères, M. E. Bolze et M. Maumenet :

S'adressant d'abord à M. E. Bolze : « Vous aviez, Monsieur, lui dit-il, votre place marquée dans l'Académie. Nous connaissons depuis longtemps votre goût pour les lettres. Vous aimez à vous délasser des études austères du droit en lisant, en admirant nos grands écrivains, et en prenant part au mouvement intellectuel de notre époque. Là, comme en beaucoup d'autres choses, la magistrature et le barreau suivent les traditions du grand siècle.

» Il y a quelques années déjà, vous preniez part à une *Revue* (1) dans laquelle notre digne secrétaire-perpétuel était un de vos collaborateurs. Vous le retrouvez ici comme collègue. Tout nous donne l'assurance, Monsieur, que, vous aussi, vous prendrez une part active à nos travaux et que vous nous aiderez à combler les vides douloureux qui se sont faits dans notre Compagnie ».

Il s'adresse ensuite à M. Maumenet :

« De tout temps, Monsieur, les études scientifiques ont obtenu votre préférence. La pente de votre esprit vous porte vers les recherches utiles en physique, en chimie, en agriculture. L'histoire naturelle vous est familière. Vous êtes en relation avec plusieurs sociétés savantes. L'Académie est heureuse de recueillir le fruit de vos travaux et de votre

(1) *Revue catholique du Languedoc*, 1859-1861, 3 vol. grand in-8°.

expérience. Elle sait d'avance que vous lui prêterez le concours de vos lumières sur les questions scientifiques qui exigent une préparation, une aptitude spéciale. Votre parole, ici, fera autorité. Nous en avons pour garant votre réputation et votre désir d'aider sérieusement la Compagnie à laquelle vous appartenez maintenant ».

M. GERMER-DURAND communique à l'Académie quelques notes extraites de ses *Découvertes archéologiques* faites à Nîmes et dans le Gard pendant le second semestre de l'année 1871.

L'Académie procède au scrutin de ballottage entre M. *Léon Carcassonne* et M. *de Grisy*. M. le docteur *Carcassonne* est nommé membre résidant.

Une nouvelle élection a lieu pour le quatrième fauteuil.

Aucun candidat n'ayant obtenu les deux tiers des voix, l'élection est renvoyée à la séance prochaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Séance du 19 juillet 1873.

Présents : MM. Q. Des Rivières, *président* ; Germer-Durand , Viguié , Liotard , Révoil , Bigot , Roussel , Brun , Ginoux , Lenthéric, Verdier , Rédarès , Balmelle , Penchinat , Gouazé, Puech, Pelon, J. Gaidan, Faudon, E. Bolze, Maumenet ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance , les ouvrages qu'a reçus l'Académie sont déposés sur le bureau.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 3^e série. 8^e volume. 2^e livraison. 1872.

Mémoires de la Société Eduenne. Nouvelle série. Tome 2^e. 1873.

Annuaire de la Société philotechnique. Année 1872.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. 1873. 26^e livraison.

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes. Avril, n^o 6. 1873.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 81^e et 82^e livraisons.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Avril 1873.

Catalogue des Brevets d'invention, nos 7, 8, 9, 10, 11.

L'Université royale de Christiania, en Suède, adresse à l'Académie du Gard deux courtes notices nécrologiques en latin, la première sur Christophe Hansten, professeur de mathématiques appliquées dans l'Université, et l'autre sur Axelius-Jonas Boeck, auteur de plusieurs ouvrages de zoologie. Un de nos confrères a bien voulu se charger de répondre à cette bienveillante communication.

M. le docteur *L. Carcassonne* écrit au secrétaire-perpétuel pour le prier de remercier l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant le titre de membre-résident.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un quatrième membre résident. *M. A. de Grisy*, inspecteur de l'Académie, docteur ès-lettres et en droit, est élu et proclamé membre titulaire.

Les candidats présentés pour le cinquième fauteuil n'ayant pas obtenu le nombre de suffrages prescrit par le règlement, le scrutin de ballottage est renvoyé à la séance prochaine.

M. J. GAIDAN donne lecture d'un rapport qu'il a été chargé de faire sur le poème de *M. Paul Félix*, d'Alais, intitulé : *Las Fados en Cévenos*. A la suite de cette lecture, *M. Gaidan* propose *M. Paul Félix*, comme membre correspondant.

LAS FADOS EN CEVENOS.

Le réveil des idiomes romans, provençal, languedocien et gascon, est, depuis bientôt trente années, un fait qu'il serait péril de ne pas reconnaître. Des œuvres d'un grand mérite viennent de temps en temps témoigner de la vitalité de cette langue populaire, de cette langue parée naguère par de nombreuses populations. C'est d'abord Jaemin, ressuscitant le rhapsode antique ou le ménestrel du moyen âge qui va de ville en ville, chantant *Françouneto, mi Soubeni* ou l'*Abuglo de Castel Cuié*. M. de Lafare-Alais fait entendre en même temps ses vivas *Castagnados*, et l'enfant du peuple, dont tous les aïeux ont eu l'hôpital pour dernier domicile, a pour émule et pour ami le représentant des anciennes races, qui ne croit pas déroger en revêtant ses inspirations et ses fantaisies pleines d'humour et de grâce du mélodieux et pittoresque *raïol*. Mistral, Roumanille, Aubanel apparaissent à leur suite, et le poème resp'endissant de *Mireïo* semble marquer l'apogée de ce mouvement poétique de nos idiomes méridionaux; mais alors, comme réveillés par cette voix enchanteresse, des chants s'élèvent et se répondent des bords du Rhône aux rives de l'Adour, de la Garonne au Gardon; et si nombreux sont les chanteurs qu'on se prend à douter que les auditeurs le soient autant. Oui, il nous faut ici consigner ce fait singulier d'un plus grand essor de cette poésie en

langue vernaculaire, et d'un public tous les jours plus restreint qui puisse ou veuille la goûter ; la langue d'Oïl s'étend comme une lave sur le sol de la langue d'Oc : elle aura bientôt conquis la population ouvrière de nos grandes villes, des Alpes aux Pyrénées ; et là, déjà les nouvelles générations ne parlent plus le vieux langage ; le patois est d'ailleurs traqué partout, dans les écoles par les instituteurs, dans la famille par les parents, qui se scandalisent d'une expression languedocienne comme d'un juron. Il n'y a tout à l'heure que les hommes d'un certain âge qui se souviennent de la langue et des chansons de leur nourrice. En province, ce fait est général ; on considère comme un péril pour l'esprit la cohabitation du patois et du français dans le même cerveau, et on sèvre au plus tôt l'enfant de cette mélodie méridionale qui l'a bercé. Il est vrai que, par une heureuse inconséquence, on le confie à une bonne qui lui apprend de l'anglais ou de l'allemand, reconnaissant par là que la mémoire et l'intelligence peuvent s'accommoder de deux langues et les porter sans faiblir. On a raison, le développement intellectuel ne perd rien à cette gymnastique et à cette méthode, que je suis loin de bâner ; mais il faut bien reconnaître qu'elle n'est praticable que là où la fortune la rend possible.

Dans la classe ouvrière et dans les campagnes, les enfants qu'une demi instruction rend inhabiles à la langue française, perdent, avec l'usage de la langue vulgaire, riche de sentences, de proverbes, de contes et de légendes, un instrument précieux pour la culture de l'esprit, une source de poésie naturelle pour l'imagination jusqu'au jour où une instruction élémentaire complète sera dispensée à tous .

comme la lumière. Nous déplorerons cet abandon de l'idiome que l'enfant parle comme il respire, qui lui permet, s'il est bien doué, de s'élever sans effort à la beauté d'expression ; car la langue ne lui fait jamais défaut ; il n'a pas à taquiner le dictionnaire, ni à chercher péniblement dans les livres ; elle flotte et vibre autour de lui, vivante et forte, harmonieuse et douce. La langue parlée, voilà la langue pleine de sève, la langue des génies primitifs et prime sautiers. Ne la méprisons pas, dans nos régions surtout, tant que quelques groupes de populations trouveront en elle seule les notions et les enseignements qu'ils ne peuvent se procurer dans la langue savante ; ne nous étonnons donc pas qu'on chante encore un peu dans ces dialectes mélodieux de nos pères, et remercions ces trouvères attardés qui charment les habitants des campagnes au son d'un antique galoubet.

Mais c'est peut-être trop longtemps tourner autour de mon sujet, *las Fados en Cévénos* de M. Paul Félix, d'Alais, poème ! Le titre est un peu ambitieux ; ce sont des pièces diverses reliées entre elles par le récit d'un vieux sage, un peu bavard, de l'avis même de l'auteur ; ce sont des histoires sans fin ; à la lettre, elles commencent au déluge. C'est, après ce cataclysme, les premiers efforts du Gardon sur le globe bouleversé pour se creuser un lit ; puis une géologie un peu enfantine, mais aussi amusante qu'orthodoxe ; nous retrouvons ici les sylphes, les nixés, les elfes, tous les lutins du nord, dans les esprits de l'air, du feu, de la terre, des eaux et du foyer ; ce sont les fées, *las fados*, et les sont préposées à la direction des forces de la nature qui, sans elles, seraient désastreuses toujours, tandis qu'elles sont aussi bienfaites que nécessaires ; elles ne

font que le moindre mal pour le plus grand bien. Les esprits du feu central troquent l'écorce du globe à grands coups de lances ; de là les volcans dont les éruptions empêchent la terre d'éclater comme une bombe ; ici, le Gardon, ou plutôt l'esprit préposé à ce torrent, noie un jeune enfant, mais il n'aurait pu le sauver qu'en noyant toute la population d'Alais ; vous le voyez, tout est pour le mieux dans le plus cévenol des poèmes, je ne dis pas dans le meilleur. Non, il faudrait avoir oublié les chefs-d'œuvre de M. de Lafare. M. Paul Félix est certainement un maître dans ce *raïol* illustré par l'auteur de *Castagnados*, mais il nous offre dans *Las Fados* les mêmes sujets qui nous ont enchantés et qu'un talent d'artiste sans égal a immortalisés : *les Fées, le Gardon, tumultueux ou paisible, la Foire*, ce sont des tableaux qu'on ne refait pas après M. de Lafare ; mais M. Paul Félix a des descriptions admirables et des contemplations religieuses, philosophiques, cosmographiques même, d'une grande beauté ; des peintures de mœurs où les Alaisiens se reconnaîtront avec bonheur et dont tous les amateurs du languedocien apprécieront le mérite ».

Après cette intéressante lecture, M. BRUN termine la séance par la pièce suivante : *Une villa fermée*.

Une villa fermée.

Oh la belle villa ! Comment s'appelle-t-elle ?
Le magnifique parc ! et quels ombrages frais !
Quel séjour agréable et que je l'aimerais !
Il n'en est pas au loin, non certes, de plus belle !

De toute notre plaine elle fait l'ornement.
Le passant, chaque jour, l'admire de la route
Et de beaux marronniers une profonde voûte
Lui sert de vestibule, à ce un jour élément.

J'y passais, le matin, par une fraîche brise,
Un jour du mois de mai, temps où ses volets verts,
En buvant le soleil étaient toujours ouverts,
Et je la vis fermée, à ma grande surprise !

Quoi di-ais-je en moi-même, à quoi fermée encor,
Quand la saison s'avance après les hivers sombres,
Quand son parc s'est paré de ses plus fraîches ombres,
Et que vers la campagne on a pris son essor !

Le bruit d'aucune voix ne s'y faisait entendre.
Son parc était désert. Un silence d'adieu
Semblait, de tous côtés, autour d'elle s'étendre
Et nul ne descendait ou remontait son seuil.

Dans son beau réservoir dormait un flot livide,
Que l'on n'a pas depuis longtemps renouvelé.
L'élégant pavillon de son cygne était vide
Et le superbe oiseau s'en était envolé.

La cloche, que toujours, avec un air de fête,
J'entendais annoncer le repas tout fumant,
Quand je me promenais dans cet endroit charmant,
Ne retentissait plus au-dessus de son taîte.

Pourquoi ne pas jouir, malgré tous ses appas,
D'un si riant séjour dont la vue est ravie ?
Que sert de posséder, voluptés de la vie,
Des parcs et des châteaux, si l'on n'en jouit pas ?

Quelle cause loïn d'elle a retenu son maître ?
Est-il absent, malade ou sur son lit percus ?
L'a-t-il abandonné, et ne l'aime-t-il plus ?
Lui, si près-éjadis, comme il tarde à paraître !

De quelque frais ombrage il me semble qu'il sort.
O vous, qui sur la route à la rive fluviale
Passez, répondez-moi dites-moi, je vous prie,
Ce qu'il est devenu, son maître?... Il était mort !

Et comme si le pauvre était vivant encore,
Son parc retentissait des chants du rossignol.
D'ombrages verdoyants sa villa se décorait
Et des milliers de fleurs en tapissaient le sol !

Tant les dérisions du destin sont cruelles !
Et dans l'immensité tant l'homme compte peu !
Pourquoi faut-il mourir, fermer l'œil au ciel bleu,
Lorsqu'on a des maisons de campagne si belles !

Que de maîtres elle eut, depuis qu'on a planté
Le milliaire dans son parc à la place
Où de l'ancien chemin, par le temps emporté,
De Rome à Némausus il mesurait l'espace !

Il faut donc tout quitter, châteaux et parcs ombreux,
Jolis saucers, grand air, faste, beaux équipages !
La mort nous saisit tous, après tous nos tapages,
Et sans distinction nous jette dans le creux !

Nos biens si précieux passent des uns aux autres ;
On perd notre mémoire, et leurs maîtres nouveaux
Ignorent si ces champs ont été jadis arrosés,
En foulant sous leurs pieds nos ténébreux caveaux !

Des étrangers, ouvrant notre porte, jouissent
De ces belles villas, où loin de la cité,
Nous aimions à venir passer gaiement l'été,
Sitôt que du printemps les fleurs s'épanouissent.

Ils dispersent un jour, éphémères abris,
Les pompeux monuments de notre sépulture,
Et le maçon ramasse au hasard leurs débris
Pour les incorporer dans des murs de clôture !

Qui, dans les environs de la ville en passant,
N'a vu sur quelque mur s'étaler les beaux restes
De quelque ancienne tombe, entre des blocs agrestes,
Et n'a de leur douleur lu le si tendre accent ?

J'ai vu même, j'ai vu les anciens sarcophages
Des nobles possesseurs de romaines villas
Balloter dans les champs autour de nos villages
Et servir d'abreuvoir aux bœufs, du labour las !

Tel est le cours du temps. Il faut que l'homme passe !
On ne peut pas toujours vivre aux terrestres bords.
Lorsque nous périssons, un autre nous remplace,
Et bientôt les vivants ont oublié les morts !

Je pensais, cher Liquier, à toi, qu'à nos tendresses
La mort, d'un coup fatal, avait ravi si tôt,
En voyant ce beau parc avec ce beau château,
Qui me venait soudain rappeler tes richesses !

Tu possédais aussi de grands biens, le talent,
Les honneurs, la fortune et d'immenses domaines,
Un siège sur la pourpre, un mérite excellent,
Et tous les dons qui font les délices humaines !

Le trépas t'a tout pris ! Tu ne reverras plus
Et tes belles maisons et tes belles campagnes,
Ton beau château de Nant, perché sur ses montagnes
Et son riant vallon aux chênes chevelus !

C'était là la retraite, entre toutes aimée,
Où tu venais poser le poids de tes travaux,
Et de leurs longs ennuis secouer les pavots,
Sitôt que du palais la porte était fermée.

Nous ne t'entendrons plus nous réciter les vers
Où tu nous traduais si bien, sans y prétendre,
D'Horace, ton ami, les poèmes divers,
Et que, battant des mains, nous aimions tant d'entendre

Que de fois tu m'as dit : « Viens donc là-haut me voir ;
Pendant que j'y serai, viens chanter mes vieux chênes !
Ils sont dignes, ami, dignes de t'emouvoir ».
Je devais y monter, les vacances prochaines.

Et quelques jours après, nous suivions ton cercueil.
Nous t'en-seveissions, pouvant à peine y croire,
Nous versions sur ta tombe une larme de deuil
Et rendions un dernier hommage à ta mémoire !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.

Séance du 2 août 1873.

Sont présents : MM. Ern. Roussel, *vies-président*, faisant fonction de président ; l'abbé Azais, Vignié, Liotard, Bigot, Tribes, Brun, Ginoux, Verdier, Balmelle, Peuchinat, Flouest, Dombre, Puech, Pelon, Faudon, Bolze, Marmenet, Carcassonne, de Grisy ; Rédarès, *secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique à l'Académie la lettre par laquelle M. des Rivières, président titulaire, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages adressés à l'Académie depuis le 19 juillet, savoir :

1° *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 3^e Série. — 34^e année — 1872-73.*

2° Mémoires présentés à l'Académie des sciences. Tome 22°. — *Recherches sur le phylloxera vastatrix et sur la nouvelle maladie de la vigne*, accompagnées de huit planches représentant l'apparition, les progrès et les diverses zones d'envahissement de la maladie.

3° *Extrait des comptes-rendus de l'Académie des Sciences, tome 76. — Rapport sur les*

études relatives au phylloxera, présentées à l'Académie par MM. Duclaux, Max Cornu et L. Faucon.

4° *Bulletin de la Société Dunoise.* — *Archéologie, histoire, sciences et arts*, n° 7. Juillet 1873.

5° *Académie d'archéologie de Belgique. Du serment et de sa formule.* — Étude historique depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, par Jules Declève.

Communication est également donnée à l'Académie de l'arrêté du 7 juillet dernier, par lequel M. le ministre de l'Instruction publique accorde à la Compagnie une allocation de 400 fr.; et de l'invitation qui est faite à chacun des académiciens, par M. le proviseur du Lycée de Nîmes, d'assister à la distribution des prix, qui aura lieu après-demain 4 août, à 9 heures du matin.

M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à MM. L. Carcassonne et de Grisy,

M. L. Carcassonne remercie l'Académie.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un académicien titulaire. M. *Meynard-Auquier*, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre titulaire de l'Académie. M. le secrétaire-perpétuel est chargé de donner avis à M. Meynard-Auquier de son élection.

M. LIOTARD appelle l'attention de la Compagnie sur un article de *l'Illustration* au sujet de la découverte importante que la science paléontologique doit à M. Cazalis de Fondouce, notre associé correspondant, de l'entier squelette d'un *elephas meridionalis*, à un kilomètre de Durfort.

A la prière de l'Académie, M. FLOUEST fournit quelques détails sur l'époque tertiaire, à laquelle vécut cet éléphant ; il redresse quelques erreurs échappées aux journalistes ; il indique comment se formèrent les dépôts d'animaux antédiluviens et les figures qui en révèlent l'existence.

L'Académie remercie M. Flouest de ses explications remplies d'intérêt.

M. MAUMENET rend compte à l'Académie d'un travail présenté par M. Destremx, député de l'Ardèche à l'assemblée nationale, à la Société libre des agriculteurs, sur la nouvelle maladie de la vigne et le phylloxera qui en est la cause.

L'auteur rappelle que c'est en 1864, sur le plateau de Pojaut, dans notre département, que cette maladie a été constatée pour la première fois. Dès ce moment, ses ravages devinrent effrayants, surtout sur la rive gauche du Rhône, qui fut bientôt envahie, et où elle anéantit 15 mille hectares de vignes presque subitement. Il proclame avec raison que la question du phylloxera est capitale pour la viticulture du Midi, très-sérieusement menacée, à l'heure qu'il est, d'une ruine complète et à très-court terme.

Décrivant l'insecte microscopique sous ses formes aptère et ailée, il donne une idée de son énorme fécondité, en portant à plus de 25 milliards la descendance d'une seule femelle, pendant le cours d'une belle saison.

Arrivé à parler des moyens de destruction, tout naturellement recherchés avec empressement et persévérance, M. Destremx constate que, des nombreux essais faits jusqu'à ce jour dans ce but, tant par les particuliers que par

les commissions officielles, aucun n'a réussi dans la pratique, sauf un, dont il proclame l'efficacité. C'est celui de M. Faucon, de Graveson, dont le procédé consiste à tenir entièrement submergé le sol des vignes pendant 20 à 30 jours consécutifs, suivant l'époque où l'on opere. M. Destremx est convaincu que tout vignoble qui ne peut recevoir ce traitement est condamné à périr promptement, et il demande à ses collègues de se joindre à lui pour la présentation d'un projet de loi prescrivant l'étude des cours d'eau, au double point de vue de l'irrigation en été et de la submersion en hiver; proposition qui est adoptée par la société.

Après l'exposé du travail dont le résumé précède, M. Maumenet exprime l'opinion que, malgré tout le bruit qui se fait autour des expériences de M. Faucon, il est prudent de suspendre un jugement à leur égard jusqu'à ce qu'elles aient été répétées par d'autres viticulteurs et sur d'autres sols que celui de Graveson. Il pense que M. Faucon, employant concurremment avec l'inondation, de grandes quantités d'engrais, des plus énergiques, on peut bien attribuer à l'action de ceux-ci au moins une large part dans les bons effets obtenus chez lui; et que, avant de préconiser officiellement sa méthode, il serait utile de calculer les dépenses totales de l'exploitation pour s'assurer qu'elle donne des produits rémunérateurs.

Au point de vue de l'application pratique, M. Maumenet fait de plus observer que, sans parler de l'établissement des bourrelets et des nivellements pour les terres les plus planes en apparence, il faut rencontrer des conditions particulières de sol ou de sous-sol pour pouvoir réaliser une submersion continue. Pour peu que le terrain soit perméable, les

plus abondants canaux d'irrigation ne sauraient fournir des quantités d'eau suffisantes pour en tenir recouvertes des surfaces de quelque étendue, pendant des mois entiers.

Sa conclusion est que l'avantage des submersions doit être démontré autrement qu'il ne l'est encore, avant de se lancer dans d'immenses travaux d'adduction d'eau, en tant qu'ils auraient pour but la viticulture ; et que les chercheurs de moyens curatifs de nos vignes ne doivent pas suspendre leurs études en pensant que le meilleur est trouvé.

M. BOLZE, parlant dans le même sens, raconte que, l'année dernière, au mois de juillet, comme membre d'une commission de la Société d'agriculture du Gard, il a visité les vignobles de M. Faucon, dans ce moment même inondés, et ceux de M. Pieyre, au mas de Mayan, dans la même contrée, ceux-ci traités par le soufre et le fumier seulement. Il déclare, sans vouloir rien préjuger sur l'utilité du soufre, qu'il a rapporté de sa visite l'impression que la récolte s'annonçait mieux au mas de Mayan qu'à Graveson.

M. Ir. GINOUX a terminé la séance par la lecture de la pièce suivante :

SATIRE D'HORACE (I, 1)

Dans un dialogue entre lui et Trébatius, célèbre jurisconsulte de son temps, Horace veut justifier le genre de la satire.

HORACE

Il est certains gens qui trouvent ma satire
Mordante outre mesure. A d'autres j'entends dire

Que je manque de nerf dans tout ce que j'écris,
Que semblables aux miens, et des vers de ce prix,
On pourrait en un jour bien en découdre mille.
Trébatius, que faire alors ?

TREBATIUS

Rester tranquille.

HORACE

Quoi ! je dois renoncer absolument aux vers !

TREBATIUS

Absolument.

HORACE

Si ce n'est pas de mes travers
Celui dont tout d'abord je devrais me défaire,
Que je meure à l'instant ! Je voudrais bien vous plaire,
Mais je ne puis dormir.

TREBATIUS

Qu'ils suivent mon conseil,
Ceux qui voudront jouir du plus profond sommeil !
Que, dûment frottés d'huile, ils passent à la nage
Le Tibre par trois fois de l'une à l'autre plage ;
Et puis, quand vient la nuit, à ma prescription
Qu'ils joignent de bon vin une libation !
Enfin, après cela si la rage d'écrire
Vous possède si fort, que n'osez-vous nous dire
Les exploits de César, victorieux partout ?
Car l'œuvre est bonne alors — la récompense au bout.

HORACE

Père, excellent conseil ! mais je manque d'haleine.
Ne décrit pas qui veut, courant dans une plaine,
Ces nombreux bataillons de piques hérissés.
Par des tronçons de fer les Gaulois traverses,
Ou le Parthe blessé qui de son cheval glisse.

TREBATIUS

Soit. Mais vous pourrez bien célébrer sa justice,
Et sa grande âme ! Ainsi pour le grand Scipion
Fit le sage Lucile.

HORACE

Oui Dans l'occasion

Je veux bien aborder la tâche périlleuse ;
Mais je crains de César l'oreille dédaigneuse
Pour mes vers importuns. Avant de s'engager,
Il faut choisir son temps, pour courir ce danger.
Car, pris à contre-temps, il est mal abordable,
Notre coursier.

TREBATIUS

Pourtant ce serait préférable
Que de voir vous moquer du fou Pantolabus,
Ou d'un vers plus mordant tancer Nomentanus
Le débauché. Celui qui de tous se fait craindre
Est de tous détesté. Nul ne songe à le plaindre,
Même ceux qu'il épargne.

HORACE

Hé quoi ! Milon pourra

Danser, quand son cerveau sous le vin chauffe
Et fera sous ses yeux danser mille lumières ;
Et Castor et Pollux, inséparables frères,
Aimeront, le premier à dompter un cheval,
L'autre à dire qu'au geste il n'a pas son égal ;
Les têtes et les goûts se compteront par mille,
Et moi je ne pourrais pas imiter Lucile,
Et dans l'ordre des mots me soumettre à sa loi ?
Lucile était plus sage et que vous et que moi.
Ce qu'on dit aux amis, ses secrètes pensées,
Lucile dans ses vers les trouvait mieux placées ;
Et, soit qu'il racontât sa joie ou ses malheurs,
Il ne prenait jamais ses confidents ailleurs ;
D'où suit que du vieillard la tâche poursuivie
Eût peint en ex-voto l'histoire de sa vie.
Je marche sur ses pas. Je suis Apulien
Comme lui d'origine, ou bien Lucanien ;
Car l'enfant de Venouse, en labourant sa terre,
Travaille tour-à-tour l'une et l'autre frontière.
L'histoire nous apprend que, dans les temps passés,
Sitôt que les Sabins eurent été chassés,
Rome voulut songer à cette colonie
Pour surveiller de près l'ardente Lucanie
Ou l'Apulie, afin de leur barrer chemin,

Le jour qu'elles viendraient les armes à la main.
Mais, jamais agresseur pour âme qui raisonne,
Mon stylet au fourreau protège ma personne.
En vérité pourquoi, pourquoi le déranger,
Si je n'ai des brigands à craindre aucun danger?
O père et souverain, Jupiter, que la rouille
Du tranchant de mon glaive achève la dépouille.
Qu'il reste abandonné, que nul mortel jamais
Ne vienne m'attaquer, moi l'ami de la paix.
Mais celui qui viendra pour m'échauffer la bile
Aurait beaucoup mieux fait de me laisser tranquille;
Et, je le dis bien haut, il s'en repentira;
Avec des pleurs pour lui son nom retentira.
Cervius en courroux de l'urne vous menace,
Canidie au poison prépare quelque trace:
Turius, furieux, vous garde un mauvais tour,
Si de votre procès il est arbitre un jour.
Il faut donc avec moi se hâter de conclure
Que chaque être ici bas, aux vœux de la nature,
Dans l'attaque obéit comme en se défendant.
Qui donc enseigne au loup à jouer de la dent,
Au taureau de la corne? Un instinct de leur race.
Confiez à Scéva sa mère, trop vivace
Au gré du débauché; pour abréger ses jours,
Croyez-vous que sa main au meurtre aura recours?
Oh! non.—Quoi d'étonnant qu'un loup jamais ne rue,
Qu'un bœuf ne morde pas? — Mais un peu de cigue,
Au miel assaisonnée, enlèvera bientôt
Une mère à son fils! Je n'ajoute qu'un mot:
Que la mort pour me prendre attende ma vieillesse,
De ses ailes déjà qu'une noire caresse
S'apprête à m'enlever; riche ou privé de tout,
A Rome ou dans l'exil, et selon qu'à son goût
Au destin il plaira de colorer ma vie,
J'écrirai.

TREBATIUS

Mon enfant, puisse la fantaisie
Ne vous pas coûter cher! Fort d'un puissant ami,
Quelqu'un vous pourrait bien faire un mauvais parti.

HORACE

Hé quoi! Quand le premier, en ces sortes d'ouvrages,
Sans sourciller, Lucile arracha des visages

Les masques qui voilaient tant de vices hideux,
Est-ce que Lélius, ou le héros fameux
Dont le nom s'associe au malheurs de Carthage,
Blâmèrent son génie ainsi que son courage ?
Qui fut blessé de voir flageller Métellus ?
Qui de vers flétrissants de voir marquer Lupus ?
Lucile cependant osa faire main basse
Aussi bien sur les grands que sur la populace !
Il ne respecta rien, si ce n'est la vertu
Et les honnêtes gens. Et quand il leur eut plu
D'abriter, loin du monde et de tout ce qui presse,
Scipion sa vertu, Lélius sa sagesse,
C'était avec Lucile à des plaisirs d'enfants
Qu'ils s'amusaient encore, en attendant le temps
De leur repas frugal Loin de moi la folie
De croire de mon maître égaler le génie
Ou la fortune; mais, dans leur intimité,
L'envie en conviendra, des grands m'ont accepté.
Elle a cru m'entamer de sa dent venimeuse,
Elle la brisera... si j'ai la chance heureuse
De vous avoir gagné, docte Trébatius.

TREBATIUS

Je ne veux répliquer que par un mot de plus.
Par oubli de nos lois, gardez-vous d'une offense
Et tenez-vous surtout pour averti d'avance :
Quiconque sur autrui fait un écrit méchant
Encourt de la justice arrêt et châtement.

HORACE

Méchant écrit! c'est vrai; mais si, tout au contraire,
Il est bon; qu'à César il ait le don de plaire;
Si quelqu'un, se trouvant à l'abri d'un soupçon,
De ses vers indignés poursuit quelque larron ?

TREBATIUS

Par le rire nos lois se croiront satisfaites,
Des mains du magistrat tomberont les tablettes.

Séance du 8 novembre 1873.

Présents: MM. Q. des Rivières, *président*; Aurès, Liotard, Brun, Ginoux, Rédarès, Faudon, Eug. Bolze, Maumenet, de Grisy; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

M. Rédarès, *secrétaire-adjoint*, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président communique une lettre que M. le Préfet lui a adressée, pour prévenir les membres de l'Académie que des prières publiques auront lieu dimanche prochain, conformément au désir exprimé, le 19 juillet dernier, par l'Assemblée nationale, et que le cortège se réunira à l'hôtel de la Préfecture pour se rendre ensuite, soit à l'église cathédrale, soit au grand temple et à la synagogue. Les membres de l'Académie sont invités à prendre place dans le cortège.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit au Président de notre Compagnie pour lui demander de lui faire connaître, désormais, les noms des membres de notre Société, appartenant à l'ordre national de la Légion d'honneur, qui viendront à décéder.

M. Edmond Hugues, d'Anduze, fait hommage à l'Académie de deux volumes qu'il vient de publier sur la *Restauration du protestantisme en France, au XVIII^e siècle*, et appelle sur cet ouvrage le jugement de notre Compagnie. Notre confrère, M. Vignié, est invité à présenter un rapport sur ce travail.

M. AURÈS, en déposant plusieurs volumes des *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy*, appelle l'attention de ses collègues sur une intéressante publication de cette Société, relative aux Grands Jours tenus à Nîmes, et exprime le désir qu'il soit, de temps en temps, présenté quelque rapport sur les travaux les plus importants des Sociétés qui font échange de leurs *Mémoires* avec la nôtre.

M. le Président exprime, en ces termes, les profonds et sympathiques regrets que laisse parmi nous le départ de M. Florest :

« Messieurs,
M. Florest a été appelé récemment à la Cour d'appel de Lyon, pour y remplir les fonctions d'avocat général.

» Tout en félicitant notre collègue d'un avancement si bien mérité, nous ne pouvons nous défendre d'exprimer les regrets que nous cause la perte, pour la Compagnie, d'un membre aussi distingué par son exquise urbanité que par son profond savoir. Nous demandons à l'Académie qu'il soit fait mention, au procès-verbal du jour, de nos félicitations et de nos regrets ».

Le vœu de M. le Président est accueilli avec une faveur unanime, et le procès-verbal de

cette séance portera l'expression de nos félicitations et de nos regrets.

L'Académie décide que la place occupée par M. Flonest est déclarée vacante, et que les présentations de candidats pourront être faites jusqu'au mois de janvier.

Le secrétaire-perpétuel fait part d'une lettre par laquelle M. *Meynard-Auquier* remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui délivrant le titre d'Académicien.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Revue des Sociétés savantes des départements, 5^e série, janvier-février 1873.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, tome XXVII. *Lettres et Arts*, tome XXVIII. *Sciences*.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XXXII, 1^{re} partie.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome XIII.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, 11^e série, tome V.

Précis des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1871-72.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, années 1870, 71 et 72, IV^e volume.

Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine Inférieure, 1872.

Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1873, 1^{er} semestre.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, tome 12^e.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2^e semestre 1872 et 1^{er} sem. 1873.

Recueil de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, 1872.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), 9^e année, 1872.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura. Les Etats. Le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668, par Philippe Perraud.

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 20^e volume

Annales de la Société académique d'Architecture de Lyon, tome III^e, exercice 1871-72.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome X, IV^e livraison.

Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles Nîmes, 1^{re} ann., n^{os} 1 et 2 (Autog.).

Smithsonian Contributions to Knowledge, volume XVIII^e.

The U. S Sanitary Commission in the Valley of the Mississippi during the war of the Rebellion, 1861-1866.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3^e série, tome VIII^e, 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône, 3^e série, n^o 4.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et Oise, de 1865 à 1873, tome X.

Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort, années 1870-71-72.

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. N^o 7, 1873.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V, n^{os} 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70 et 71, 1869-1871.

Séance publique annuelle de la Société centrale d'Agriculture de France. 18 mai 1873.

Encore les Fosses Mariennes, par M. Gilles, 1873.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, t. VIII, depuis n° 6 jusqu'à n° 12; tome IX, depuis n° 1 jusqu'à n° 6.

Histoire naturelle du Morbihan. Catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature, recueillies dans le département.

Table décennale du Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère, 1860 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, t. XXIV, juin, juillet et août 1873.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura), 14^e année, 1873, n° 67.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 1873, 27^e livraison.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, 3^e série, t. VIII^e.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, années 1873, n^{os} 1 et 2.

Bulletin de la Société Dunoise : Archéologie, Histoire, Sciences et Arts, n° 18, octobre 1873.

Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du département du Var, 7^e série, 4^e livraison.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, n^{os} 178 et 179, 1873.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, depuis mai jusqu'à septembre.

Revue Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique de Valenciennes, 25^e année, tome XXVII, n° 8.

Société Linnéenne du nord de la France, depuis le n° 13 jusqu'au n° 16.

Histoire de la Restauration du protestantisme en France, au XVIII^e siècle, d'après des documents inédits, par Edmond Hugues. 2^e édition, 2 volumes.

L'Académie procède ensuite à la nomination d'un associé-correspondant, M. *Paul Félix*, d'Alais, auteur d'un recueil de poésies languedociennes : *Las Fados en Cévénos*, sur lequel M. Gaidàn a présenté un intéressant rapport.

M. de GRISY, récemment nommé membre-résident de l'Académie, lit ensuite une étude intéressante et neuve sur le Tasse, considéré comme auteur de la *Jérusalem conquise*. « L'étude que j'entreprends, dit M. de Grisy dans l'avant-propos, est peut-être plus utile aux lettres qu'à la gloire du grand poète ; car on ne saurait sans dommage condamner avec loi la *Jérusalem délivrée* pour admirer l'œuvre de ses dernières années, même quand il se flatte d'avoir gagné sa cause devant la postérité. Celle-ci, qui ne se trompe guère, conserve au premier poème une faveur dont la *Jérusalem conquise* lui paraît indigne, et donne au génie raison contre lui-même ».

Tout le monde connaît la *Jérusalem délivrée* ; quelques érudits seulement ont parcouru le second poème, sur lequel M. de Grisy a dit, selon nous, le dernier mot. « Son étude, œuvre de critique savante, impartiale et sensée, emprunte à la correspondance du Tasse, publiée en 1854, un caractère de nouveauté qui a vivement frappé l'Académie. Sous les huit chapitres qui la composent, l'auteur a renfermé tout ce qui peut être raisonnablement dit pour ou contre la *Jérusalem conquise*. La pre-

mière lecture, en effet, qui s'arrête à l'analyse du nouveau poème, est remplie presque tout entière par la comparaison des jugements du Tasse sur son ouvrage, avec ceux qu'en ont portés les contemporains du poète, l'Académie de la Crusca, et surtout les *réviseurs* du Saint-Office. Rien n'a paru plus piquant, plus nouveau, disons même plus tristement dramatique, et cela grâce aux lettres du Tasse et à leur ingénieux interprète, que l'exposé des motifs en vertu desquels le grand poète se mit à refaire la *Jérusalem délivrée*, cette œuvre si admirée par les contemporains et dont il pensait, mais en vain, effacer l'impression dans l'esprit des peuples, qui n'ont cessé de lui être fidèles. A la clarté de cette étude, le lecteur assiste, pour ainsi dire, au travail du Tasse; aux délibérations d'une âme en proie à tous les scrupules et à toutes les frayeurs; il suit les progrès de l'œuvre nouvelle, et, malgré la peine qu'il éprouve à voir ainsi flotter une si haute pensée, il ne peut, sans une sorte d'émotion, prendre part aux péripéties de ce drame, où le Tasse se montre à nous comme il se peint lui-même dans sa correspondance.

Parmi les motifs qui ont déterminé le Tasse à réformer sa *Jérusalem délivrée*, il en est deux que M. de Grisy met parfaitement en lumière. « D'une part, en effet, le Tasse voulait, à l'imitation d'Homère, rendre semblable à l'*Iliade* le nouveau poème; et, pour cela, il ajouta au premier quatre chants ou livres; ce qui, à ses yeux du moins, ajoutait à la ressemblance. Et de là ces traces homériques qu'il est facile de reconnaître dans la *Jérusalem conquise*; de là ces personnages, ces fictions et ces images que le Tasse, émule du poète grec, s'applique à rendre saisissables dans le second poème. C'est aussi à la ressemblance

des héros d'Homère que le Tasse forme les chefs des chrétiens et des infidèles ». D'autre part, le Tasse prétendit renfermer la *Jérusalem conquise* dans les frontières même de l'histoire, dont il paraît s'écarter sensiblement dans le premier poème. C'est à ces deux motifs surtout qu'il faut rapporter la plupart des corrections et des changements que le Tasse fera subir à la *Jérusalem délivrée*. Mais qu'importe ? la *Jérusalem conquise*, avec toutes ses retouches, ne peut effacer les admirables beautés du premier ouvrage que l'Italie et la postérité n'ont pas oublié. « Ainsi, ajoute M. de Grisy, au moment où le Tasse, élevant plus haut ses conceptions, s'élançait en ces voies où l'Homère divin laisse une empreinte éternelle, déjà le souffle l'abandonne ; et la maladie, puis la vieillesse survenant, le corps agissant peut-être sur l'esprit, on voit tomber cette flamme de jeunesse, cette ferveur de pensée qui firent la *Jérusalem délivrée* ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 22 novembre 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président* ; Jules Salles, Aurès, Liotard, Brun, Lenthéric, Verdier, Pœch, Pelon, Gaidan, Faudon, Bolze, Maumenet, de Grisy ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

M. Bondurand, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome IX, 15^e série.

Bulletin de la Société Archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2^e série, t. VII, 1^{re} livraison.

Travaux de l'Académie de Reims, 51^e vol., années 1869 et 1870, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes, n^o 3 (Autographié.)

Cansoun nouvialo. Pér lou mariage de M. G. de Casamajor, d'Argié, emé damisello Marie Fosso, de Bèucaire, per Louis Roumieux.

Revue Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique de l'arrondissement de Valenciennes, 25^e année, tome XXVI, n^o 9.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1873.

Les Etats-Généraux de 1789. De la conduite tenue à cette époque par les trois ordres : Clergé, Noblesse et Tiers-Etat de la Sénéchaussée de Nîmes, comprenant les diocèses de Nîmes, d'Alais et d'Uzès, par Duclaux-Monteil, membre non-résidant de l'Académie du Gard.

M. MAUMENET rend compte des nombreux travaux de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes. Le programme qu'elle s'est tracé est étendu et varié. Il accuse l'activité d'esprit et l'ardeur générale de cette jeune société, dont les membres, dédaignant les distractions vulgaires auxquelles tant d'autres se livrent, cultivent avec succès plusieurs branches des connaissances humaines. L'Académie du Gard encourage avec bonheur ces travaux, et se plaît à adresser à ces jeunes gens un témoignage de sympathie fraternelle.

M. de GRISY achève la lecture de son étude sur la *Jérusalem conquise*, du Tasse.

Dans cette deuxième lecture, M. de Grisy soumet à l'Académie l'analyse du nouveau poème, et s'attache à mettre en lumière les points où la *Jérusalem conquise* diffère de la *Jérusalem délivrée*. Par là, se montre avec ses qualités comme avec ses défauts (et ils sont nombreux) l'œuvre réformée du Tasse ; par là aussi on peut se convaincre de l'illusion à laquelle cédaient l'esprit du poète, qui voyait, dans cette division de l'ouvrage en vingt-quatre chants ou livres, une nouveauté sans pareille, et, en

tout cas, une ressemblance de plus avec le chantre d'Achille.

Après cette exposition de la *Jérusalem conquise*, M. de Grisy qui, d'abord, avait examiné le poème au point de vue historique, l'examine au point de vue de la plus sévère critique. Cette partie de la deuxième lecture a paru intéresser vivement l'Académie ; car, outre qu'il s'agit du Tasse, dans une étude où ce grand nom est dignement célébré, de plus, c'était pour la Compagnie une véritable surprise, que d'entendre le Tasse lui-même défendre certaines inventions dont il avait, par une contradiction singulière, condamné d'abord le principe et la valeur poétique. Ainsi le Tasse n'hésite pas à déclarer que la *Jérusalem conquise* réformée diffère essentiellement du premier poème. Or, c'est là une erreur que M. de Grisy n'a aucune peine à dissiper. Mais, si le poète veut être défendu, alors peut-être qu'il y songe le moins, c'est lorsqu'il emprunte à l'histoire ou aux chroniques, non-seulement de nouveaux épisodes, mais encore une partie de cette vérité locale qui fait le charme de la *Jérusalem conquise*. Sur ce point, M. de Grisy entre dans les plus curieux détails, suit le poète à travers toute son œuvre, et, faisant la part de la réalité et de la fiction, montre en quelle mesure exacte le Tasse a su mêler la fable et l'histoire.

C'est ici qu'il convient de rendre hommage à l'impartialité de l'écrivain qui, maître de son sujet et soutenu par l'admiration dont n'a cessé d'être l'objet la *Jérusalem délivrée*, pourrait aisément, ce semble, ou accabler le Tasse sous l'effort de la critique, ou même ne rendre qu'une justice exacte à la *Jérusalem conquise*, qu'il traite, au contraire, d'un esprit large

et libéral. Toutefois, M. de Grisy ne se laisse point prendre aux amorces d'une louange facile pour un poète qu'il place au rang des plus illustres; il n'est pas épris à ce point de son sujet qu'il veuille à tout prix trouver beau ce qui est médiocre, et venger la *Jérusalem conquise* de l'oubli où l'a comme ensevelie la postérité. Il y a, dans cette lecture, une part pour le blâme, et, quand il le faut, une large part pour l'éloge. Car, ainsi que le dit M. de Grisy, « mieux vaut passer pour surfaire par piété le génie d'un grand homme, que d'être accusé envers sa mémoire d'une odieuse sévérité ».

Ce qui accroît l'intérêt de cette lecture, c'est l'examen auquel se livre M. de Grisy sur l'état mental du Tasse, à l'époque où il composa la *Jérusalem conquise*. Les lettres du poète sont encore ici d'un utile secours, puisqu'elles montrent le Tasse tel qu'il fut, et dans toute la liberté de sa pensée. Le Tasse était malade, il est vrai, mais malade de corps peut-être plus que d'esprit; ce qui le prouve, c'est le poème lui-même, où se trahit l'effort d'une grande intelligence mal servie par les organes. D'ailleurs, on comprend quelle influence dûrent exercer sur l'âme du Tasse, âme extrêmement sensible, d'une part, la douleur physique, et, d'autre part, l'indifférence d'un prince que le poète, trop courtisan, mais toujours sincère, s'était obstiné à servir.

Voici comment M. de Grisy relève, dans le nouveau poème, certaines fautes que le Tasse n'avait pas su éviter dans la *Jérusalem délivrée*, et qu'il ne corrige qu'à demi en cette *révision* qui devait être d'abord si complète. Ce passage donnera en même temps une idée du style et des vues élevées qui sont le propre du critique de la *Jérusalem conquise* :

« Quiconque recherche, dans un poème, non-seulement l'heureux choix des mots, mais encore l'image exacte des lieux où se passe l'action, peut à bon droit reprocher au Tasse d'avoir, dans la *Jérusalem délivrée*, donné trop peu de soin à la description des divers pays, théâtre de la guerre et des exploits du monde chrétien. Les couleurs même dont il peint, soit le climat, soit l'aspect général de la nature, s'appliquent mieux à l'Italie qu'à la Palestine; et en cela le poète s'écarte des traces d'Homère qui, tantôt grec, tantôt troyen, exprime si bien les traits de la Grèce et de la Troade, qu'aujourd'hui encore, selon le témoignage des voyageurs, il est possible de reconnaître, un Homère à la main, l'emplacement même des différentes cités, des îles et des moindres sites que renferment ces deux grandes contrées. Oui, ils sont trop rares, trop peu sensibles, dans le premier ouvrage, les souvenirs de la Terre-Sainte, et l'on n'est point dupe de l'artifice d'un poète qui, par une interprétation plus savante que réelle des objets qu'il n'a pas sous les yeux, revêt trop souvent des brillantes couleurs de l'Italie le sévère horizon de la Judée. Sans doute, on prend plaisir à ces vers où sont représentés avec tant de charme la fraîcheur des ombres, le riant aspect des collines, les feux naissants de l'aurore ou la physionomie saisissante des beautés naturelles; mais on aimerait surtout que le poète nous montrât les hauteurs sacrées du mont des Oliviers, de ce mont revêtu de gloire et de majesté, et ces aspects extraordinaires qui, ainsi qu'on l'a dit, « décèlent de toutes parts une terre travaillée par les miracles ». Or, le second poème, sans être parfait sur ce point, offre d'heureux changements; le mal est que le Tasse, par des cors

rections inégales et souvent maladroites, retarde plutôt qu'il ne précipite le cours des événements ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

~~~~~

*Séance du 6 décembre 1873.*

Présents : MM. Des Rivières , président ; Alphonse Dumas , Jules Salles , A. Aurès , A. Viguié , E. Roussel , Eug. Brun , Ir. Ginoux , Lenthéric , Penchinat , Gaidan , Fauden , Bolze , Maumenet , de Grisy ; l'abbé Azaïs , secrétaire-perpétuel.

M. Bondurand , associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. *Félix* , d'Alais , remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait , en le nommant associé-correspondant , à l'occasion de son livre écrit en dialecte cévenol : *Las Fados én Cévenos*.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

*Conseil général. Procès-verbaux des séances de la session ordinaire d'août 1873. Annexes. Journal historique, littéraire, scientifique, industriel, statistique de la ville de Metz et du département de la Moselle, du 1<sup>er</sup> janvier 1865 au 19 juillet 1870, par M. Chabert, membre des académies de Nancy, de Metz, du Gard.*

*Journal du Blocus de Metz, rédigé de jour en jour, en l'année 1870 ; par F. Chabert. Deuxième édition.*

*Journal de l'occupation de la ville de Metz par l'armée Prusso Allemande, du 29 octobre au 4 mars 1871 ; par M. Chabert.*

*Journal de ce qui s'est passé à Metz depuis l'annexion de cette ville à l'Allemagne ; par F. Chabert, membre des Académies de Nancy, de Metz, du Gard.*

*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome V. nos 72-73-74-75-76.*

*Les tremblements de terre de la Drôme et de l'Ardèche ; par M. Dalmas, membre de la commission chargée de cette étude.*

*Mémoire critique sur le fonctionnarisme et la Bureaucratie en France ; par un ancien fonctionnaire (M. Thévenet).*

*Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts. 2<sup>e</sup> série, tome IV.*

*Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et arts d'Amiens. 2<sup>e</sup> série.*

*Catalogue des brevets d'invention, nos 1, 2, 3 et 4 de 1873.*

M. GINOUX présente un intéressant rapport sur le livre de fables de notre compatriote, M. Philippe Vigne.

« Fables ? tout le monde comprend le mot : c'est le récit dans lequel la fiction cache une vérité, une moralité. Les semblants de fables sont les récits qui n'ont qu'une simple idée morale ou philosophique, pour lesquels on a emprunté à la fable sa désinvolture de forme et la coupure de son vers libre ».

M. Ginoux rappelle que M. de Lamartine a écrit que les fables sont la monnaie courante destinée aux mains des enfants ; il attribue à cette opinion le peu de sympathie que le

poète a témoigné pour ce genre d'exercice et peut-être la cause pour laquelle il n'a pas rendu toute la justice voulue à l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, au premier de nos fabulistes, il ne serait pas besoin de nommer Lafontaine.

Mais est-il bien vrai que Lafontaine ait écrit pour les enfants ? Pour répondre à cette question, M. Ginoux cite une série de fables et de moralités, qui, si elles étaient comprises par les enfants, auraient pour résultat de tuer chez eux, de bonne heure, toute espèce d'illusion, de les rendre plus tard insociables à force de défiance, absolument comme les récits de voleurs et de Croque-Mitaines rendent les enfants poltrons. Rien de semblable n'est à craindre dans l'œuvre de M. Ph. Vigne : il a écrit pour les enfants, pour ses propres petits-enfants, auxquels il a dédié son œuvre : on peut être sûr d'avance qu'il ne leur offrira rien de faux aloi.

Il était peut-être à appréhender un peu que M. Vigne, qui a composé ses fables sur le tard de la vie, ainsi qu'il le dit lui-même, ne fût tenté, par un excès d'amour, de vouloir prévenir ses chers petits enfants contre les embûches de la vie, et ne le leur communiquât, malgré lui les désenchantements de la vieillesse.

Non. En lisant M. Vigne, on s'aperçoit vite, comme ses amis s'en aperçoivent tous les jours en le fréquentant, qu'il a encore toutes les grâces, tous les charmes de la jeunesse du cœur.

C'est par le choix de ses sujets que M. Vigne a su éviter l'écueil qui pouvait être à craindre. La plupart sont pris dans le contact de l'homme avec la nature, dans la lutte incessante qu'il nécessite et de laquelle l'homme ne sort jamais complètement victorieux.

Les moralités qui découlent de ces récits doivent accoutumer l'enfance à la résignation.

Lorsque M. Ph. Vigne parle, dans ses fables des rapports de l'homme avec ses semblables, c'est pour leur enseigner le *support mutuel*.

Pour accompagner de quelques exemples ses impressions et ses appréciations, M. Ginoux cite un certain nombre de moralités empruntées aux fables de M. Vigne.

« C'est, dit-il en finissant, c'est à un double point de vue, que j'ai un peu défeuillé l'œuvre de M. Vigne par des citations; j'ai voulu faire connaître à la fois le fond et la forme. Le tout lui assure une place moins modeste que celle qu'il veut bien s'assigner à lui-même; l'on a le droit de faire espérer à ses lecteurs non-seulement des *glanes*, comme M. Vigne appelle son livre, mais encore de superbes épis et souvent de bonnes et belles gerbes ».

M. J. Gaidan donne lecture à l'Académie d'une étude de M. PÉRÈS, membre titulaire non-résidant, sur un établissement de sourds-muets, fondé par M. l'abbé Grimaud à Villeneuve-lez-Avignon, continuant, parmi nous les traditions de dévouement de l'abbé de Lépée et de l'abbé Sicard. Cet ecclésiastique s'est consacré à cette tâche laborieuse de mettre les sourds-muets en communication avec leurs semblables, d'abord par des signes dactylogiques et ensuite par le langage phonétique. Il fait successivement l'éducation de la vue par la dactylographie, et celle des organes vocaux par l'émission des sons; et c'est avec raison que M. Pérès donne à cette méthode ingénieuse, qui arrive à communiquer le don de la parole aux muets, le nom de *démutilisation*.

M. Pérès applique à la méthode pédagogi-

que que suit M. l'abbé Grimaud les principes qu'il a lui-même rappelés dans son traité de *Noologie*, dont un de nos confrères a rendu compte à l'Académie ; et il s'élève, à ce sujet, à des considérations philosophiques un peu abstraites, qui attestent la trempe vigoureuse de son esprit.

L'Académie s'associe avec bonheur à M. Pérès pour rendre hommage au dévouement si intelligent de M. l'abbé Grimaud, dans la tâche ardue et généreuse qu'il accomplit ; et elle fait des vœux pour que le conseil général du Gard et le gouvernement lui viennent en aide pour l'entretien d'un établissement aussi utile pour nos contrées.

M. *Bondurand*, associé-correspondant, lit ensuite le complément de son étude sur la « Première Agrippine ».

« Si nous considérons Agrippine et Tibère, dit l'auteur, il est évident que l'apologie de celui-ci est la diminution de celle-là. Ils sont liés de telle sorte devant l'histoire que, si l'un d'eux est moralement transformé, l'autre le sera en sens inverse. S'il est prouvé que Tacite a noirci Tibère, l'auréole dont Agrippine est entourée perdra de son éclat ; la veuve de Germanicus ne sera plus une martyre ; notre pitié, notre sympathie, notre admiration subiront je ne sais quel pénible refroidissement ; notre âme se refermera encore vibrante, et, à la triste série de nos enthousiasmes perdus, viendra s'en ajouter un autre. Il est donc d'un suprême intérêt littéraire de s'assurer, à un point de vue d'ensemble fondamental, de la véracité de Tacite ».

M. *Bondurand* passe successivement en revue les opinions de Tertullien, de Voltaire,

de Napoléon et de M. Nisard, qui peuvent se résumer ainsi : « Tacite n'est pas sincère ». Il s'attache à les réfuter et à laver Tacite du reproche d'avoir calomnié son siècle, en partant de cette considération que l'homme, analysé dans ses éléments, est toujours identique à lui-même, et que la diversité des milieux et des influences sociales ne modifie chez lui que la surface.

« Notre civilisation raffinée, dit-il, n'empêche pas notre cœur de renfermer, à l'état latent, toutes les cruautés et tous les vices de la Rome impériale ; mais le progrès social, qu'on nie et qui pourtant s'est affirmé dans l'abolition de la torture, de l'inquisition, de l'esclavage, dans l'avènement de l'égalité civile, en un mot dans la conformité progressive du droit positif avec le droit naturel ; ce progrès, qui se prépare en dehors et au-dessus des masses, qui choisit pour précurseurs quelques hommes de génie, voués d'avance à la persécution, et qui, néanmoins, s'effectue par une loi mystérieuse et nécessaire ; ce progrès enveloppe l'homme bon gré mal gré, il le moralise, non pas tant dans son essence que dans ses rapports avec ses semblables, il lui enlève de plus en plus les occasions légales de mal faire, et par là lui défend de retourner vers les sauvageries du passé. Il se produit alors une sorte d'atrophie pour certaines catégories de mauvais penchants, faute d'usage et d'exercice. . . . Mais de l'horreur que nous inspirent à présent les abominations de l'antiquité et du moyen âge, conclure qu'elles n'ont jamais existé, serait un raisonnement insoutenable ».

Arrivant ensuite plus particulièrement au règne de Tibère, M. Boudurand examine une thèse latine de M. Duruy, intitulée : *de*



*Tiberio imperatore*, et qui est un essai de réhabilitation. Il expose les motifs qui lui font rejeter les conclusions de l'auteur touchant les vertus privées de Tibère. Il termine par quelques développements sur une étude de M. Beulé: *La veuve de Germanicus*, étude pleine de sévérité, et même de dédain pour une des plus nobles figures de l'ancienne Rome. Il n'admet pas davantage ici des vues et des tendances qui ne lui paraissent pas justifiées. En résumé, M. Bondorand se croit autorisé à conclure que Tacite subsiste tout entier dans sa signification générale, et que la véritable Agrippine, celle qui est le mieux en harmonie avec la logique des événements, est l'Agrippine de Tacite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 20 décembre 1873.*

Présents : MM. Des Rivières, *président* ; Toulon, Domas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Vigoué, Liotard, Brun, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Dombre, Maumene, de Grisy, Meynard-Anquier ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire perpétuel*.

M. Bondurand, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* 7<sup>e</sup> série, tome v.

*Revue des Sociétés savantes des départements.* 5<sup>e</sup> série, tome iv, novembre et décembre 1873.

*Bulletin de la Société industrielle d'Amiens.* Tome xii<sup>e</sup>.

*Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.* T ix<sup>e</sup>.

*Bulletin de la Société d'agriculture du Gard.* — *Comice agricole de Nîmes.* 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Bulletins.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* 2<sup>e</sup> série, tome xiv<sup>e</sup>.

*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* Tome xiv<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> cahier.

*Bulletin des séances de la Société centrale*

*d'agriculture de France*. 3<sup>e</sup> série, tome VIII<sup>e</sup>, n<sup>os</sup> 8 et 9.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*. Tome XIV<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 3.

*Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*. Mai et juin 1873.

*Société des amis des sciences naturelles de Rouen*. 9<sup>e</sup> année, 1873, 1<sup>er</sup> semestre.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura)*. 14<sup>e</sup> année, 1873, n<sup>o</sup> 9.

*L'Investigateur*, journal de la Société des études historiques. Paris, 38<sup>e</sup> année. Livraisons de juillet à octobre 1872.

*Société protectrice des animaux, de Lyon*. Rapport fait à la séance publique de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 1873, par M. Gaspard Bellin.

*Catalogue des brevets d'invention*. Année 1872, n<sup>o</sup> 12.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Année 1873, 27<sup>e</sup> vol.

*Société scientifique et littéraire d'Alais*. Année 1873, 1<sup>er</sup> Bulletin.

M. Des Rivières, président, souhaite la bienvenue à M. Meynard-Auquier, en ces termes :

« L'Académie s'est toujours empressée d'accueillir les hommes qui se distinguent par leur amour des lettres, soit dans l'exercice des professions libérales ou industrielles, soit dans la vie privée.

» Les hautes fonctions que vous remplissez dans la magistrature consulaire ont naturellement attiré sur vous l'attention publique et la nôtre. Vous pourrez, avec l'autorité de l'expérience, nous éclairer, au besoin,

sur les questions si importantes relatives au commerce et à l'industrie.— L'Académie, d'ailleurs, savait que vous avez le mérite et le bon goût de choisir le délassement le plus noble pour un esprit délicat, en consacrant à l'étude tous vos loisirs. Vous avez amassé, par la lecture, des connaissances riches et variées : c'est un trésor que vous tenez en réserve, et dont vous voudrez, je n'en doute pas, faire jouir notre Compagnie.

» Prenez donc, Monsieur, votre place parmi nous. Vous y trouverez l'accueil cordial que méritent votre caractère et les qualités de votre esprit ».

M. Meynard-Auquier remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à siéger dans son sein. Il fait appel à la bienveillance de ses nouveaux confrères, parmi lesquels il compte un de ses anciens maîtres dont il s'honore d'avoir été le disciple, et il promet de s'associer à nos travaux autant que le lui permettra l'état de sa santé.

L'élection d'un membre non-résidant est fixée à la première séance du mois de février.

M. TEULON présente un rapport sur la brochure de M. Duclaux-Monteil : *Les Etats-Generaux de 1789*, et fait ressortir le mérite de cette étude.

M. LIOTARD communique des notes philologiques dont nous détachons ce qui suit :

FORTUNE DE QUELQUES MOTS. DIFFICULTÉS ET  
SUBTILITÉS DE NOTRE LANGUE.

*Heur, chance, succès, réussite.*

*Heur*, pour exprimer un état, un événement favorable ou défavorable semble devoir

être accompagné d'un déterminatif qui en précise la signification, puisque l'on dit : *bonheur*, *malheur*, *bienheureux*, *malheureux*, et qu'on disait même, avant le xvii<sup>e</sup> siècle : *bienheur*, *malheur*.

*Chance* se rencontra également associé aux qualificatifs analogues : *bonne chance*, *mauvaise chance*. Considérés isolément, ces deux substantifs ne se comportent pas absolument de même.

*Heur*, qui a vieilli, est toujours pris en bonne part :

Tu t'en souviens Cinna; tant d'heur et tant de gloire  
Ne peuvent pas sitôt sortir de ta mémoire...

Tandis que *chance* n'est pas exclusivement affecté à un indice favorable :

Si l'en dit : Je n'ai pas de *chance*.

Quelle *chance* !

pour signifier un contingent profitable, *chanceux* dérivé, ne s'applique qu'à l'habitude des accidents fâcheux.

*Me voilà bien chanceuse* .....

dit la servante de Molière, pour exprimer qu'il lui arrive du malheur (1).

Le mot *succès* va nous offrir matière à pareille observation.

Ja qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, on rencontre *succès* et *succéder* se rapportant logiquement à l'idée d'événement quelconque, conséquence indiffé-

(1) *Chanceux*, tout seul, exprime si bien l'idée de malheur, que nos modernes argotiers se sont vus obligés, pour exprimer l'idée contraire, d'imaginer la locution de *chanceux*.

remment bonne ou mauvaise d'une entreprise. Ces deux mots se trouvent à presque toutes les pages d'un volume des *Economies royales* ou *Mémoires de Sully*, avec cette signification alternative :

« Et *succéda* ce dessein tant *heureusement* . .

» Rien de tout cela ne *succédant*, *heureusement* . . .

» Le vicomte de Tavannes, voyant ces deux *mauvais succez* . . . . .

» et voyant que les autres villes royales estoient trop fortes pour être assiégées avec apparence de *bons succez* . . . .

» M. d'Aumale... ressentant un tel déplaisir de tant de *mauvais succez*, se résolut de rechercher un moyen de les réparer par quelque *faction signalée* ».

Un recueil d'historiettes du xvii<sup>e</sup> siècle — *Le Printemps d'hiver* — paru pour la première fois en 1572, présente ce singulier passage : « Voyant tous ses efforts *succéder si à rebours*, qu'il semblait *né à la quatrième lune* ». M. Qui-tard, en citant cette phrase, dans ses *Etudes sur le langage proverbial*, explique que, né à la quatrième lune ou pendant le dernier quartier, se disait, chez les Grecs et les Romains, d'un homme malheureux, né sous de fâcheux auspices.

Corneille écrit à son tour :

Mes efforts redoublés pourront *mieux succéder*.

Racan, parlant de Malherbe, emploie *succéder* isolément pour réussir, c'est-à-dire en vue d'un contingent heureux :

Si tout ce que l'homme souhaite  
Le Ciel le faisait *succéder*,  
Je ne lui voudrais demander  
Que d'estre un aussi bon poète.

Richelet (1680), après avoir défini avec justesse *succéder*, venir après, ajoute *succéder*, réussir ; et il emprunte pour exemple à Vaugelas :

Cette affaire lui a *bien* succédé.

Si *succéder* veut dire réussir, à quoi bon y ajouter le qualificatif *bien* ?

J'arrive au XVIII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XIX<sup>e</sup>, et je rencontre une jolie petite épigramme du bon faiseur, Ponce Denis-Ecouchard Lebrun (l'auteur de l'ode : *Au Vengeur*), qui nous dit plaisamment :

Pour une affaire d'importance  
Iris sollicitait un jour ;  
Son rapporteur, avec instance,  
La sollicitait à son tour ;  
La vertu d'Iris fit naufrage.  
Son affaire eut un *bon succès* :

.....  
.....

C'est donc avec des alternatives de bonne ou de mauvaise chance que se rencontre, généralement employé jusqu'à nos jours, le mot *succès*, pour désigner l'issue, le résultat d'une entreprise ; et cela est juste et rationnel. Pourquoi restreindre la signification de ce mot à l'idée d'événement heureux ? On me dira, je le sais bien, qu'on suppose, en l'employant seul, l'ellipse du qualificatif favorable. Mais comment voulez-vous que l'étranger se reconnaisse au milieu de pareilles subtilités ?

*Réussite*, qui me paraît se rattacher étymologiquement à *issue*, *issir*, est, par suite, un équivalent de *succès*, et ne se prend généralement qu'en bonne part : c'est ainsi qu'on appelle l'heureux dénouement du jeu de patience une *réussite*.

Le voici, cependant, dans le *Journal de Barbier* (1723), employé dans un sens fâcheux, ce qui est rare :

« M. le prince de Conti devait être très-chagrin de la *réussite* de sa chasse, et il s'était donné des mouvements épouvantables et n'avait pas quitté les chiens. . . . »

La *réussite* était donc mauvaise.

*Humeur, humour.*

J'avais réservé pour une autre étude, à un point de vue un peu différent, le mot *humeur* ; mais il vient ici comme de cire.

Ce terme se combine également avec les qualificatifs : *bon* et *mauvais* ; mais, employé isolément, il affecte une signification assez curieuse :

*Humeur* est une sorte d'esprit fin, délicat, légèrement caustique, sérieusement plaisant. C'est en ce sens qu'on le représente, à tort, comme l'importation francisée de la forme anglaise *humour*. L'*humour*, chez les Anglais, qu'un écrivain moderne (1) prétend s'être formé du mélange de l'activité normande avec la bonhomie saxonne, pourrait être défini, d'après le même auteur : « la grimace sur une figure placide, l'originalité dans le bon-sens, l'excentricité, la fantaisie encadrées dans la monotonie ».

Quoi qu'il en soit, nous sommes en droit de revendiquer ce mot comme très français d'origine ; il n'a fait que nous revenir après un certain temps d'abandon, en repassant le dé-

(1) Ch. d'Héricault : *Etude sur les Vocabulaires au moyen âge. Revue européenne*, 1<sup>er</sup> juillet 1860, p. 186.



troit, qu'il avait franchi avec bien d'autres exportations françaises.

Il est revenu fort à la mode aujourd'hui dans ses dérivés : *humoriste*, *humoristique* ; on peut signaler parmi les représentants de ce caractère à l'étranger : Laurent Sterne et Toepfer, auxquels nous opposerons sans désavantage leur devancier Montaigne.

Si ce mot reprend donc faveur parmi nous, avec son acception simple de « tour d'esprit fin et original », que ce ne soit passons la forme anglaise *humour*, mais sous sa forme primitive et vraie : *humeur* à titre de restitution et non d'emprunt.

L'Académie des Humoristes de Rome, *de' belli humoris*, existait bien longtemps avant cette prétendue importation anglaise.

Duclos, à propos des personnes qui cherchent à se singulariser, a se créer un caractère, écrit (1) :

« L'un se fait philosophe, un autre politique, un troisième homme d'*humeur* ».

Ne veut-il pas dire *humoriste*, dans le sens d'aujourd'hui ?

Le Duchat, à propos du proverbe : *gueux comme un peintre*, s'exprime ainsi : « Comme les peintres ne travaillent que d'*humeur*, et que hors de là ils ne demandent qu'à se divertir d'un argent qui leur coûte peu à gagner..... »

D'*humeur* veut dire évidemment : par boutade, avec entrain et facilité d'invention.

On le trouve avec ce même sens dans La Bruyère (2).

(1) Chap. ix des *Considérations*.

(2) Voyez Fournier : *Comédie de La Bruyère*, p. 60, 80, 275, 356.

Faisant allusion à l'abbé de Villiers qui avait, pour flatter le goût du jour, publié un ouvrage dans le genre des *Caractères*, sous le titre de : *Réflexions sur les défauts d'autrui*, La Bruyère écrit :

« Je conseille à un auteur né copiste de ne se choisir pour exemplaires que ces sortes d'ouvrages où il entre de l'esprit, de l'imagination ou même de l'érudition..... Il doit, au contraire, éviter comme un écueil de vouloir imiter ceux qui écrivent par *humeur*, que le cœur fait parler....., et qui tirent pour ainsi dire de leurs entrailles tout ce qu'ils expriment sur le papier ».

Et ailleurs :

« Ceux qui écrivent par *humeur* sont sujets à retoucher à leurs ouvrages ».

La Bruyère indique donc ici qu'il n'écrivait que par *humeur*, c'est-à-dire de primesaut, par saillie, en pleine originalité.

Corneille emploie *humeur* dans le même sens d'originalité, saillie :

CLÉANDRE.

Cet homme a de l'*humeur*.

DORANTE.

C'est un vieux domestique  
Qui, comme vous voyez, n'est pas mélancolique.

(Suite du *Menteur*, III, I.)

M. Godefroid, dans son *Lexique de la langue de Corneille*, citant ce dernier exemple (p. 369, t. I.) en ajoute de plus modernes de Diderot, Sainte-Beuve, et il confirme les appréciations ci-dessus par ce passage d'une lettre de Voltaire à l'abbé d'Olivet, à la date du 20 août 1761 :

« Les Anglais ont un terme pour signifier cette plaisanterie, ce vrai comique, cette urbanité, ces saillies qui échappent à un homme, sans qu'il s'en doute, et ils rendent cette idée par le mot *humour*, qu'il prononcent *yumor*, et ils croient qu'ils ont seuls cette *humour* ; que les autres nations n'ont point de terme pour exprimer ce caractère d'esprit. Cependant, c'est un ancien mot de notre langue, employé en ce sens plusieurs fois dans les comédies de Corneille ».

Dans Corneille, et ailleurs, vous venez de le voir.

*Faire que sage.*

Un de nos compatriotes, Pierre Coste ou Costes (d'Uzès), outre qu'il a fourni quelques bonnes traductions, notamment l'*Essai sur l'entendement humain*, de Locke (qu'il a fait, je crois, connaître à la France), s'était donné la tâche de publier, avec des commentaires, les œuvres des grands écrivains de la France : La Bruyère, Montaigne, La Fontaine, etc. Ces commentaires sont, en général, faibles, insuffisants, sans profondeur, fournissent peu de renseignements neufs et utiles. Je relèverai pourtant celui-ci, dans son édition de La Fontaine, à l'occasion d'une expression archaïque de la fable : *Le Pot de terre et le Pot de fer*.

Elle est reproduite, comme digne de remarque, par Champfort et Nodier, dans leurs annotations sur le même sujet :

Le Pot de fer proposa  
Au Pot de terre un voyage ;  
Celui-ci s'en excusa,  
Disant qu'il *ferait que sage*  
De garder le coin du feu,

Je transcris la note de Coste :

« *Ferait que sage* est une expression un peu surannée, mais qui se rencontre communément dans les vieux auteurs, sans en excepter Amyot, l'écrivain le plus correct et le plus poli de son temps, qui l'a employée dans sa traduction de Plutarque (1) : « *Tu fais que sage*, Gominus, de confesser la vérité, avant qu'on te donne la géhenne pour te la faire dire ». La Fontaine, touché de la naïveté de cette expression, s'est fait un plaisir d'en orner son style. Mais un correcteur d'imprimerie, fort éloigné d'en sentir la naïveté, la trouvant barbare, parce qu'il ne l'entendait pas, a cru faire merveille de mettre à la place : *qu'il serait plus sage*, et cette prétendue correction a été reçue dans toutes les éditions des fables de La Fontaine, qui ont paru, depuis, en France, en Hollande, etc.; quoique, dans l'édition de Paris de 1678, corrigée par La Fontaine lui-même, il y eût : qu'il *ferait que sage*, comme dans toutes les éditions précédentes; ce qui aurait dû tenir en respect cet imprudent correcteur, ou du moins empêcher les éditeurs qui sont venus après lui de marcher aveuglément sur ses traces ».

Voilà la note.

De nos jours, on y aurait ajouté l'indication détaillée des éditions fautives, entre 1671, époque où parurent les premières fables, et l'édition citée de 1678.

Coste aurait pu ajouter aussi que La Fontaine émaillait à dessein ses écrits d'expressions archaïques, qu'il choisissait avec beaucoup de goût et de discernement.

(1) *Vie de Marc-Antonin*, chap. XII.

Quant à l'expression : *faire que sage*, j'en ai recueilli quelques exemples intéressants, que je demande la permission de vous soumettre :

1<sup>o</sup> Le plus ancien document où elle se rencontre me paraît être la chanson d'*Aliscans* (publiée par M. Guesard, dans la collection des anciens poètes de la France), un des vingt-trois poèmes consacrés à raconter les prouesses de Guillaume Fier-à-bras ou Guillaume au Court-nez, seigneur d'Orange.

Cette chanson, dont M. Guesard place l'apparition à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, paraît être née en Provence; mais c'est sur le manuscrit d'une traduction ou imitation italienne, rentrée en France, qu'a été faite la publication de MM. Guesard et Montaiglon, en 1870.

Guillaume a la face rougie de colère, quand, venu à la cour de Louis le Débonnaire, son beau frère, pour demander des secours contre les Sarrasins, il voit sa requête mal accueillie. Tous les assistants tremblent devant lui et ne disent mot.

C'est là que se trouve le vers :

Il font ke sage, ne le mescrez vos mie (1).

*Id est* : C'est sagesse de leur part, soyez en sûrs;

2<sup>o</sup> Mon second exemple est également emprunté à la littérature du moyen âge. Je le tire d'un choix de pièces publiées par Firmin Didot :

Jeunesse, apprens, si fais que saige,  
Et retiens ces points de l'aage,  
Combien chascun les doit tenir.

(1) Poème d'*Aliscans*, p. 23.

(*Débat de nature et de jeunesse*, dans la collection Didot, 1825, p. 74) ;

3° Les exemples suivants sont tirés de Joinville, qui paraît affecter cette expression. Elle se rencontre trois fois en dix pages :

La nef qui porte Louis IX, en vue de l'île de Chypre, a donné contre un banc de sable et est en danger de périr.

« Les mariniers escrièrent : Ça, la galée (chaloupe) pour le Roy recevoir ; mais de quatre galées que le Roy avoit là, il n'y ot onques galée qui de là s'approchast, dont ils firent moult que sage ; car il avoit bien vit cent personnes en la nef qui touz feussent sailliès galées, pour leurs cors garantir, et ainsi les eussent effondrées ».

(Edition Didot, 1829, p. 195)

Et lorsqu'ils sont tirés de danger, le saint roi ne voit, dans les maux qu'il a soufferts, qu'une épreuve salutaire.

« Dont nous pouvons veoir que ces menaces que Dieu nous fet, ne sont pas pour son preu avancer, ni pour son doumage destourber ; mez seulement pour le grant amour qu'il a en nous ; nous esveille par ses menaces, pour ce que nous voions cler dans nos defautes, et que nous ostons ce qui li desplet. Or, le fessons ainsi, fist le roy, *si ferons que sage* ».

(Id. p. 200).

Au retour,

Le roi hésite à descendre à Hyères, terre de Provence appartenant à son frère ; il préfère aller jusqu'à Aiguesmortes, qui est en sa terre. Joinville le presse de s'arrêter à Hyères :

« Lors appela le roy son conseil et leur dit ce que li avoit dit, et leur demanda que ils looient à fère ; et li loèrent tous qu'il des-

cendeist ; car il ne *feroit pas que sage*, se il metoit son cors, sa femme et ses eufans en aventure de mer, puisqu'il estoit hors ».

(Id. p. 205).

Quatrième exemple tiré du *Voyage de Le Saige à Jérusalem* :

Mon compagnon, Jhan du Bos, vollot vendre son cheval, et fit envoyer quérir des coulletiers (courtiers) ; mais il n'en sceut avoir que sept ducats, et il en avoit refusé à Rome seize ducats. Pour tant *fis que saige* de vendre le mien à Rome.

(*Voyage de Le Saige à Jérusalem*, Douai, 1851, p. 37).

Eustache Deschamps, dans la série des pièces qui composent le *Mirouër de mariage*, a rimé à sa façon le conte de la matrone d'Ephèse.

La pièce est intitulée :

*Exemple contre ceux qui se fient en amour de femme.*

A la fin de la pièce, il marie le soldat avec la veuve consolée, et lui pronostique presque le sort du pauvre mari, dans les termes suivants :

Et cilz qui vit et resgarda  
Qu'elle ainsi de mort le garda,  
Si la print puis en mariage ;  
Or ne sçay-je s'il *fist que saige* ;  
Autant pot-il de soy attendre,  
Com du premier qu'elle fist pandre.

(édition Crapelet, p. 232).

Le sixième exemple, dans l'ordre chronologique, est celui de mon point de départ : la fable le *Pot de terre et le Pot de fer*.

Enfin, une construction analogue se rencontre dans un passage des poésies de *Quenes de Bethune*, cité par Francis Génin dans sa lettre à Firmin Didot, au sujet de ses démêlés avec M. Guessard (1).

Le trouvère Quenes de Béthune, Artésien d'origine ou Picard, c'est tout un, est venu à la cour de France; et, récitant ses vers, sans doute avec l'accent picard (M. Guessard entend — en dialecte picard —; de là sa querelle avec Génin) a prêté à rire dans l'entourage de la reine, composé de Français de l'Île-de-France.

Et il s'en plaint dans ces termes :

Mon langage ont blasme li François,  
Et mes chançons oyant les Champenois,  
Et la comtesse encor (dont plus me poise),  
La roine (2) ne fit pas que cortoise,  
Qui me reprist, elle et son fiex li rois;  
Encor ne soit ma parole françoise,  
Si la puet-on bien entendre en françois,  
Ne cil ne sont bien apris ne cortois,  
Qui m'ont repris si j'ai dit mot d'Artois,  
Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Je crois que Génin a raison; c'est-à-dire que, si le trouvère n'a pas été bien compris, c'est à cause de la *parlure*, de l'accent, et non à cause du choix des termes.

Mais ce n'est pas là que tend ma remarque.

L'expression *faire que cortoise* est calquée sur *faire que sage*. Faire que sage équivaut,

(1) *Lexique de la langue de Molière*, p. 427 de l'appendice.

(2) Alix de Champagne, mère de Philippe-Auguste.



par ellipse, à « faire ce que personne sage doit faire, ce que commande la sagesse ».

La reine ne *fit pas que cortoise* doit donc s'entendre, par analogie, « ne fit pas ce que personne cortoise aurait dû faire, ce que commandait la courtoisie ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.